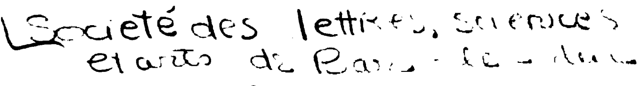

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868
Digitized by Google


LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868
Digitized by Google




# MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

# DES LETTRES,

## SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.



TOME PREMIER.

BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

—

1871.

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES,

## SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX VITAM
BAR-LE-DUC

# MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

# DES LETTRES,

## SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TOME PREMIER.

BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

—

1871.

*La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le recueil de ses publications.* (Art. 23 des Statuts.)

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.



# ARRÊTÉ.

LE PRÉFET DE LA MEUSE,

Vu la demande formée, le 22 février dernier, par M. GILLON (Paulin), domicilié à Bar-le-Duc, à l'effet d'obtenir l'autorisation de créer, dans ladite ville, une Société ayant pour but de travailler à l'histoire du pays, et au progrès des Lettres, des Sciences, des Arts et de l'Industrie dans le département de la Meuse;

Vu les articles 291, 292 et 294 du Code pénal;

Vu la loi du 10 avril 1834;

Vu le décret du 25 mars 1852;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée, à Bar-le-Duc, la fondation d'une Société, sous le titre de : SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

ARTICLE DEUX.

Sont approuvés les Statuts joints à la demande sus-visée.

Aucun changement ne pourra être fait à ces Statuts sans l'approbation de l'Autorité.

ARTICLE TROIS.

M. le Maire de Bar-le-Duc est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Bar-le-Duc, le 8 mars 1870.

*Signé* : DE METZ.

Pour expédition :

*Le Maire :*

HENRY BOMPARD.

# STATUTS

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES,

## SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

### TITRE PREMIER.

**Composition de la Société.**

*Membres de la Société. Catégories. Nombre.*

ARTICLE PREMIER. — La Société comprend :

1° Des membres titulaires,

2° Des membres honoraires,

3° Des associés correspondants.

Ne peuvent être titulaires que des personnes ayant leur domicile dans l'arrondissement de Bar-le-Duc.

Le nombre des Membres titulaires ne peut dépasser trente-cinq.

Les Membres titulaires qui transportent leur domicile hors de l'arrondissement de Bar-le-Duc, ceux que leur âge ou des infirmités mettent dans l'impossibilité d'assister régulièrement aux séances, reçoivent le titre de Membres honoraires.

Leur nombre est illimité.

Le titre d'associé correspondant peut être conféré à toute

personne qui, sans être astreinte à toutes les obligations imposées aux membres titulaires, veut prendre part aux travaux de la Société, ou qui lui a rendu quelque service.

Leur nombre est illimité.

## TITRE II.

### Admission des Membres de la Société.

*Nomination des membres titulaires et des correspondants.*

Art. 2. — La Société n'admet dans son sein que des personnes d'une conduite honorable et ayant un mérite connu dans les sciences, les lettres ou les arts.

Tout candidat doit avoir au moins vingt-cinq ans.

Toute demande d'admission, soit comme titulaire, soit comme associé correspondant, doit être appuyée par deux Membres titulaires et adressée au Président de la Société.

Le Président en donne avis à la plus prochaine séance, et la demande est renvoyée à une Commission de cinq Membres, chargée de faire un rapport.

Le rapport est lu à la séance suivante, et il est procédé à un premier scrutin. Si la majorité est favorable, la personne est admise comme candidat.

Il est procédé à l'élection définitive dans la séance mensuelle ultérieure; les lettres de convocation à cette assemblée doivent expressément indiquer qu'il y sera procédé à l'élection d'un Membre titulaire ou d'un Associé correspondant.

Le vote a lieu à la fin de la séance au scrutin secret.

Le candidat, pour être élu, doit obtenir un nombre de voix égal, au moins, aux trois cinquièmes des votes exprimés et à la moitié du nombre des Membres titulaires.

Les titulaires, légitimement empêchés d'assister à la séance d'élection, peuvent envoyer leur vote, sous pli cacheté, au Président.

Le résultat du scrutin est porté à la connaissance des candidats par le Président, qui indique aux titulaires admis la séance où il sera procédé à leur réception.

Avant cette séance, le récipiendaire est tenu de faire une visite aux Membres qui composent le Bureau d'administration de la Société.

## TITRE III.

## **Administration de la Société.**

### *Composition du Bureau.*

Art. 3. — La Société est administrée par un Bureau composé de la manière suivante :

Un Président,
Un Vice-président,
Un Secrétaire quinquennal,
Un Secrétaire annuel,
Un Trésorier.

### *Durée des fonctions.*

Art. 4. — Le Secrétaire quinquennal est seul nommé pour cinq ans.

Tous les autres dignitaires sont nommés pour un an.

La même personne ne peut être élue aux fonctions de Président, plus de trois années de suite. Elle devient rééligible après un intervalle d'un an.

Tous les autres dignitaires, y compris le Secrétaire quinquennal, sont indéfiniment rééligibles.

### *Election et installation des dignitaires.*

Art. 5. — L'élection des dignitaires se fait dans la dernière séance de l'année.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité des votants.

Les dignitaires élus sont installés, dans la première séance de janvier, par les dignitaires sortant de fonctions.

*Remplacement partiel des Membres du Bureau.*

Art. 6. — En cas de décès, de démission, ou de départ d'un des Membres du Bureau, il est pourvu à son remplacement dans la plus prochaine séance ordinaire de la Société.

Les fonctions du dignitaire ainsi élu ne durent que le temps pendant lequel le dignitaire sortant serait resté en fonctions.

*Fonctions du Président et du Vice-président.*

Art. 7. — Le Président, ou, à son défaut, le Vice-président, veille à la bonne direction de la Société et de ses travaux, ainsi qu'à la fidèle exécution des Statuts et des décisions de l'Assemblée générale.

Il préside les réunions de la Société, correspond en son nom et fait en général tous les actes que nécessite le soin de ses intérêts.

*Fonctions du Secrétaire quinquennal.*

Art. 8. — Le Secrétaire quinquennal est chargé de préparer, de concert avec le Président et le Secrétaire annuel, la correspondance générale, l'ordre du jour des réunions, et un compte rendu annuel analytique et succinct des travaux de la Société.

Il a la garde des archives, de la bibliothèque et des collections.

*Fonctions du Secrétaire annuel.*

Art. 9. — Le Secrétaire annuel aide et remplace au besoin le Secrétaire quinquennal. Il est particulièrement chargé de la rédaction des procès-verbaux des réunions et de leur transcription sur un registre spécial, après lecture et approbation en assemblée.

Il tient à jour le registre des dons faits à la Société.

Il convoque aux réunions.

*Fonctions du Trésorier.*

Art. 10. — Le Trésorier perçoit tous les fonds appartenant à la Société et paie toutes les dépenses.

Il tient à jour le registre où sont consignées ces opérations, et en dresse chaque année un compte général dans la forme déterminée par le Bureau.

*Réunions du Bureau et délibérations.*

Art. 11. — Le Bureau d'administration de la Société se réunit aussi souvent que les besoins du service l'exigent, et sur la convocation du Président. La présence de trois Membres suffit pour valider ses décisions.

Les délibérations sont inscrites par le Secrétaire annuel sur un registre spécial, et signées des Membres du Bureau qui y auront pris part.

*Attributions du Bureau.*

Art. 12. — Le Bureau a particulièrement pour mission d'assurer l'exécution des délibérations prises par l'Assemblée, et de proposer tout ce qu'il croit utile à la Société;

De dresser et de soumettre chaque année, en décembre au plus tard, à la Société, le budget de l'année suivante;

D'entendre le compte rendu des travaux de la Société, rédigé par le Secrétaire quinquennal, et de vérifier le compte du Trésorier; de soumettre l'un et l'autre, avec ses observations, à l'approbation de l'Assemblée générale;

De s'entendre avec l'Administration municipale, pour régler les rapports de la Société et de ses Membres avec le Musée de la Ville; les jours et heures où les Membres peuvent se présenter à cet établissement pour s'y livrer à leurs travaux; le mode et les conditions de prêt, soit sur place, soit à domicile, des livres, manuscrits, objets d'art appartenant à la Ville;

De prescrire et de surveiller le mode et l'ordre de communi-

cation aux Membres de la Société, des revues, recueils, livres et objets de toute sorte appartenant à la Société, etc., etc.

## TITRE IV.

### **Recettes et Dépenses.**

*Recettes.*

Art. 13. — Les recettes de la Société se composent :

1° Du droit d'admission et de diplôme de tous les Membres, lequel droit est fixé à deux francs;

2° Des cotisations annuelles, qui sont, pour les Membres actifs, de vingt francs, et pour les Associés correspondants de cinq francs;

3° Des subventions qui pourront être accordées à la Société;

4° Du prix de vente des publications de la Société, s'il y a lieu;

5° Des dons en argent.

*Dépenses.*

Art. 14. — Les dépenses comprennent :

1° Les frais généraux d'administration et de correspondance;

2° Les frais de jetons de présence;

3° Les frais d'abonnement à des publications périodiques non politiques, et d'achat de livres pour la bibliothèque de la Société;

4° Les frais de publication d'un Bulletin renfermant les travaux de la Société, etc.

Les dépenses sont proposées par le Bureau d'administration et votées par l'Assemblée générale.

Elles sont payées sur pièces visées par le Président.

*Versements des droits et cotisations.*

Art. 15. — Les cotisations sont versées sur quittance du Trésorier :

Celles des titulaires par moitié, en janvier et en décembre de l'année à laquelle elles s'appliquent;

Celles des correspondants, en une seule fois, au mois de décembre de l'année à laquelle elles s'appliquent.

Les titulaires nommés dans le deuxième semestre de l'année ne doivent que le deuxième versement, déduction faite de la valeur des jetons de présence, comme il est dit à l'article 19 ci-après.

Les correspondants doivent la cotisation entière de l'année dans laquelle ils ont été admis.

Les droits d'admission et de diplôme sont immédiatement exigibles.

## TITRE V.

### Travaux et réunions de la Société.

*But de la Société.*

Art. 16. — La Société a principalement pour but de travailler à l'histoire du pays et au progrès des lettres, des sciences, des arts et de l'industrie dans le département de la Meuse.

Elle s'interdit, dans toutes ses réunions, les discussions religieuses et politiques, et, en général, toute délibération sur des objets étrangers à ses travaux.

*Commissions spéciales.*

Art. 17. — Pour le bon ordre des travaux et pour faciliter l'étude de certaines questions spéciales, la Société peut former dans son sein des commissions d'archéologie, histoire, beaux-arts, belles-lettres, sciences, industrie, commerce, agriculture, etc.

Toutes les commissions spéciales règlent elles-mêmes leurs travaux.

Le Président de la Société a toujours le droit d'y assister, et d'en prendre alors la présidence.

*Epoques et lieu des réunions générales.*

Art. 18. — La Société se réunit en assemblée, au moins une fois par mois, à un jour annuellement fixé.

Sur la proposition du Bureau, le Président peut aussi la réunir extraordinairement.

Dans la séance où se font les élections des dignitaires, la Société fixe le jour et l'heure de ses réunions mensuelles de l'année suivante.

Les réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu à l'Hôtel-de-Ville.

*Jetons de présence.*

Art. 19. — A toutes réunions, après la première demi-heure qui suit l'ouverture de la séance, un jeton est remis à chacun des membres titulaires présents.

Les jetons de présence sont reçus, en déduction de la seconde moitié de la cotisation annuelle, pour la valeur de un franc chacun.

Ils ne sont valables que pour l'année.

Tout membre qui aura, dans l'année, reçu plus de dix jetons, ne sera pas moins tenu de les remettre tous au Trésorier.

*Ordre des séances. — Délibérations.*

Art. 20. — Les membres titulaires seuls ont voix délibérative dans les réunions.

Les autres membres peuvent y assister lorsqu'ils le jugent convenable. Leurs noms sont également portés au procès-verbal. Ils peuvent prendre part aux discussions, mais non aux votes.

La séance aura lieu et fera l'objet d'un procès-verbal, quel que soit le nombre des membres présents.

Toutefois, les décisions ne sont valables que si l'assemblée compte au moins le tiers des membres titulaires. Elles sont prises à la simple majorité des votants, sauf les exceptions pré-

vues en ce qui concerne les admissions, les exclusions et les modifications aux Statuts.

Le scrutin secret est de droit, s'il est réclamé, même par un seul membre. Les scrutins d'admission ou d'exclusion ont lieu à la fin des séances.

Il n'y a dans les réunions de places marquées et réservées que celles du Bureau.

En l'absence des dignitaires élus, les fonctions de Président sont confiées au membre le plus âgé, celles de Secrétaire au membre le plus jeune.

*Travaux présentés par les Membres.*

Art. 21. — Tout membre qui désire lire ou produire un travail dans une réunion, en donne avis au Secrétaire quinquennal, en déclarant s'il entend faire une simple communication, ou présenter un travail exclusivement destiné à la Société. Le Secrétaire en porte la mention à l'ordre du jour.

L'assemblée décide, ou le renvoi du travail à une Commission spéciale, ou la lecture et l'examen immédiats. Après la lecture, s'il ne s'agit pas d'une simple communication, a lieu le dépôt aux archives.

Les manuscrits originaux des travaux lus à la séance et déposés aux archives, deviennent la propriété de la Société, et ne peuvent être emportés au dehors. Ils peuvent être communiqués sur place, après autorisation du Bureau et sur le consentement écrit de l'auteur.

*Bulletin. — Commission de publication.*

Art. 22. — La première partie du *Bulletin* publié par la Société comprend le compte rendu analytique dressé par le Secrétaire quinquennal, et, si le Bureau le juge utile, le compte du Trésorier.

Le choix des travaux à insérer est renvoyé à une Commission dite *de publication*, formée du Bureau et de trois autres membres titulaires désignés chaque année par l'Assemblée.

Sur son rapport, la Société est appelée à décider, au scrutin secret et en l'absence des auteurs, si leurs travaux sont insérés.

Les auteurs des travaux insérés au *Bulletin* auront le droit d'en faire tirer à part, *à leurs frais*, le nombre d'exemplaires qui leur conviendra.

Ces tirages porteront en tête la mention expresse que les travaux sont *extraits du Bulletin de la Société*.

Tous les membres de la Société, titulaires, honoraires et correspondants, reçoivent gratuitement un exemplaire du *Bulletin* qu'elle publie.

*Responsabilité de la Société.*

Art. 23. — La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le recueil de ses publications.

*Communication aux journaux.*

Art. 24. — Il est expressément interdit de donner communication aux journaux, sans l'autorisation du Bureau, des travaux, discussions, décisions et détails quelconques, intéressant la Société.

## TITRE VI.

## **Obligations des Membres de la Société.**

*Concours de tous les Membres à la prospérité de la Société.*

Art. 25. — Tout membre de la Société prend, en acceptant l'honneur d'en faire partie, l'engagement de travailler à la faire prospérer dans la mesure de ses forces, soit en participant à ses travaux, soit en lui faisant connaître et en s'efforçant de lui procurer les objets d'étude, les découvertes et trouvailles propres

à l'intéresser et à enrichir ses collections, soit au moins en lui donnant une description exacte de ces objets.

*Eliminations.*

Art. 26. — Le membre titulaire qui aurait laissé passer une année sans assister aux Assemblées, est réputé démissionnaire, si, après un avertissement du Président, il ne présente pas d'excuses agréées par l'Assemblée.

Le membre qui n'aura pas payé sa cotisation annuelle, après une mise en demeure écrite du Président, est radié par le Bureau. Avis en est donné en Assemblée ordinaire.

La Société pourra aussi éliminer un de ses membres pour des motifs très-graves, sur la proposition écrite et signée de cinq membres au moins.

Le membre inculpé peut présenter sa justification en personne, ou la faire présenter par un coassocié, devant l'Assemblée.

La lettre de convocation à cette réunion devra, pour que le vote sur l'élimination puisse être ouvert, contenir cette mention expresse : *Elimination d'un membre titulaire, honoraire* ou *associé correspondant.*

Le vote a lieu hors de la présence du membre inculpé.

Si la majorité des votants admet la proposition, le membre inculpé est mis en demeure de donner sa démission. S'il refuse, il est radié d'office.

## TITRE VII.

## Modifications aux Statuts. — Dissolution de la Société.

*Modifications aux Statuts.*

Art. 27. — Les propositions de modification au présent Réglement doivent être faites par écrit et signées de dix membres titulaires au moins.

Elles sont soumises à l'examen préalable du Bureau, qui

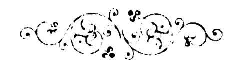
présente un rapport à l'Assemblée spécialement convoquée.

Toute modification, pour être admise, doit réunir en sa faveur au moins les quatre cinquièmes des suffrages exprimés.

Une fois admise, elle ne devient obligatoire qu'au 1er janvier suivant.

*Dissolution de la Société.*

ART. 28. — En cas de dissolution de la Société, tout ce qui lui appartiendra, même les fonds en caisse, après l'acquit de toutes les dettes, deviendra la propriété de la ville de Bar-le-Duc, pour son Musée.



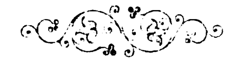
La Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, fondée au commencement de 1870, a tenu sa première séance le 2 février.

Dès le mois d'août suivant, ses travaux ont été interrompus par l'invasion que notre ville a subie une des premières, et n'ont pu être repris qu'au mois d'août 1871.

Malgré les angoisses du présent, les préoccupations de l'avenir, chaque séance a été remplie par la lecture de travaux intéressants à divers points de vue.

En livrant aujourd'hui à la publicité quelques-uns de ces modestes travaux, nous désirons ré-

pondre aux espérances que notre Société a fait naître, ainsi qu'aux nombreux témoignages de sympathie et d'encouragement qu'elle a reçus. Tous ceux qui considèrent ces pacifiques réunions comme un élément de progrès moral applaudiront, nous n'en doutons pas, à nos efforts.



SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

# EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

### Séance du 12 janvier 1870.

Les membres fondateurs de la Société discutent les Statuts et les adoptent, sous la réserve de la révision de leur rédaction par le Bureau définitif.

La liste des membres fondateurs est déclarée close.

La Société fixe le jour de ses réunions, pour 1870, au premier mercredi de chaque mois.

Il est procédé à l'élection des membres du Bureau. Sont élus :

*Président :* M. Paulin GILLON;
*Vice-président :* M. SERVAIS;
*Secrétaire quinquennal :* M. BONNE;
*Secrétaire annuel :* M. POINCARÉ;
*Trésorier :* M. FLORENTIN.

### Séance du 2 février 1870.

*Présidence de M.* Paulin GILLON, *président.*

M. le Président ouvre la séance par une courte allocution dans laquelle il remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait, lui promet de se dévouer de toutes ses forces à sa prospérité, et exprime la conviction qu'elle peut compter sur l'acti-

vité et le dévouement de tous ses membres, sur leurs sentiments de confraternité, leur esprit d'ordre et de conciliation dans les discussions scientifiques et littéraires.

Le Secrétaire annuel donne lecture des Statuts, dont les dispositions ont été adoptées dans la séance du 12 janvier, et dont la rédaction a été, conformément au vote émis dans cette séance, revue par le Bureau.

L'ensemble de la rédaction des Statuts est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Présentation d'un membre titulaire et d'un membre correspondant.

Nomination de commissions.

M. Charaux fait hommage à la Société d'une brochure qu'il vient de publier sous le titre : *Dialogues de Philosophie socratique.*

La Société vote des remerciements à M. Charaux, et décide le dépôt à la bibliothèque.

M. Servais présente, à titre de travail exclusivement destiné à la Société, des fragments manuscrits des *Annales du règne d'Édouard III, duc de Bar,* comprenant les événements survenus en 1414 dans le duché de Bar.

Après cette lecture, M. le Président remercie M. Servais, au nom de la Société.

Le manuscrit est, conformément aux Statuts, remis au Secrétaire quinquennal, pour être déposé aux archives.

## Séance du 2 mars 1870.

*Présidence de M.* Paulin Gillon, *président.*

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

M. de Widranges donne lecture de son travail, intitulé : *Observations sur un document du XVI<sup>e</sup> siècle, qui rappelle le don fait par Philippe de Gueldres, duchesse de Lorraine et de Bar,*

*d'une relique de saint Pierre, aux dames religieuses de Sainte-Claire de Bar-le-Duc.*

Après cette lecture, qu'il accompagne de quelques explications, M. DE WIDRANGES met le document original sous les yeux des membres de l'Assemblée.

Ce document appartenant à une tierce personne, il ne peut en faire don à la Société. Son travail personnel est seul remis au Secrétaire quinquennal pour être déposé aux archives.

Plusieurs membres expriment le désir d'être renseignés sur l'histoire de la relique, antérieurement au document.

M. DE WIDRANGES déclare que ses recherches n'ont pas, jusqu'ici, été poussées au delà, et qu'il serait heureux de voir quelqu'un de ses collègues s'occuper de les compléter.

M. le Président, remerciant, au nom de l'Assemblée, M. DE WIDRANGES de sa communication, insiste sur l'intérêt qu'il y aurait, en effet, à poursuivre cette étude des origines de la relique de saint Pierre, et rappelle que le travail qui vient d'être lu reste à la disposition des Sociétaires qui voudront le continuer.

M. SERVAIS présente un travail archéologique, intitulé : *Recherches sur la situation de la Librairie, l'établissement et l'état de l'Imprimerie à Bar-le-Duc et dans quelques autres parties du Barrois, pendant les XIV$^e$, XV$^e$, XVI$^e$, XVII$^e$ et XVIII$^e$ siècle.*

M. SERVAIS fait remarquer les lacunes qui subsistent encore dans sa lecture. En la terminant il exprime l'espoir que la question de l'établissement de l'Imprimerie dans le Barrois sera reprise par ceux de ses collègues qu'elle intéresse plus particulièrement.

Son travail étant exclusivement destiné à la Société est remis au Secrétaire quinquennal, pour être déposé aux archives.

Rapports sur des présentations... Questions d'organisation... Nomination de commissions et de délégués pour les concours académiques... Scrutins...

## Séance du 6 avril 1870.

*Présidence de M.* Paulin GILLON, *président.*

Il est donné lecture de l'arrêté de M. le Préfet, approuvant les Statuts de la Société.

M. le Président met sous les yeux de l'Assemblée des briques et des fragments de carreaux en terre cuite, offerts à la Société par M. Antoine DE L'ESCALE.

Il donne lecture de la lettre qui accompagne l'envoi de ce don.

Dans cette lettre, le donateur fait connaître que ces débris ont été trouvés dans des fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'ancienne église de Lisle-en-Barrois, qu'ils paraissent provenir d'une rosace du pavé de l'église, et qu'avant d'arriver à ces échantillons, on avait trouvé dans les fouilles d'autres briques peintes, qui n'ont pas été jointes à l'envoi. Il ajoute qu'il pourrait encore en procurer à la Société, si elle le désire.

L'Assemblée remercie M. Antoine DE L'ESCALE de son présent, et charge le Bureau de lui demander communication des autres objets trouvés, lesquels sont nécessaires pour reconstituer le dessin de l'œuvre détruite.

L'Assemblée autorise la lecture immédiate de la communication de M. BONNABELLE, intitulée : *Souvenirs historiques sur la ville de Clermont-en-Argonne*, pages détachées du *Dictionnaire historique de la Meuse*, par MM. DE WIDRANGES, FLORENTIN et BONNABELLE.

M. BONNABELLE cède son tour de parole à M. DEMOGET, également inscrit à l'ordre du jour, pour la présentation d'un travail désigné comme suit : *Note sur les phosphates du département de la Meuse.* — 1re partie. *Historique de l'emploi des phosphates en agriculture.*

N'ayant encore que quelques notes manuscrites, M. DEMOGET demande et obtient l'autorisation de faire immédiatement de vive voix un exposé de ce premier travail.

Il commence par donner quelques explications sur l'assimilation, par les plantes, du carbone et de l'azote tirés de l'air, le premier par voie d'absorption directe et de décomposition de l'acide carbonique, le second généralement par l'intermédiaire des animaux. C'est la terre qui fournit aux plantes les sels minéraux, parmi lesquels se trouvent les phosphates. L'orateur rappelle les remarques de M. Meyer sur la corrélation existant dans les plantes, entre les matières azotées, les matières phosphatées et les matières albuminoïdes. Il rappelle également l'assimilation faite du rôle des matières phosphatées dans les plantes avec celui des os dans les vertébrés, l'ascension du phosphore dans le végétal au fur et à mesure de l'avancement de la végétation, les expériences de M. Georges Ville sur les engrais et amendements, leur partage en trois catégories : azotés, phosphatés, composés.

Il insiste sur la nécessité de donner à la terre ce qui lui manque. Or, dans les terrains primitifs, pas de restes des animaux, donc pas de phosphates, et généralement richesse en nitrates. Chez nous-mêmes, spécialement dans la Woëvre, il y a lieu de remplacer les matières phosphatées qui disparaissent au fur et à mesure de l'épuisement du sol par la culture. L'orateur signale les calculs de M. Elie de Beaumont sur la perte de phosphate résultant de l'enfouissement des cadavres d'animaux, et ses prévisions concernant l'extension de l'industrie des phosphates de chaux.

Il raconte l'histoire de la question en Angleterre; les remarques et observations présentées dans les séances de l'*Association britannique;* l'augmentation progressive du prix et de la quantité des matières phosphatées consommées par l'agriculture anglaise; l'emploi simultané ou successif des superphosphates résultant du traitement des os par l'acide phosphorique, du noir animal qui a l'avantage de renfermer à la fois l'azote et le phosphore, des cendres d'os de l'Amérique méridionale bientôt presque épuisées;

la découverte des nodules phosphatés dans le lias par Buckland, qui les prend pour de véritables coprolithes; les recherches de M. Lyel dans les terrains tertiaires; les nodules retrouvés dans le gault et les sables verts; les explorations ardemment poursuivies par les ingénieurs anglais; la découverte de l'apatite en Norwége, en Tyrol, en Bohême, en Suisse; celle des roches de phosphate de l'Estramadure.

M. Demoget entre ensuite dans quelques détails sur l'exploitation, la composition et la richesse des guanos; il fait ressortir les regrettables conséquences de l'erreur commise par les cultivateurs de nos contrées, qui, en acceptant sans discernement des guanos de toute provenance, en sont venus à employer ceux des gisements soumis à des pluies tropicales qui les dépouillent.

Il termine cette première communication par une définition de la mer crétacée et de la situation des gisements des nodules phosphatés.

Se faisant l'organe d'un désir clairement manifesté par l'Assemblée, M. le Président prie M. Demoget de rédiger un travail qu'il serait, dit-il, très-regrettable de voir perdu pour le public.

M. Demoget promet de s'en occuper dès qu'il lui sera possible de le faire.

M. Godart fait observer que le sol de nos contrées ne s'appauvrit pas, comme a paru l'avancer M. Demoget, et qu'il y a, au contraire, progrès bien constaté depuis un certain nombre d'années.

M. Demoget répond que ce progrès vient précisément de l'emploi des engrais, et que si nous avions continué à cultiver comme nos pères, l'appauvrissement aurait été en augmentant rapidement.

M. le Président fait remarquer que le travail de M. Demoget pourra, après sa rédaction, être soumis à l'examen d'une commission spéciale, et que c'est alors seulement que les discussions de ce genre pourront porter tous leurs fruits.

Ajournement de la lecture de M. Bonnabelle à la séance suivante. — Partage provisoire de la Société en sections. — Rapport sur des présentations, etc.

Un membre demande qu'il soit rédigé un rapport sur l'aurore boréale de la veille. L'Assemblée renvoie à la section des sciences physiques et mathématiques.

M. le Président fait connaître que MM. Bonne, Bonnabelle, Charaux et Florentin, membres titulaires, font hommage à la Société des ouvrages ci-après, lesquels ont été déposés sur le bureau :

*Almanach historique, statistique et administratif de la ville de Bar-le-Duc et du département de la Meuse,* par MM. Florentin et Bonnabelle (collection complète, 1861 à 1870).

Cinq ouvrages de M. Charaux :

1° *De la Méthode morale,* ou de l'Amour et de la Vertu comme éléments nécessaires de toute philosophie; thèse pour le doctorat;

2° *Quid de Gloria senserit Marcus Tullius Cicero;* thèse pour le doctorat;

3° *La Philosophie et le Concile.* Lettres d'un philosophe socratique à Mgr Mermillod, évêque d'Ebron;

4° *La Pensée et l'Amour ;*

5° *Les principes de la Philosophie morale.*

Neuf ouvrages de M. Bonne :

1° *Législation française, élémentaire et pratique,* à l'usage de tout le monde;

2° *Conseils aux Parents* qui font à leurs enfants l'abandon de leurs biens;

3° *Étude sur le morcellement de la propriété,* suivie de Notions élémentaires sur l'échange;

4° *Conseils* aux vendeurs et aux acquéreurs d'immeubles;

5° *Cours élémentaire et pratique de Morale,* d'après le programme de l'enseignement secondaire spécial;

6° *Ce que c'est que le Devoir ;*

7° *Premiers éléments de Droit usuel et pratique*, à l'usage des écoles primaires et des classes d'adultes;

8° *Cours de législation usuelle*, conforme au programme de l'enseignement secondaire spécial ;

9° *Leçons élémentaires de Droit commercial*, à l'usage des écoles primaires et des classes d'adultes.

L'Assemblée vote des remerciements à MM. BONNABELLE, BONNE, CHARAUX et FLORENTIN. Elle ajourne au mois prochain le renvoi de ces ouvrages aux commissions pour examen.

M. Ernest DAMOURETTE, docteur en médecine à Sermaize, fait hommage à la Société de son ouvrage intitulé : *Etudes sur l'eau minérale bicarbonatée calcaire, ferrugineuse et sulfatée de magnésite de Sermaize.*

Présentations de candidats. — Questions diverses.

Scrutins définitifs d'admission : proclamation de M. Alfred YUNG, professeur de musique à Bar-le-Duc, comme membre titulaire, et de M. l'abbé JEANNIN, curé de Vassincourt, comme membre correspondant.

Scrutin d'admissibilité.

## Séance du 4 mai 1870.

*Présidence de M.* Paulin GILLON, *président.*

M. Alfred YUNG, élu membre titulaire dans la dernière séance, est introduit.

M. le Président lui adresse de chaleureuses félicitations au nom de la Société, qui, dit-il, ne peut qu'être honorée de compter parmi ses membres un artiste d'un mérite aussi généralement reconnu.

M. YUNG remercie vivement la Société et M. le Président. Il prend place dans l'assemblée.

Procès-verbal de la dernière séance. — Correspondance. —

*Fixation* définitive des sections. — Questions d'ordre et d'organisation.

M. Bonnabelle a la parole pour la lecture annoncée sous le titre : *Souvenirs historiques sur la ville de Clermont-en-Argonne*, pages détachées du Dictionnaire historique des communes de la Meuse, par MM. de Widranges, Florentin et Bonnabelle.

Après avoir rappelé le plan et le but de l'ouvrage considérable dont il poursuit la publication en collaboration avec ses deux collègues, M. Bonnabelle demande à l'Assemblée la permission de lui soumettre son travail sur la ville de Clermont, avant de le livrer à l'impression.

Il passe rapidement sur les renseignements statistiques consignés dans ce travail. Il donne lecture à peu près complète de la partie descriptive, spécialement en ce qui concerne l'église et la chapelle Sainte-Anne. Il lit également toute la partie historique, sauf la charte de Henri V, comte de Bar, dont il se contente de donner un résumé.

M. le Président remercie M. Bonnabelle de sa communication, et demande si les assistants n'auraient pas quelque observation à présenter, ou quelque source de renseignements complémentaires à indiquer à l'auteur.

M. Maxe signale l'existence, dans les archives de la ville de Clermont, d'un plan de 1645. M. Bonnabelle avait déjà connaissance de ce document; copie de ce plan a été demandée par l'administration préfectorale, pour être annexée à la notice dont il vient de donner lecture.

M. Birglin présente, comme exclusivement destiné à la Société, un travail intitulé : *Entretien sur Victor Orsel, peintre lyonnais.*

L'Assemblée décide la lecture immédiate.

Après cette lecture, M. le Président se fait l'organe des sentiments de satisfaction de l'Assemblée. Le manuscrit est remis au Secrétaire quinquennal.

Rapport sur une présentation. — Présentations nouvelles : nomination de commissions.

M. PIROUX, directeur de l'établissement des sourds-muets à Nancy, fait don à la Société de ses nombreux ouvrages.

M. DE WIDRANGES fait don d'une brochure de lui et de deux autres brochures concernant Sermaize.

Questions diverses. — Scrutins d'admissions et de candidatures. — Admission définitive de M. DEVELLE (Edmond), ancien adjoint, avoué à Bar-le-Duc, comme membre titulaire.

### Séance du 1er juin 1870.

*Présidence de M.* Paulin GILLON, *président.*

Procès-verbal de la dernière séance. — Correspondance. — Rapport sur la présentation de plusieurs membres correspondants. — Présentations nouvelles. — Nomination de commissions.

M. BONNE dépose sur le bureau deux exemplaires de chacun des ouvrages suivants, dont M. Eugène PORTIER fait hommage à la Société et qui font partie de son *Histoire de France par département :* Histoire du département de la Meuse; — *Idem* de la Moselle; — *Idem* de la Meurthe; — *Idem* des Vosges.

M. DEMOGET a la parole pour la seconde partie de sa communication verbale sur les phosphates du département de la Meuse.

Il commence, à titre de simple indication, par quelques notes sur la question chimique, et fait voir que, dans son emploi comme engrais, la quantité de phosphate de chaux dissous est proportionnelle à la quantité d'azote entrant dans les sels avec lesquels il se trouve mélangé.

Il passe ensuite à la question géologique qu'il n'avait fait qu'effleurer dans la première partie de sa communication. Il décrit, en s'aidant de croquis tracés sur le tableau, les contours de la portion française de la mer Jurassique, ceux des pics émergents : massifs des Vosges, de la Bretagne, du plateau central;

les conditions climatériques et biologiques de cette époque, l'atmosphère chargée d'acide carbonique et de miasmes, la vie possible seulement pour les organisations peu compliquées, les rares poissons nageant dans cette mer Jurassique, les mollusques vivant aux différentes profondeurs, les reptiles, ichthyosaure, plésiosaure, pterodactyle; la flore des côtes composée de fougères et de cycadées; les quelques insectes et les marsupiaux, seuls mammifères qu'on rencontre sur les terres voisines, les sauriens vivant dans les lacs d'eau douce de l'intérieur. Il rappelle la onzième grande catastrophe survenue après le dépôt du calcaire du Barrois, le soulèvement de la Côte-d'Or, du Morvan et des Cévennes; il montre le refoulement des eaux et établit le contour de la mer Crétacée. Il définit les modifications qui apparaissent dans la nature chimique et les conditions des dépôts, et représente une coupe des terrains néocomiens et des sables verts. Suivant lui, dans les sables verts, toutes les fois qu'il y a des grains de chlorite, on trouve des nodules phosphatés; dans le gault nouvelle couche de phosphates; dans la craie tuffeau, quand on y rencontre la chlorite, rares échantillons de nodules; enfin, M. Meugy a, dans la craie même, trouvé un nouveau lit de phosphates.

L'orateur rappelle les changements qui, dans la faune et la flore, ont suivi l'établissement de la période crétacée, l'apparition d'animaux qui ont leur descendance ou leurs dérivés dans l'époque actuelle, des lamantins, des dauphins parmi les mammifères; de l'iguanodon, du mégalosaure, du crocodile, des lézards parmi les reptiles; des échassiers et des palmipèdes parmi les oiseaux. Dans la collection de nodules et de fossiles de cette période, qu'il a fait ranger sur la table, il montre diverses coquilles dont les analogues vivent encore dans nos mers. Il dépeint l'apparition des dycotylédones, les côtes recouvertes de grands conifères, à côté desquels se rencontrent des espèces analogues à nos hêtres et à nos chênes.

Au-dessus des terrains néocomiens, dit-il, les nodules sont ras-

semblés en un banc de 15 à 20 centimètres d'épaisseur et ne contiennent presque pas de fossiles; dans les sables verts, couche également régulière, mais abondance de fossiles; dans les terrains supérieurs enfin, plus grande dissémination des nodules et presque pas de fossiles.

Contrairement à l'opinion de la plupart des géologues et spécialement de Buckland, il croit que les nodules des sables verts sont parfois de véritables coprolithes. Il ne pense pas comme eux, que les substances phosphatées, déposées dans une mer phosphorique, aient pu, à une époque postérieure, descendre dans les sables et par l'affinité se concentrer en nodules. Comment, dans cette hypothèse, expliquer la régularité de l'étage et la présence des débris fossiles agglomérés ?

Pendant la période crétacée, les mouvements terrestres ont continué et déplacé certaines parties des dépôts, il y a eu des alternatives de tourmente et de calme, de destruction et d'exubérance de vie animale et végétale. D'innombrables générations étaient entraînées à la mer par les fleuves. Or, comme l'orateur l'a rappelé en commençant, l'association de nitrates rend les phosphates solubles. La mer, saturée de matières ammoniacales provenant des débris animaux, avait une puissance de dissolution énorme sur les phosphates qui lui étaient ainsi apportés. Devenue bientôt elle-même phosphorique sur tout le littéral, elle roulait et déposait comme des bancs de galets les phosphates à l'état pâteux. Telle est l'esquisse de l'hypothèse que M. Demoget croit devoir être substituée à celle de la formation postérieure par concentration.

Il cite les faits qui se produisent encore aujourd'hui à Tivoli, où les eaux, tenant en dissolution des carbonates, donnent naissance à des pisolithes.

Dans les échantillons étalés, il montre trois formes de phosphates : le nodule en couches concentriques emprisonnant des substances étrangères en petite quantité, le rognon plus impur, le magma de débris organiques.

D'après lui, ces magmas, ainsi que les bois phosphatés, se produiraient aux deltas des rivières.

Il donne quelques détails sur les coquilles qu'on trouve dans les nodules, et présente des bois percés par des tarets.

Il rappelle enfin la remarque déjà faite, que les phosphates des sables verts se trouvent toujours à un mètre ou deux au-dessus des marnes ostréennes.

Le but de l'orateur, dit-il, en terminant cette seconde partie de sa communication, a été surtout d'appeler l'attention de ses collègues sur les trois points de vue sous lesquels la question doit être examinée : l'utilité agricole, l'origine géologique, le produit industriel.

Au sujet du point de vue géologique, il fait remarquer que de semblables études de détail ne peuvent être poursuivies que par des savants provinciaux placés sur les lieux.

Au sujet du point de vue industriel, il signale le mode d'exploitation irraisonné et désastreux des nodules, qui représentent une valeur de plusieurs millions, les déperditions résultant de l'emploi des phosphates crus, la nécessité d'un meilleur mode de broyage, de la désagrégation par le grillage, du traitement par l'acide sulfurique ou chlorydrique.

Il déposera ses échantillons au Musée de la Ville et se tiendra à la disposition de ceux de ses collègues qui voudront poursuivre cette étude.

M. le Président insiste sur l'importance du point de vue agricole et désire qu'on examine si les phosphates ne pourraient pas, contrairement à l'opinion répandue, être utiles dans notre contrée.

M. Godart fait remarquer que la question de l'emploi des phosphates en agriculture est traitée depuis dix ans dans toutes les publications agricoles.

M. le Président maintient que la question n'a pas été étudiée dans le pays même. A cette occasion, il rappelle l'erreur commise





par les agriculteurs qui ont employé le guano dans les terrains calcaires, erreur qu'on aurait pu leur éviter. Il demande qu'on mette les cultivateurs à même de se rendre compte des conditions dans lesquelles l'emploi des phosphates se trouve utile : la Société, dit-il, doit se faire connaître par des services rendus.

M. Godart objecte que, pour les cultivateurs, les exemples valent mieux que les publications.

M. Demoget pense que la divulgation et la vulgarisation constituent la mission principale de la Société, mais qu'on doit y ajouter les études locales, surtout celles qui peuvent avoir une application immédiate.

Insistant sur l'esprit des campagnes, M. Godart rappelle qu'on n'a fait de la luzerne, qu'après avoir vu les champs d'expérience; la Société pourrait provoquer la création de champs semblables.

Résumant son opinion, M. le Président déclare que le rôle de la Société est plutôt la vulgarisation que la découverte.

M. Florentin donne lecture d'une fable en vers intitulée : *Le Papillon et l'Escargot*, dont il fait hommage à la Société.

Admission définitive de M. le docteur Damourette, de Sermaize, comme membre correspondant.

## Séance du 6 juillet 1870.

*Présidence de M.* Servais, *vice-président.*

M. Edmond Develle, avoué à Bar-le-Duc, élu membre titulaire dans la séance du 4 mai, est introduit, et prend place dans l'assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 1er juin est lu et adopté.

M. Demoget fait connaître que M. Richard, membre titulaire, lui a remis un échantillon dont l'examen peut éclairer l'étude des conifères à l'époque crétacée. Cet échantillon, qui sera placé au Musée de la Ville, est mis sous les yeux de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Antoine de l'Escale, traitant les nodules phosphatés. Cette lettre est renvoyée aux deux sections des sciences réunies.

Il est donné lecture de rapports concluant à l'admission des candidats proposés au titre de membres correspondants. — Présentations nouvelles.

Plusieurs ouvrages sont offerts à la Société :

1° *Précis historique et statistique sur Charmont*, par M. Ch. Remy;

2° *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, année* 1869;

3° *Notice historique sur Jean, sire de Joinville*, par M. Ch. Lemoine.

M. Charaux, docteur ès-lettres, donne lecture d'une *Note sur l'architecture au point de vue philosophique*. Ce travail sera inséré dans les *Mémoires* de la Société.

M. le docteur Baillot donne lecture d'une *Note sur la mortalité des enfants nouveau-nés*.

M. Bonnabelle demande, vu l'heure avancée, la remise de la lecture d'une *Notice sur François de Guise*, présentée par lui au nom de M. Labourasse, inspecteur de l'enseignement primaire à Arcis-sur-Aube.

Sont admis comme membres correspondants :

1° M. Piroux, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de l'institution des sourds et muets à Nancy;

2° M. Labourasse, ancien maître de pension à Bar-le-Duc, inspecteur de l'enseignement primaire à Arcis-sur-Aube;

3° M. Lallemand, ancien maître-adjoint à l'Ecole Normale de Commercy, maître de pension à Bar-le-Duc;

4° M. Dumont, chevalier de la Légion d'honneur, juge à Saint-Mihiel, auteur de plusieurs ouvrages historiques et nobiliaires.

**Séance du 3 août 1870.**

*Présidence de M.* Paulin Gillon, *président.*

En l'absence du secrétaire annuel, la lecture du procès-verbal de la dernière séance est remise.

Dépouillement de la correspondance.

M. le comte Hippolyte de Widranges, pensant que la Société a intérêt à connaître les dons faits au Musée de Bar-le-Duc, surtout quand les objets qui viennent enrichir les collections de cet établissement peuvent être utiles à ses travaux, rend compte de quelques dons faits récemment par Messieurs :

Colin, contrôleur principal en retraite, originaire de Bar-le-Duc;

Comus, négociant à Ligny;

Michel, ancien notaire à Vavincourt.

Le don fait par M. Colin consiste en une dent et deux défenses d'animaux antédiluviens trouvées, en France, dans une antique caverne.

M. Comus a fait don au Musée de deux portraits peints à l'huile : 1° Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, représenté à mi-corps de grandeur naturelle; 2° une abbesse de Sainte-Hoïlde. Il a donné aussi diverses sculptures, dont l'une sur bois. Suivant les intentions du donateur, aujourd'hui décédé, ces divers objets ont été remis par M. l'abbé Morand, de Bar-le-Duc.

Le don de M. Michel consiste en un volume in-folio, intitulé *la Pucelle*, poème de Chapelain, qui n'a jamais été publié entièrement par l'auteur.

M. Charaux fait hommage à la Société de sa brochure intitulée : *La Philosophie et le Concile* (suite). *Lettres d'un philosophe socratique à Monseigneur Mermillod, évêque d'Hébron, coadjuteur de Genève.*

Présentation de candidats.

M. COLLIGNON lit la première partie du travail de M. LABOURASSE, intitulé : *Notice sur François de Guise.*

M. MAXE, architecte, donne lecture d'un *Mémoire sur l'état et le progrès du goût dans l'architecture civile à Bar-le-Duc.*

Sont admis au titre de membres correspondants :

1° M. l'abbé THOMAS, membre de la Société philomathique de Verdun, vicaire général du diocèse;

2° M. PORTIER, Eugène, homme de lettres, à Paris;

3° M. l'abbé TIHAY, curé-doyen de Condé.

## Séance du 2 août 1871.

*Présidence de M.* SERVAIS, *vice-président.*

Dans quelques mots, M. le Vice-président exprime à la Société la crainte de ne pouvoir remplacer dignement M. le Président, retenu loin de Bar par des devoirs plus graves. Il prie l'Assemblée de vouloir bien néanmoins compter sur son dévouement, et prononce la réouverture des travaux de la Compagnie, si malheureusement interrompus depuis un an.

Lecture et adoption des procès-verbaux des séances des 6 juillet et 3 août 1870.

Rapports sur l'admissibilité de plusieurs candidats; adoption de plusieurs mesures d'ordre et de finances.

M. COLLIGNON donne lecture de la deuxième partie de la *Notice sur François de Guise*, présentée par M. LABOURASSE.

M. BONNE lit un chapitre de son *Cours d'économie sociale et industrielle*, intitulé : *Répartition des produits d'une industrie entre tous les agents de la production.*

La Société vote ensuite le maintien pur et simple de son Bureau et de diverses commissions, pour terminer l'année 1871.

M. Paul GUYOT, chimiste et ex-lieutenant d'état-major du génie, fait hommage à la Société d'un ouvrage intitulé : *Les feux liquides proposés au Gouvernement de la Défense.* Cet ou-

vrage est renvoyé à l'examen de la section des sciences physiques

Sont admis comme membres correspondants :

1° M. Charles Remy, ancien notaire à Châlons-sur-Marne, secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne;

2° M. Auguste Lemaire, ancien professeur de rhétorique à Paris, résidant à Triaucourt (Meuse).

## Séance du 6 septembre 1871.

*Présidence de M.* Servais, *vice-président.*

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 3 août précédent.

Dépouillement de la correspondance.

Rapport sur l'admissibilité de plusieurs candidats au titre de membres correspondants, et présentation de deux nouveaux candidats au même titre.

M. Mennehand donne lecture de la troisième partie de la *Notice sur François de Guise*, présentée par M. Labourasse, inspecteur primaire à Arcis-sur-Aube.

A propos de cette lecture, M. Demoget rappelle qu'à Joinville, il y avait jadis deux émaux remarquables représentant François de Guise.

M. le Président met sous les yeux un volume, assez rare aujourd'hui, offert à la Société par M. Labourasse, et ayant appartenu à Lefebre de Hennaménil, intitulé : *Usages locaux de la ville de Toul et du pays Toulois, homologués par lettres patentes du* 30 *septembre* 1743; — suivis de : *Ordonnances*, *statuts*, etc., *accordés par les ducs de Lorraine aux marchands*, *juges*, etc.,

M. Florentin lit ensuite une fable intitulée : *Le Torrent et le Fleuve*, dont il fait hommage à la Société.

M. Lemoine, membre de la Société de Langres, est admis comme membre correspondant.

## Séance du 4 octobre 1871.

*Présidence de M.* SERVAIS, *vice-président.*

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre précédent.

Dépouillement de la correspondance.

Rapport sur l'admissibilité d'un candidat au titre de membre correspondant.

M. SERVAIS donne lecture de pages détachées d'un extrait des *Annales du Barrois*, année 1415. Cette partie de son travail, destinée à la Société, renferme le récit des principaux événements qui se sont accomplis dans le duché de Bar depuis l'avénement du cardinal Louis de Bar, le 25 octobre 1415, jusqu'au 1er juin 1416.

M. BONNABELLE commence la lecture d'un travail destiné au *Dictionnaire historique des communes de la Meuse* et intitulé : SOUVENIRS HISTORIQUES SUR GONDRECOURT-LE-CHATEAU. Sur sa demande, et vu l'heure avancée, l'assemblée ajourne à la prochaine séance la fin de cette communication.

M. DE WIDRANGES lit une Notice sur la découverte d'objets antiques faite à Nubécourt. Ce travail, ainsi que celui de M. Servais, est déposé pour être soumis à l'examen de la Commission de publication.

M. GUYOT, chimiste à Nancy, fait hommage à la Société d'une brochure ayant pour titre : *Recherches de Chimie*. Cette brochure est renvoyée à l'examen de la section des Sciences physiques.

Sont admis comme membres correspondants :

M. GAUDÉ, instituteur à Sauvigny (Meuse) ;

M. André THEURIET ;

M. BRAVE, chevalier de la Légion d'honneur, professeur à Lunéville ;

M. LOMBARD, professeur à la Faculté de Droit de Nancy.

## Séance du 8 novembre 1871.

*Présidence de M.* SERVAIS, *vice-président.*

Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Discussion des propositions de la Commission de publication.

L'assemblée vote l'insertion au *Bulletin* des travaux ci-après :

*Fragment manuscrit des annales du règne d'Edouard III*, par M. SERVAIS.

*Recherches sur la situation de la librairie à Bar pendant les XIV$^e$, XV$^e$, XVI$^e$, XVII$^e$ et XVIII$^e$ siècle*, par le même.

*Observations sur un document du XVI$^e$ siècle*, etc., par M. DE WIDRANGES.

*Note sur des objets antiques découverts à Nubécourt en* 1867, par le même. — Dessins par M. RICHARD.

*Entretien sur Victor Orsel, peintre lyonnais*, par M. BIRGLIN.

*Le Papillon et l'Escargot* et *le Torrent et le Fleuve.* Fables par M. FLORENTIN.

*De l'architecture envisagée au point de vue philosophique*, par M. C.-C. CHARAUX.

*De la mortalité des enfants nouveau-nés*, par M. BAILLOT.

*Entretien sur l'état et le progrès du goût de l'architecture civile dans Bar-le-Duc*, par M. MAXE.

Questions d'ordre.

M. COLLIGNON lit une notice présentée par M. LABOURASSE, intitulée : *Le camp de la Woëvre.*

Après cette lecture, M. FLORENTIN fait remarquer que d'autres archéologues, parmi lesquels M. CLOUËT, placent le camp de la Woëvre non à Montsec, mais à Châtillon-sous-les-Côtes où existent des restes de l'église de Saint-Martin.

Il reconnait d'ailleurs, ainsi que plusieurs membres de l'assemblée, que le travail de M. LABOURASSE est très-intéressant et bien présenté, et en demande l'insertion dans le *Bulletin.*

Tout en indiquant plusieurs autres lieux qui lui paraissent pouvoir également satisfaire aux conditions connues du problème, M. Servais rappelle que l'opinion de M. Labourasse est d'accord avec celle de M. Denis.

M. de Widranges cite M. Brizion, instituteur à Bonzée, comme ayant produit un très-bon travail sur la même question.

M. Demoget et un grand nombre d'autres membres, font observer que l'étude de M. Labourasse est, en tout cas, sérieuse, et qu'il est essentiel de surexciter les recherches à cet égard.

La Commission de publication se retire pour en délibérer. Elle propose l'insertion du document dans le *Bulletin*. Mise aux voix, cette proposition est adoptée par l'assemblée.

M. Baillot lit l'introduction d'un travail destiné à la Société, et intitulé : *Notice statistique et historique sur les établissements de bienfaisance du département de la Meuse.*

M. Mennehand commence la lecture d'une *Notice sur les romans de M^me Jenkins*, également destinée à la Société.

Sur sa demande, et en raison de l'heure avancée, l'achèvement de cette lecture est remis à la prochaine séance.

Rapport sur une admissibilité.

Sont admis comme membres correspondants :

M. Morel (Léon), percepteur à Pleurs (Marne), et M. Morel (Emile), curé à Sampigny.

---

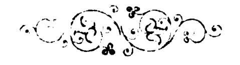
Lu, dans la séance du 6 décembre 1871, et adopté, avec autorisation de l'insérer à la suite du travail de M. Labourasse, la note explicative ci-après de l'observation présentée par M. Florentin, après la lecture de la *Notice sur le camp de la Woëvre :*

Postérieurement à M. Denis, M. l'abbé Clouët, dont Verdun déplore la perte récente, et M. Brizion, instituteur à Bonzée,

ont exposé leurs conjectures sur l'endroit du *Castrum Vabrense*. S'ils n'ont pas réussi à le déterminer d'une manière victorieuse, ils paraissent avoir suffisamment enlevé à Montsec l'*illustration* qu'avait voulu lui rendre M. Denis. Voici du reste la partie du texte de Grégoire de Tours qui pose les conditions que doit remplir la localité cherchée :

« ... *Erat... villa* (Ursionis) *in pago Vabrensi, cui imminebat mons arduus, in hujus cacumine basilica in honore sancti ac beatissimi Martini. Ferebant ibi castrum antiquitùs fuisse : sed nunc non structurâ, sed naturâ tantùm munitum erat. In hâc ergo basilicâ cum rebus atque uxoribus et familiâ se... concluderunt.* »

D'après ce texte, l'existence d'une église dédiée à saint Martin, ou du moins ses ruines, sont une condition essentielle, dont M. Labourasse n'a peut-être pas tenu assez de compte. C'est du moins ce qui a fait dire à l'abbé Clouët que l'opinion de M. Denis n'a point de probabilité.



# FRAGMENT
# DES ANNALES HISTORIQUES
# DU BARROIS,

OU

## HISTOIRE POLITIQUE, CIVILE, MILITAIRE ET ECCLÉSIASTIQUE

### DU DUCHÉ DE BAR

### SOUS LE RÈGNE D'ÉDOUARD III, DUC DE BAR

(De 1411 à 1415);

Lu par M. V. SERVAIS,

**Ancien chef de division à la Préfecture de la Meuse,**

*Dans la réunion du 2 Février 1870.*

---

**An 1414.**

Au commencement de l'année, le duché de Bar était dans une position des plus critiques. La guerre entreprise en 1412 contre le duc de Lorraine, s'était compliquée, depuis le printemps de 1413, de la reprise des hostilités du duc de Luxembourg. Edouard se trouvait à la veille d'avoir à défendre le pays contre ces deux princes, tous deux partisans dévoués du duc de Bourgogne dont il avait encouru la haine, par suite de ses rapports avec les princes Orléanais, ennemis irréconciliables de Jean Sans-Peur. Le trésor public était obéré; le pays, épuisé par les fréquentes levées d'argent et de vivres faites depuis deux ans, affaibli encore par la perte de Sancy et de quelques autres forteresses, tombées au pouvoir de l'ennemi, était menacé de nouvelles catastrophes qui,

en effet, ne tardèrent pas à venir ajouter de nombreux sujets de troubles à cette affligeante situation.

Il paraît que les conférences qui s'établirent à Foug, sur la fin de décembre, entre les ducs de Lorraine et de Bar, ne furent pas de longue durée, car Edouard était à Saint-Mihiel le 1er janvier. On est fondé à penser que dans cette entrevue les deux princes firent des arrangements pour la libération des prisonniers, et peut-être aussi pour une suspension d'armes de quelques mois. C'est au moins ce que l'on peut induire de l'obligation de 11,000 écus, souscrite par le duc de Bar en 1413, ou au commencement de 1414, *pour ceux qui avaient été pris par le duc de Lorraine*, depuis l'ouverture des hostilités, et de la part que Wainchelin de la Tour, vassal du duc de Bar, qui s'était allié au duc Charles, dans la guerre de ce dernier contre Edouard, prit vers la mi-janvier, à la défense du Barrois, contre le comte de Warnembourg.

Malgré le retour de la mauvaise saison, Edouard n'avait pas désarmé; les places occupées en automne, avaient conservé leurs garnisons. Les duchés de Bar et de Luxembourg avaient continué à souffrir des irruptions fréquentes que les gens d'armes retranchés dans les forteresses voisines des frontières, faisaient respectivement sur les terres des deux pays.

Il y a beaucoup d'apparence que peu après son retour de Paris, ce prince songea à faire sortir son duché de cette triste situation, et que pour y mettre fin il recourut à la voie pacifique des négociations. Pendant le séjour qu'il fit à Saint-Mihiel, au commencement de l'année, il envoya à Bassompierre, Olry de Landres, chevalier, pour y conférer avec le comte de Varnembourg. Ce gentilhomme arriva à Etain le 6 janvier, avec une suite de gens d'armes, et en partit le lendemain après dîner pour aller accomplir sa mission (1).

(1) Rich. Jonville, prévôt d'Etain, compte de 1411-1417. *Dépenses*.

Q lques jours après, c'est-à-dire, le 17 janvier, on vit arriver à Toul, Amé de Sarrebruck, Henri de Hans, Olry de Landres, Henri d'Orne, Jean de Watronville et d'autres personnages, tous du conseil du duc, qu'Edouard y envoyait et qui en sortirent le 22 du même mois, après plusieurs jours de résidence (1). On est fondé à penser que ces agents eurent alors, avec les plénipotentiaires du duc de Lorraine, une entrevue qui avait été ménagée, soit pour délibérer sur les conventions acceptées à Foug, à la fin de décembre précédent, soit pour les formuler, soit enfin pour négocier un armistice, qui était en effet désirable pour donner à Edouard les moyens de lutter avec plus d'espoir de succès contre le duc de Luxembourg.

On découvre dans une lettre du duc de Lorraine, du 28 mai de cette année, des notions propres à éclairer sur la nature de l'obligation souscrite par Edouard, pour le rachat des prisonniers qui étaient entre les mains de Charles II. Par le traité passé avec ce prince, il avait pris l'engagement de lui payer à Nancy, le 28 février 1414, pour les prisonniers qu'il tenait, 11,000 écus d'or de France; à défaut de paiement, Edouard devait envoyer à Nancy, 15 gentilshommes de nom et d'armes, pour y rester en otage jusqu'au 1er mars, chaque gentilhomme à un cheval et 2 roncins du prix de 20 francs chacun, avec 15 *valets* ou simples cavaliers. Le traité donnait au duc de Lorraine la faculté de faire vendre les chevaux à l'expiration d'un délai de 15 jours pour payer les hôtes, et les otages étaient tenus, dans ce cas, de les remplacer par d'autres du même prix, qui pouvaient être également vendus à l'expiration d'une nouvelle quinzaine, et ainsi de suite jusqu'à parfait paiement des 11,000 écus et des frais et dépens. Edouard avait promis, en parole de prince et de la manière la plus solennelle, de se conformer à ce traité, qu'il ne put

(1) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, t. IV, fol. 872, Layette. *Commercy*.

exécuter qu'en partie, et dont l'inobservation devint, comme on le verra plus loin, la cause ou le prétexte d'affreuses dévastations (1).

L'accomplissement de la mission d'Olry de Landres à Bassompierre n'eut aucun résultat favorable pour la paix, car le duc de Bar se trouva, peu de jours après, dans la nécessité de jeter dans Etain, occupé depuis le 4 novembre précédent, un renfort de troupes sous les ordres de Wainchelin de la Tour, qui s'était chargé *d'aidier à garder le pays et contrester les ennemis.* Il y fut bientôt suivi d'un corps de gentilshommes fort de 110 chevaux, où l'on remarquait Richard des Armoises, Olry de Landres, le conseil du duc des Mons, Robert de Watronville, le bailli de Saint-Mihiel et Jean de Watronville (2).

Dans ces conjonctures difficiles, Edouard se vit forcé de s'éloigner de ses Etats pour se rendre en France, où la nécessité de réprimer les projets ambitieux du duc de Bourgogne le fit appeler sur la fin de janvier. Il ne quitta toutefois le pays qu'après avoir satisfait, autant que la situation du trésor public le lui permettait, à quelques obligations importantes, et pourvu au gouvernement de son duché. De Saint-Mihiel où il avait passé les premiers jours de l'année (3), il se rendit à Pont-à-Mousson vers le milieu de janvier. C'est là qu'il fit expédier, le 15, les lettres closes en vertu desquelles Wainchelin de la Tour alla, trois jours après, occuper Etain avec les hommes d'armes qu'il avait

(1) Archives de Nancy, *Cartulaire de Lorraine*, traités et accords, 3e vol. Du Fourny a donné un extrait du procès-verbal inséré textuellement dans ce cartulaire. Voyez *Inventaire de Lorraine,* t. III, fol. 30.

(2) Richard Jonville, prévôt d'Etain, compte de 1411-1417.

(3) Pendant son séjour à Saint-Mihiel, Edouard donna le 8 janvier 4 *couronnes* à un héraut portant les armes du comte de Savoie et de messire Jean de Granson, et 2 couronnes à la trompette de Philippe de Norroy. Ce fut le prévôt d'Etain qui leur en fit le paiement. La couronne valait 14 gros; ce qui prouve qu'elle était d'or. Richard Jonville compte, pour les 6 couronnes, 7 livres.

à ses ordres. Revenu à Bar, peu de jours après, il fit, en présence de son conseil, avec Philippe de Norroy, seigneur de Port-sur-Seille, et Amé de Sarrebruck, seigneur de Commercy, des arrangements en vue de se libérer des sommes qu'il leur devait pour leurs services. Il engagea le 20 janvier, au premier, à qui il devait 7,666 francs 8 gros, savoir : pour 4,000 francs une rente de 400 francs sur les salines du Château-Salins, et pour le surplus ou 3,666 francs 8 gros, les 4/5es de la rente ou pension de 500 florins que les habitants de Verdun lui payaient alors pour la garde de leur ville. Le duc se réserva toutefois la faculté de racheter le tout à volonté pour la somme totale de 7,666 francs 8 gros.

Il engagea au second, en déduction de 7,826 francs qu'il lui devait et pour 2,500 livres, la seigneurie de Conflans en Jarnisy; s'obligeant en outre à payer, à la décharge d'Amé de Sarrebruck, une somme de 1,200 francs que celui-ci devait à Ferry de Chardogne, chevalier, et pour les 4,126 francs restant, il souscrivit, au profit d'Amé, une obligation de cette somme dont il promit de lui faire le paiement le 2 février 1415 (1). Il se libéra encore, au commencement de février, d'une somme de 348 francs 10 gros qu'il devait aux gens d'armes de Wainchelin de la Tour, alors en garnison à Etain, et dont il se fit apporter la liste à Bar, le 5 de ce mois. D'après son ordonnance donnée à Bar le 1er février, la somme dut être prélevée sur le produit d'une *aide* imposée sur la prévôté d'Etain pour le paiement des *souldoiers* que le prince avait eus à son service dans la guerre contre le duc de Lorraine (2).

Ces mesures furent suivies de la solution d'un procès qui s'était élevé entre Amé de Sarrebruck, seigneur de Commercy et

(1) Les lettres de l'engagement de la seigneurie de Conflans, fait par Edouard à son cousin Amé de Sarrebruck, ont été données à Saint-Mihiel le 6 février 1414.

(2) Rich. Jonville, prévôt d'Etain. Compte de 1411-1417. *Dépenses*.

de Venisy d'une part, et Isabelle de Bar, dame d'Arkes et de Pierrepont, sa tante, d'autre part, au sujet de la cession que cette dernière lui avait faite, du tiers de la seigneurie de Pierrepont. Amé n'avait joui que fort peu de temps de cette cession, parce que, malgré ses engagements et par suite d'arrangements qu'elle avait eu la faiblesse de souscrire avec le comte de Saarwerden, le château de Pierrepont était tombé au pouvoir de ce comte, le 21 février 1410, et six jours après, en celles du sire d'Arkes, fils d'Isabelle, qui, depuis, était resté avec le comte de Saarwerden en possession de cette forteresse qu'ils occupaient encore contre le gré et la volonté d'Amé. Celui-ci revendiquait la possession du tiers de la seigneurie de Pierrepont et de ses revenus depuis qu'il en avait été privé, avec la moitié du ban d'Auliers (Ollières), qu'il prétendait lui avoir été abandonnée par sa tante, avec la moitié d'une ou plusieurs créances, qu'Isabelle avait sur l'évêché de Metz. Enfin, il réclamait la restitution des frais, dommages et intérêts qu'il avait subis pour elle, montant à plus de 20,000 livres, demandant que si ces possessions ne pouvaient lui être rendues, Isabelle fût condamnée à lui restituer 20,000 livres, pour les vivres consommés pendant qu'il occupait le château de Pierrepont, et que dans le cas où l'on ne pourrait en faire l'état et la taxe, les 20,000 livres de frais, dommages et intérêts lui fussent rendus avec la moitié des revenus du *ban d'Auliers*. Il exigeait enfin que les titres des créances d'Isabelle sur l'évêché de Metz, fussent déposés en mains tierces, afin qu'il puisse s'en aider, pour faire valoir ses droits sur cette partie de sa réclamation.

Amé de Sarrebruck obtint satisfaction sur presque tous ces points. Par une sentence définitive rendue à Saint-Mihiel, le 5 février, le duc condamna Isabelle de Bar à lui faire restituer par Jean d'Arkes, son fils, le tiers par indivis de la seigneurie de Pierrepont et ses revenus depuis le mois de mars 1410 (V. st. 1409), à lui payer tous les frais, dommages et intérêts qu'il ré-

clamait, à mettre en mains communes tous les titres qu'elle pouvait avoir concernant la terre d'*Auliers*, et ses créances sur l'évêché de Metz, et enfin aux frais du procès (1).

Le lendemain, Edouard chargea Richard des Armoises, maréchal du duché de Bar, *de chevaucher par son pays, pour visiter ses bonnes villes et forteresses*. Ce gentilhomme se rendit le 7 février à Etain, pour y accomplir sa mission. Il était accompagné d'une poignée d'hommes d'armes, de valets et d'autres personnes attachées à son service. Il sortit de cette place le 11, après dîner. Ces tournées d'inspection et de surveillance n'étaient pas rares à cette époque. Elles se faisaient quelquefois par les baillis dans leurs bailliages. Richard des Armoises fit un autre séjour à Etain, du 14 au 19 avril (2).

Des conflits qui se produisirent en France au commencement de l'année, entre le duc de Bourgogne et les princes Orléanais, obligèrent le duc de Bar à quitter ses Etats au moment où il était appelé à les défendre contre deux puissants voisins. On sait qu'à la suite d'une entreprise de Jean Sans-Peur, qui venait de marcher sur Paris, sous prétexte de délivrer le roi, la reine et le duc d'Aquitaine du joug de la faction orléanaise, alors maîtresse du gouvernement, Charles VI leva, vers la fin de janvier, une armée dont le duc de Bar fut appelé à faire partie (3). Ce prince confia, le 10 février, à Philibert, seigneur de Bauffremont, la mission de gouverner ses Etats pendant son absence, lui donnant en même temps les pouvoirs de *faire faire assemblées, mandements de gens d'armes et autres* (4). Edouard se rendit le même

(1) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, t. IV, f. 811 et suiv. Lay. *Commercy*. Voir aussi dans les *Annales du Barrois* de 1352 à 1411, t. II, les précédents de cette affaire.

(2) Richard Jonville, prévôt d'Etain, 1411-1417. *Dépenses*.

(3) Monstrelet, *Chronique*, an 1414.

(4) Archives de la Meuse, pièces tirées des différentes archives du pays par Hubert de Vendières, 1716-1717.

jour à Louppy, à la tête d'un corps de gentilshommes fort de 73 chevaux, qui, suivant toute apparence, le suivirent en France. Il partit de Louppy le lendemain pour aller à Paris (1). Son départ fut suivi du retour du cardinal de Bar, évêque de Châlons, l'un de ses frères, qui arriva le 15 février au château de Bar, où il passa le reste de ce mois. Les traces que l'on retrouve du séjour qu'il fit à cette époque dans le duché, portent à croire qu'il partagea avec le sire de Bauffremont la direction des affaires du pays (2).

(1) Jean Chibus, receveur de Louppy, compte de 1405-1418. Edouard laissa au château de Louppy, sous la garde de l'un de ses valets (Jennin Hanappe) son *behaingnon cheval* (grand cheval à joûter), ainsi qu'un autre *cheval morel de jouste*. Jennin Hanappe resta à Louppy jusqu'au 28 janvier 1415.

(2) On en trouve une sorte de preuve dans un message qui s'accomplit sur la fin de février, époque à laquelle le prévôt d'Etain fit porter des lettres *de par Mons* le Cardinal à Joffroy de Bassompierre et à Olry de Boulange. Ce message eut lieu en vertu de lettres du même prince, écrites le 25 février. Au nombre des dépenses faites par le receveur général du duché de Bar, en 1414, on en remarque une de 2 francs, payés *de l'ordonnance du Cardinal* de Bar et du sire de Bauffremont pour porter *lettres hastivement de par le Cardinal et de par le gouverneur,* à Edouard, à Paris, le 7 mars suivant. Peu de jours après l'arrivée de Louis de Bar, on commença à pêcher l'étang situé sous le château de Louppy. Une partie de la pêche fut apportée à Bar pour ce prince et le seigneur de Bauffremont. On y prit, entre autres poissons, un *grand lus* que le cardinal fit emporter avec lui *pour saler*. On commença six jours après la pêche de l'étang de Chalot, et le 3 mars celle de l'étang de la Barre, près de Louppy.

Les registres de la *gruerie* du duché de Bar qui remontent aux XIV[e] et XV[e] siècles, et dont il nous reste encore nombre d'exemplaires, les uns en parchemin et les autres en papier, sont remplis de détails intéressants sur le service de la pêche, tant dans les rivières que dans les étangs, qui étaient alors bien plus nombreux qu'aujourd'hui et dont le revenu formait, avec le produit des forêts, une des principales ressources du domaine ducal.

Peu de jours après le départ d'Edouard, le seigneur de Bauffremont se vit dans la nécessité de jeter de nouvelles forces dans les places voisines de la frontière du Luxembourg. La garnison d'Etain s'accrut le 9 mars d'une poignée de gens d'armes, qu'il y avait appelés et qui porta le chiffre des défenseurs de cette ville à 280 hommes à cheval. En tête de la nouvelle troupe on remarquait Jean d'Orne, gouverneur de la place, Robert de Watronville, Colard d'Ostenge, Olry de Landres, Evrard d'Oye, Olry de Boulenges et Gobert de Dampierre. Etain fut ainsi occupé jusqu'au 17 juillet suivant. Durant ces quatre mois, la garnison fit de fréquentes sorties pour marcher contre l'ennemi et alla faire des courses sur les terres du Luxemboug. Ses irruptions furent suivies d'une infinité d'actes d'hostilités et de dilapidations commises sur les populations du plat pays, que l'on rançonnait ou dont on enlevait les bestiaux pour l'approvisionnement de la place. Les charretiers, rencontrés sur les routes avec des convois de vin qu'ils conduisaient en pays ennemi, étaient pris et ramenés à Etain avec leurs chargements. D'autres, également rencontrés *sur le haut chemin*, avec des convois de vin, se virent dans la nécessité, pour pouvoir continuer leur route, de donner la moitié de leur chargement pour la garnison d'Etain. Enfin nombre de communautés et de particuliers des environs de cette ville, furent obligés, *pour être seurs* (sûrs) *la guerre durant*, de donner à la garnison une partie de leurs vivres.

Les détails rappportés ci-dessus sur l'occupation d'Etain à cette époque, ne donnent qu'une idée imparfaite de ce qu'elle coûta au pays et surtout aux villages du Luxembourg, situés à la frontière du duché. On leva pendant le carême, qui commença le 21 février et finit le 8 avril, sur plusieurs communautés des environs d'Etain, 3 reiz (resauls), 8 setiers de pois et 19 setiers de fèves pour la subsistance de la garnison. Le gruyer de Saint-Mihiel, Androuet Loyaire, fit conduire de l'étang de La Chaussée

à Etain, en mars, 150 *carpes* qui durent être employées à la dé pense des gens d'armes. Il fallut recourir aussi, pour l'entretien de la troupe, à l'abbé de Saint-Vanne de Verdun, qui prêta au duc, en avril,.50 reiz de froment. Un riche bourgeois de Verdun, Jean Adam, fournit au prévôt d'Etain, en février, 50 reiz 4 setiers; le 5 avril, 48 reiz 5 setiers, et le 14 juin, 8 reiz. On ne fit d'ailleurs, pour l'entretien de la garnison d'Etain, aucune levée d'argent ni de vivres dans le duché. Les gens d'armes s'approvisionnèrent de bestiaux et de vivres chez l'ennemi, où ils prirent au delà de ce qu'il fallait pour la *cuisine*.

On prit à Azannes, le 12 mars, un certain nombre de *bixelles* (genisses), et le lendemain, *devant* Damvillers, des porcs et nombre de *grosses bêtes* (bœufs et vaches). Le 25, un détachement de la garnison, qui s'était porté *en la terre de Boulongne*, en ramena 193 grosses bêtes, dont 186 furent vendues au profit du domaine, et le reste *employé à la cuisine des dits gens d'armes*. On y prit aussi 61 porcs qui furent vendus au marché de *Lenoncourt*. Deux jours après, on prit *devant Mangiennes*, 45 bêtes à laine, 27 brebis, 197 porcs, 9 pièces de *bixes cornues* (vaches) et 9 autres *bixes*, tant vaches que veaux.

Le gagnage de Jean de Messencourt à Nouillonpont, fut pillé vers le même temps, par Thierry de Longwy, et *les compagnons* d'Étain qui y prirent 9 *bixes*, tant vaches que veaux. Ils prirent aussi devant Pillon, le 1er avril, 62 brebis. Quelques jours après, *Billy* (sous Mangiennes) eut son tour : on en enleva 174 *bixes*, dont 80 furent vendues et 90 rendues à Evrard d'Oye, capitaine de Pierrepont. 4 furent employées à *la cuisine* à Etain.

Ces dilapidations, qui n'étaient peut-être que des représailles, expliquent la position lugubre de certains villages du Barrois, rapprochés du théâtre de la guerre, où il n'existait plus d'habitants, parce que ceux-ci avaient déserté leurs demeures pour aller chercher ailleurs un asile contre les vexations de l'ennemi et les exigences des gens d'armes chargés de la défense du pays. Dans

une levée de 300 écus faite en février, sur la prévôté d'Étain, on ne put comprendre les habitants de Spincourt, *pour ce qu'ils estoient deschas* (chassés) *pour la guerre de Mangienne* (1). Ces termes d'un comptable contemporain donnent à penser que la possession de Mangiennes était une des causes de la guerre qui agitait alors si vivement les duchés de Luxembourg et de Bar.

Edouard était, dans les premiers jours de mars, à Paris, où le gouverneur général de son duché lui fit porter, le 7 mars, avec une missive signée de sa main, des lettres du cardinal de Bar, par un messager qui avait reçu la mission de se rendre en toute hâte à Paris, et qui dut quitter Bar le même jour (2). Il y donna, le 12 du même mois, des lettres par lesquelles il s'engagea à payer à Henri de la Roche, gentilhomme qui l'avait servi dans la guerre contre le duc de Lorraine, 1,190 écus d'or qu'il lui devait de compte arrêté par Amé de Sarrebruck et Richard des Armoises, maréchal du duché de Bar, tant pour services, qu'à titre de restitution de pertes, dommages et rançons qu'il avait subis pendant qu'il était prisonnier. — Le cardinal passa le 9 mars à Louppy, où il coucha avec ses gens (3). On peut conjecturer qu'il se rendait à Vienne-le-Château où il fit vers ce temps un séjour. On en découvre la trace dans une obligation de 300 écus, souscrite le 1er avril au profit de Renaudin, l'orfèvre, demeurant à Paris, pour un tableau d'or du poids de 2 marcs et demi que celui-ci lui avait délivré au château de Vienne et que le cardinal avait envoyé au Pape (4).

La guerre entamée contre le duc de Lorraine eut, au prin-

(1) Richard Jonville, prévôt d'Etain. Compte de 1411-1417. *Recettes.*

(2) Arch. départ. de la Meuse. *Mandement du Seigr de Bauffremont,* du 7 mars 1413 (N. st. 1414).

(3) Jean Chibus, receveur de Louppy. Compte de 1405-1418.

(4) Du Fourny. *Inventaire de Lorr.*, tome VIII, Lay. *Mélanges.*

temps, des résultats plus fâcheux encore que la guerre de Mangiennes. Edouard, qui avait promis de se libérer complètement pour le 28 février, des 11,000 écus dus à Charles II, pour le rachat des prisonniers, n'avait versé sur cette somme que 4,105 écus 10 gros et demi. Il s'était, du reste, conformé aux dispositions du traité, qui l'obligeaient à fournir des otages pour sûreté du paiement du surplus : mais les gentilshommes chargés de cette mission n'avaient pas apporté dans son accomplissement toute la fidélité et la régularité désirables. Leurs chevaux n'avaient pas la valeur convenue, et d'ailleurs ils quittèrent Nancy après cinq à six semaines de résidence, ce qui était contraire aux engagements pris par le duc de Bar. Le duc de Lorraine, voyant dans ces dispositions une violation du traité, adressa, le 15 avril, à Edouard, des lettres patentes, par lesquelles il le sommait de se libérer sans délai, des 6,894 écus 3 gros et demi qu'il lui devait. Le messager chargé d'apporter ces lettres à Bar, avait reçu l'ordre de ne point les rapporter, quoi qu'il puisse arriver. Parvenu à l'entrée de la ville, il n'y fut admis qu'après une longue attente, et la remise de la dépêche, emportée dans la ville par une des personnes qui étaient venues la recevoir à la porte. Il s'installa d'abord dans une maison du faubourg, mais un quart-d'heure après, le bailli, qui l'avait fait amener devant lui, et interrogé, le fit conduire dans une autre maison *située au baile dans la fermeté devant la porte*. Le messager y fut bientôt suivi de cinq ou six personnes, qui lui rapportèrent la dépêche et l'invitèrent à la reporter. Sur son refus, ils le sommèrent de la reprendre et allèrent même jusqu'à l'introduire entre ses habits et sa poitrine, d'où il la rejetait. Pendant cette espèce de lutte, un *petit de la compagnie*, vêtu de noir, s'avança sur le messager, et haussant le bras et le prenant par la poitrine, menaça de le frapper en disant : *Il vous faut la reprendre*. Une autre personne du même groupe dit : *Laissez-le, s'il ne veut pas prendre qu'il la laisse*. Enfin ils s'éloignèrent de

lui, laissant la lettre au milieu du chemin, où elle resta jusqu'à ce que les *bestes revinrent le soir des champs*. Dans la soirée, au moment de la clôture des portes de la ville, trois ou quatre agents revinrent près de l'envoyé du duc de Lorraine et lui intimèrent l'ordre de sortir de la ville. Après l'avoir fait monter à cheval, ils le conduisirent sur le pont de la rivière, non sans avoir essayé, mais sans succès, au départ et pendant la route, de le déterminer à reprendre la dépêche. Arrivés sur le pont, ils recoururent à la voie de l'intimidation, faisant mine de vouloir faire tomber le messager dans la rivière. Celui-ci les voyant faire tourner la tête de son cheval du côté de la partie du cours d'eau qu'ils disaient la plus profonde, leur dit : « Si vous me voulez noyer, il me faut descendre, » les guides ne répliquèrent pas, mais n'osant aller plus loin, ils prirent les lettres et les *gettarent dans l'yawe dessoul le pont* en disant au chevaucheur : *Va-t-en tost, chevaucheur*. Celui-ci, que la dernière manœuvre de ses guides avait alarmé, essaya de les toucher par ces mots : *Hélas! messieurs, ou iray-je meix-hui, j'ai chevauché tout le jour, mon cheval est las et il est nuit*. Ceux-ci reprirent brusquement : *Il ne nous en chault. Va-t-en tantost*.

Le messager continua en effet sa route et retourna à Nancy, où il rendit compte de l'accomplissement de sa mission (1). Charles, outré du mépris que l'on avait fait à Bar de ses sommations, dont la forme était du reste blessante pour le duc de Bar, réunit à la hâte des forces à la tête desquelles il se jeta dans le Barrois et parcourut en armes les prévôtés de Saint-Mihiel et de Bar. Sa vengeance fut aussi prompte que terrible. Dans la même journée (2 mai), il mit le feu à Savonnières-devant-Bar, brûla Fains,

(1) Trésor des chartes de Nancy. Cartulaire de Lorraine, *traités et accords*, 3e vol. Procès-verbal de la réception du chevaucheur ou messager à cheval du duc à Bar. Du Fourny a donné dans *l'Inventaire de Lorraine*, t. III, fol. 30, un extrait de cet acte.

Revigny, Louppy-le-Petit, attaqua Louppy-le-Château, défendu alors par Eustache de Wernancourt et la petite garnison qu'il avait sous ses ordres. Toutefois, ce gentilhomme ne pût empêcher le duc de mettre le feu au village qui fut livré aux flammes et détruit. D'autres villages des environs, Marat-la-Grande et Marat-la-Petite, Chaumont-sur-Aire, Courcelles-sur-Aire, Erize-la-Grande et Erize-la-Petite, éprouvèrent le même sort (1). L'histoire nous a laissé ignorer jusqu'ici cette désastreuse irruption. Les détails que l'on découvre dans nos archives sur ses conséquences ne fournissent aucune lumière sur les circonstances qui empêchèrent le gouverneur du duché de Bar de la réprimer. Il est probable que la marche du duc fut si prompte qu'il n'en eut pas le temps.

Il est certain que sur la fin de l'hiver et dès les premiers jours du printemps, on s'attendait dans le pays à une reprise des hostilités de la part du duc de Lorraine. La pêche des étangs de Doncourt, bailliage du Bassigny, commencée le 21 février, fut interrompue, le 1er mars, faute de marchands pour acheter le poisson pendant les opérations. Elle cessa entièrement jusqu'au 18, parce que, pendant la nuit du 1er au 2 mars, le moulin de l'étang *fut rompu* (2). Le compte de la gruerie du Bassigny, qui rappelle ces incidents, nous apprend que « les estangs de la Marche

(1) Archives du département de la Meuse. *Comptes et actes du temps.*

(2) La rupture du moulin de l'étang de Doncourt paraît avoir été le résultat d'une crue extraordinaire et inattendue des eaux grossies par les pluies qui tombèrent abondamment dans tout le pays en 1414. Un compte de la prévôté de Bouconville nous apprend que le moulin de ce village, qui n'avait point été affermé pour cette année, parce que l'étang de Bouconville qui l'alimentait fut pêché pendant le Carême, put *l'être peu* après la pêche, *pour ce que d'aventure l'année estoit plouueuse, fut ledit estang biens tost rempli et pour ce fut vendus ledit moulin aud joiant de Bouconville* (Compte de Colin de Meraulcourt, prévôt, 1413-1415. *Recettes*).

» ne furent point peschiés, pour ce que c'estoit par le temps de » la guerre de Lorraine, et furent peschiés lesdits estangs de » Dainville et de Martigny, par unes trêues qui furent prinses » qui durerent huict jours tant seulement (1). »

Le seigneur de Bauffremont s'était mis en mesure de répondre aux attaques du duc de Lorraine en garnissant de troupes les forteresses qui n'étaient pas occupées et en y faisant exécuter les ouvrages nécessaires pour accroître leurs moyens de défense. Il donna la garde de Louppy à Eustache de Wernancourt, écuyer, qui s'y installa le 6 avril, avec une poignée de troupes. Ce gentilhomme y fut bientôt suivi par un corps de gens d'armes qu'il y avait appelés et qui vinrent se joindre à lui. Du 8 au 15 avril (pendant la semaine d'après Pâques), on travailla à réparer le château et le bourg. Les habitants de Louppy établirent une haie d'épines autour du château : ceux de Villotte firent un palis devant le bourg, du côté de Louppy. On confia à des charpentiers du pays la mission de construire un autre palis autour du *baile*, depuis la cour du château, du côté du jardin, jusqu'à la maison qui avait appartenu à Girard de Sommièvre (2).

Les inquiétudes que la guerre avait fait naître dans l'esprit des populations du pays, attaqué tout à la fois par les ducs de Luxembourg et de Lorraine, étaient telles alors, que les religieux de l'abbaye de Saint-Mihiel se croyant obligés de prendre des mesures extraordinaires pour la garde de leur maison et ne pouvant y suffire avec leurs vassaux, comme cela avait eu lieu précédem-

(1) Compte de Jean Veriot de la Marche, gruyer du bailliage de Bassigny (1413-1416). Le même registre nous apprend que l'on ne mit point de porcs en pâture dans les bois de Blureville en 1413, 1414 et 1415 *pour cause de la guerre*. On voit aussi plus loin qu'il ne demeura personne dans le même village en 1413 et 1414, *pour cause de la guerre*. Il s'agit ici de la guerre de Lorraine.

(2) Compte de Jean Chibus, receveur de Louppy, 1405-1418. *Dépenses*.

ment, parce que la population se trouvait réduite par la mortalité et autrement, demandèrent au duc de Bar, de consentir à ce que les habitants de Laheymeix, Courouvre et Longchamps, concourussent à la garde tant du monastère que de la ville de Saint-Mihiel, qui était contiguë, et fournissent chaque nuit deux hommes pour faire le guet pendant la durée des guerres actuelles, ce que le duc leur accorda ainsi qu'on l'apprend des lettres de non préjudice données à cette occasion par les religieux le 14 avril (1).

Le sire de Bauffremont autorisa, le 15 de ce mois, les habitants de la ville-haute de Bar (2), pour leur commodité, à ouvrir la porte Vinchon, à la tenir ouverte pendant *les troubles et remuements d'armes* qui existaient alors, à charge de la bien garder et d'y avoir des hommes aptes à ce service et en nombre suffisant. Il leur permit en même temps de s'imposer les fonds nécessaires pour reconstruire et réparer cette porte et de pourvoir à l'exécution de toutes les mesures que la mise en état et la sûreté de la ville-haute pouvaient exiger.

Après quelques jours de résidence à Louppy et pendant que les travaux entrepris pour la fortification de la place s'achevaient, Eustache de Wernancourt en sortit le 13 avril, y laissant seulement le châtelain et un petit nombre d'autres agents, pour la garde du château. Il y revint le 1er mai, au matin, à la tête d'un corps de troupes fort de 80 chevaux. Il fut assailli le lendemain par le duc de Lorraine et ses troupes, qui vinrent attaquer ce village et le brûlèrent. Le jour même de cet événement, Eustache quitta de nouveau Louppy dans l'après-dînée pour retourner

(1) Archives départ. de la Meuse, cartulaire *Saint-Mihiel*, n. 53.

(2) Archives dép. de la Meuse. *Inventaire* msc. de papiers concernant la ville-haute. La lettre du seigneur de Bauffremont se trouvait en 1717 à *l'hôtel-de-ville* de Bar. La ville-haute y est nommée *la Halle*, nom qu'elle portait autrefois.

à Bar, et de là à Gondrecourt (1). Il laissa à Louppy une partie de la garnison, et entre autres Didier de Chaufour, qui avait été *trais parmi le piet le second jour de may à l'asault fait ledit jour par le duc de Lorrainne et les Lorrains*. Ces termes, d'un comptable contemporain, témoin oculaire de l'événement que l'on vient de rapporter, prouvent que la garnison de Louppy défendit ce village, puisque l'un de ses défenseurs fut blessé dans l'attaque (2). Il y a, du reste, beaucoup d'apparence que Charles II n'avait pas, dans son expédition, d'autre but que de nuire au duc de Bar, et qu'après avoir ainsi porté le fer et le feu dans les Etats de ce prince, il se retira dans quelqu'une de ses forteresses les plus voisines du Barrois.

Pendant que les Lorrains ravageaient ainsi le duché de Bar, Edouard, qui faisait partie de l'armée formée par Charles VI, pour marcher contre le duc de Bourgogne, venait d'arriver avec l'avant-garde devant Soissons, qui avait ouvert ses portes à Jean Sans-Peur, et dont le siége avait été résolu. Edouard partageait le commandement de cette partie de l'armée royale avec le comte d'Armagnac, Clignet de Brabant et le bâtard de Bourbon. On y remarquait aussi Amé de Sarrebruck, seigneur de Commercy et de Venisy, qui l'avait suivi en France et qui, comme le duc de Bar, avait déjà eu part au siége et à la reprise de Compiègne. Dans l'assaut donné à la place, le 21 mai, l'avant-garde se conduisit avec une bravoure qui contribua beaucoup au succès de l'attaque. Après la prise de Soissons, Edouard suivit le roi à Saint-Quentin, où il se trouvait le 25 juin, puis à Péronne, d'où le monarque sortit le 9 juillet, enfin, à Arras, qui fut investi vers le milieu de ce mois. Pendant la durée du

(1) Eustache de Vernancourt était capitaine (gouverneur) du Bassigny.

(2) Jean Chibus, receveur de Louppy-le-Château. Compte de 1405-1418. *Dépenses*.

siége, qui se prolongea jusqu'aux premiers jours de septembre, un corps de 1,000 combattants, sous les ordres de l'un des bâtards de Bourbon et de quelques autres capitaines, entrèrent dans le comté de Saint-Paul, appartenant à Waléran de Luxembourg, comte de Ligny, où ils se livrèrent à une foule d'actes de pillage et à d'autres insultes contre le comte qui, d'après les conseils du duc de Bourgogne, avait refusé de rendre l'épée de connétable de France. Ils s'avancèrent jusque sous les murs de Saint-Paul, où Waléran s'était retiré avec la comtesse, sa femme, sœur d'Edouard. Après l'avoir appelé à diverses reprises, ils l'accablèrent de propos injurieux, lui reprochant de feindre d'être malade (1), afin de ne point servir le roi dans la guerre qu'il venait d'entreprendre. Ils rappelaient en même temps l'affection du comte pour le duc de Bourgogne, au service duquel il avait envoyé Jean de Luxembourg, son neveu, alors gouverneur général à Arras, et la plus grande partie de ses troupes. Waléran, qui avait entendu ces propos offensants, n'osa pas, malgré le dépit qu'il en ressentit, prendre les armes contre leurs auteurs, de peur d'encourir le mécontentement du roi et de son conseil. Enhardie par son inertie, la petite troupe mit le feu aux faubourgs de la place avant de rejoindre l'armée

(1) Peu de temps auparavant, Waléran de Luxembourg allant à cheval d'Amiens à Saint-Paul, tomba de son cheval si rudement qu'il se cassa la jambe, ce qui l'obligea à se faire porter à Saint-Paul. Toutefois le bruit se répandit qu'il feignait d'être blessé, afin de s'excuser de faire partie de l'expédition projetée par le roi contre le duc de Bourgogne. Il est certain que celui-ci l'avait également appelé à servir dans son armée, et que Waléran, qui voyait avec un grand déplaisir la mésintelligence entre Jean Sans-Peur et les autres princes du sang royal portée au point de forcer le monarque à armer contre Jean Sans-Peur, ne voulut s'armer ni pour l'un ni pour l'autre, mais il se borna à envoyer son neveu au duc de Bourgogne pour le servir dans cette déplorable guerre.

devant Arras, où elle arriva avec le riche butin qu'elle avait fait sur les terres du comte de Saint-Paul (1).

Le siége d'Arras se termina au grand déplaisir des princes orléanais, par un traité de paix conclu par l'entremise du duc de Brabant et de la comtesse de Hainaut. On mit tout en œuvre pour empêcher Charles VI de céder aux instances de la comtesse et aux conseils du Dauphin, qui fit tous ses efforts pour épargner au duc de Bourgogne, son beau-frère, la honte d'une défaite et à ses Etats l'horreur d'une guerre acharnée. En vain le duc de Bar, pour faire plaisir au duc d'Orléans, qui voulait pousser les choses à l'extrémité, vint trouver le monarque dans son lit : Charles déclara qu'il donnerait la paix à qui s'humiliait. « Comment, Monseigneur ! vous voulez avoir la paix avec ce » faux, mauvais, traître et déloyal, qui si faussement et mau- » vaisement a fait tuer votre frère. Hélas ! Sire, vous ne le re- » verrez jamais votre frère ! » — « Beau cousin, reprit le roi, » allez-vous-en, je le verrai au jour du jugement (2). »

Pendant le siége d'Arras, Edouard perdit un des appuis de sa couronne : Amé de Sarrebruck, seigneur de Commercy et de Venisy, qui, comme lui, s'était dévoué aux intérêts du duc d'Orléans. Suivant le témoignage de Monstrelet, Amé mourut d'une maladie contagieuse qui régna dans le camp et enleva un nombre considérable de personnes. D'autres historiens rapportent qu'il fut tué d'un coup de canon qu'il reçut à la tête (3). Il périt ainsi victime de la fatale querelle qui subsista si longtemps entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne, et qui fit verser des flots de sang.

(1) Monstrelet, *Chron.*, an 1414; Vigner, *Hist. de la maison de Luxembourg.*

(2) Velly, *Hist. de France,* t. XIII; Choisy, *Histoire de Charles VI,* t. IV.

(3) L'auteur de l'*Histoire de Commercy,* M. Dumont, dit qu'Amé eut la tête emportée par un boulet.

Un prince de la famille d'Edouard, Robert de Bar, comte de Marle, son neveu, qui, à l'exemple de ses oncles, Edouard et Jean de Bar, avait pris parti pour le duc d'Orléans dans la même querelle, refusa au duc de Bourgogne, dont il était vassal, le concours de ses armes dans cette campagne; mais il se rangea sous les drapeaux du roi. Lors de l'investissement d'Arras, il figurait avec le duc de Bar et Amé de Sarrebruck dans les premiers rangs de l'armée. Irrité de son refus, Jean Sans-Peur, à son retour d'Arras, en février, envoya un corps de Bourguignons, fort de 700 lances, dans le Cambrésis et en Thiérache, pour occuper ces contrées et y vivre aux dépens du roi Louis, qu'il n'aimait pas, et de Robert de Bar, qui avait refusé de le servir dans son entreprise (1).

Pendant qu'Edouard était aux prises avec le duc de Bourgogne, le gouverneur général du duché de Bar, Philibert de Bauffremont, travaillait à mettre le pays à l'abri de nouveaux coups de main de la part des ennemis. L'apparition d'un corps de Bourguignons aux environs de Louppy-le-Château, l'obligea à mettre une nouvelle garnison dans cette forteresse. Il y envoya une poignée de gens d'armes qui s'y installèrent le 14 juin. Ils en sortirent le 18 pour parcourir le pays et s'assurer de la position de cette troupe, alors cantonnée aux environs de Sainte-Ménehould (2).

D'un autre côté, le comte de Warnembourg faisait des démonstrations qui nécessitèrent aussi des précautions et des mesures pour la sûreté des places voisines du Luxembourg. Le prévôt d'Etain fit fermer, le 17 juin, la porte *au Pont*, à l'occasion de *certaines nouvelles qui estoient venues pour la guerre du comte de Warnembourg*. Elles annonçaient que ce comte se dis-

(1) Monstrelet, *Chron.*, an 1414.

(2) Jean Chibus, receveur de Louppy. Compte de 1405-1418. *Dépenses*.

posait à venir attaquer le Barrois. On en trouve la preuve dans un message qui se produisit le 28 juin, à Ornes et à Lachaussée, où le bailli de Saint-Mihiel, qui se trouvait à Briey, fit porter l'ordre de répandre dans le pays l'avis que le comte de Warnembourg avait réuni des forces considérables à Sancy et aux environs.

Dans des conjonctures aussi graves, il fallait opposer à l'ennemi des forces propres à lui en imposer et dirigées par un chef sur l'expérience et la valeur duquel on pût compter. Par des lettres données à Saint-Quentin, le 25 juin, Edouard rendit à Philippe de Norroy, chevalier, son chambellan, la direction du service de la guerre dans son duché. Cette mesure n'empêcha pas le seigneur de Bauffremont de chercher à prévenir, par des négociations, les maux dont le pays se trouvait menacé. On vit arriver à Verdun, le dimanche 8 juillet, après dîner, les gens du conseil du duc de Mons, Robert de Watronville, Guillaume de Saint-Baussant, Colard d'Ottenges, Joffroi de Bassompierre, Franque de Houze, bailli de Saint-Mihiel, et Olry de Boulenges, que le gouverneur du duché de Bar y avait appelés, *pour veoir se on pourroit trouuer aucun bon appointement entre Monseigneur et le comte de Warnembourg* (1).

La réunion du conseil du duc des Mons, à celui du duc de Bar, son beau-frère, donne à penser que le premier travailla alors au rétablissement de la paix entre les ducs de Bar et de Luxembourg. On verra plus loin que l'accord ne se rétablit entre ces deux puissances que le 10 mars 1415, époque à laquelle Edouard et le duc de Brabant acceptèrent un nouvel armistice dont il sera parlé ci-après.

(1) Richard Jonville, prévôt d'Etain, compte de 1411-1417. *Dépenses.* — Il y a beaucoup d'apparence que le gouverneur général du Barrois assista à cette conférence et qu'il la présida, car ce fut sur son témoignage, donné le 9 juillet, que le prévôt d'Etain paya la dépense faite à cette occasion à Verdun.

La conférence se termina le lendemain 9 juillet; elle fut suivie de l'arrivée à Etain de Philippe de Norroy qui s'y porta le 17 du même mois avec un corps considérable de gens d'armes auxquels vinrent se joindre, les jours suivants, nombre de chevaliers, d'écuyers et d'hommes d'armes appelés à défendre la place et le pays. Ces troupes, dont la force fut portée jusqu'à 324 chevaux, occupèrent Etain jusqu'au 29 septembre, faisant presque chaque jour des sorties contre l'ennemi. On y vit arriver, le 19 septembre, Bronne de Nercelhuest avec une poignée d'hommes d'armes qu'il commandait, et le 23 du même mois Colard d'Ottenges, Évrard d'Oyes, gouverneur de Pierrepont, qui, comme le premier et les hommes à ses ordres, avaient été appelés à Etain par le seigneur de Bauffremont pour, avec les fiévés et gens d'armes de la prévôté, suppléer au besoin à la garnison, ou la fortifier. Ces derniers occupèrent la place jusqu'au 3 octobre (1).

Le silence presque absolu que l'histoire a gardé sur les événements qui se passèrent dans le duché de Bar sous le règne d'Edouard, ne nous a pas permis d'entrer dans le détail des *rencontres* ou combats qui durent se produire durant la guerre entreprise en 1412, contre le duc de Lorraine. D'un autre côté la perte de la plus grande partie des comptes de cette époque, nous a privé des moyens de nous éclairer complètement sur l'ensemble des mesures militaires prises pendant le cours de cette lutte désastreuse, pour la défense et la sûreté du pays. Un fait qui se produisit en août, offre un rare exemple de la rigidité des mœurs féodales de ce temps. Malgré la part que Wainchelin de la Tour prit à la défense du duché de Bar, dans la guerre contre le duc de Luxembourg, au commencement de 1414, la saisie de ses terres de Rouvres, Lanhères et Belchamp, n'en continua pas moins à subsister. On en trouve la preuve dans un compte du temps qui rappelle qu'en août les habitants de ces villages fu-

(1) Richard Jonville, prévôt d'Etain. Compte de 1411-1417.

rent obligés de composer avec la garnison d'Etain à laquelle ils donnèrent 27 résaux d'avoine et 10 queues de vin, *afin qu'ils fussent seurs* (sûrs) *de Monsieur et de ses gens*, parce que Wainchelin, qui possédait la moitié de ces terres en commun avec le duc, *estoit ennemy de mondit seigneur* (1). On doit penser qu'après avoir servi le duc de Bar dans la guerre dont il s'agit, Wainchelin rentra au service du duc de Lorraine, dont il était vassal, ce qui détermina le maintien de la saisie de ses fiefs du Barrois.

On a vu plus haut que le seigneur de Bauffremont, gouverneur général du duché en l'absence d'Edouard, avait autorisé, le 15 avril, les habitants de la ville-haute de Bar à y faire exécuter des travaux que l'état de ses fortifications nécessitait. On exécuta aussi à Bar, au printemps ou en été, pour la fortification du château, d'autres ouvrages, parmi lesquels on remarque la construction *d'un baffroy en la quarole, entre le Bourg et le Baile.* Le sire de Bauffremont fit payer, le 28 juillet, 35 francs pour le sciage de 7 *quarterons d'ouvrage en planches* et en cartelage que l'exécution des ouvrages avait exigé (2).

Il paraît qu'Edouard, après le siége d'Arras, suivit le roi à Saint-Denis et de là à Paris, où le monarque rentra le 14 septembre avec le duc d'Aquitaine, son fils, et d'autres princes au nombre desquels on cite le duc de Bar (3). Il ne revint dans son duché que dans les premiers jours de novembre. Le seigneur de Bauffremont, qui était encore en possession des fonctions de gouverneur général le 29 octobre, avait fait *couper* les fossés *de la Neuteville, pour y prendre du poisson pour la venue de Monsieur le Duc que l'on attendait venir à Bar au mois de novembre.* On y prit au commencement de ce mois et en décembre, « 200

(1) Richard Jonville, prévôt d'Etain. Compte de 1411-1417.

(2) Richelet Quarré, gruyer de Bar. Compte de 1412-1415. *Dépenses.*

(3) Monstrelet, *Chronique,* an 1414.

carpes, 3 lus et 3 beschiez » qui furent transportés au château (1).

L'irruption du duc Charles dans le Barrois, le 2 mai, ne fut pas la seule que les Lorrains firent en 1414 : il y a beaucoup d'apparence qu'ils renouvelèrent en été et en automne leurs entreprises contre le duché de Bar. On découvre, en effet, dans les registres du temps, des traces de levées et d'emprunts de vivres faits dans la prévôté de Bar, à l'époque des moissons et en septembre, *pour aider au fait de la guerre que Monsieur avoit encommencée pour et au nom du roi contre le duc de Lorraine* (2). Eustache de Vernancourt, écuyer, capitaine du Bassigny, qui avait été appelé en avril à défendre Louppy-le-Château contre le duc Charles, l'occupa de nouveau le 16 septembre avec une poignée de troupes où l'on remarquait Didier de Chauffour qui avait été blessé, le 2 mai, à l'attaque de cette forteresse. Il en sortit le 20 septembre, soit pour marcher à l'ennemi, soit pour retourner dans le Bassigny. Quelques jours après le retour d'Edouard dans ses Etats, ce prince, afin de mettre la place à l'abri d'un coup de main de la part d'un corps de gens d'armes lorrains, alors cantonnés à Saint-Mard, jeta dans Louppy une poi-

(1) Richelet Quarré, gruyer de Bar. Compte de 1412-1415. Le même compte nous apprend, que l'on amena à Bar, sur le char du gruyer, lors de la pêche de l'étang de Mussey, commencée le 31 mars 1414, « 60 carpes et 30 beschetelz qui furent mis ès fossés de la Neuveville. »

(2) Richelet, cellerier de Bar. Compte de 1412-1414. *Recettes.* Le comptable y porte en recette 18 mesures 13 setiers d'avoine, pris sur les dîmes de plusieurs villages de la prévôté, avec 23 mesures 12 setiers de froment qui avaient été reçus par leurs maieurs pour la destination mentionnée ici, et 40 mesures d'avoine prêtées par Ferry de Grancey, abbé de Beaulieu-en-Argonne, administrateur du prieuré de Dammarie, par la main de frère Alexandre, prieur dudit prieuré en septembre 1414.

gnée de troupes qui s'y établirent le 12 novembre et en sortirent le lendemain après que l'ennemi se fut retiré (1).

Le Bassigny eut à souffrir, comme les prévôtés de Bar et de Saint-Mihiel, des courses des Lorrains dans le duché de Bar. Pour défendre ses Etats de ce côté de la frontière de Lorraine, Edouard avait été obligé de mettre des troupes dans la forteresse de Bazoille, village sur la Meuse, à une lieue au-dessus de Neuf-Château (2), qui était alors entre les mains de Julienne de Poitiers, veuve de Henri du Fay et de ses enfants. Comme le voisinage de sa garnison incommodait le duc de Lorraine, Charles prit ce château et le fit abattre. Le village fut pillé et réduit en cendres.

On vit arriver à Bar, vers la mi-novembre Clignet de Brabant, amiral de France, qui s'y rendit avec le *Portigaloix* (Portugais) *et plusieurs autres grands seigneurs pour le fait d'armes* (3). Il s'agit sans aucun doute ici du combat, qui, suivant le témoignage d'un chroniqueur contemporain (4), eut lieu en présence du roi, vers le mois de février 1415, à Saint-Audon, près Paris, entre trois Portugais et trois Français. Les derniers eurent pour

(1) Jean Chibus, receveur de Louppy. Compte de 1405-1418. *Dépenses.*

(2) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, tom. II, fol. 750, et tom. VIII, lay. *Mélanges*. Le duc de Lorraine indemnisa depuis Julienne de Poitiers et ses trois fils, Jean, Bernard, et Louis du Fay, en leur accordant, le 12 juillet 1423, en qualité de tuteur de René Ier d'Anjou, duc de Bar, une somme de 2,500 francs.

(3) Richelet Quarré, gruyer du bailliage de Bar. Compte de 1412-1415.

(4) Les trois Portugais furent amenés les premiers sur le champ de bataille par le comte Dorset, oncle du roi d'Angleterre, et d'autres seigneurs anglais. Les Français furent amenés par Clignet de Brabant, Jean de Bar, et plusieurs personnes appartenant au corps de la noblesse. Après la proclamation faite au nom du roi, suivant l'usage, les champions commencèrent à combattre l'un contre l'autre. La lutte fut très-vive et se termina à l'honneur des Français. Les Portugais se voyant dans l'impossibilité de soutenir plus longtemps le combat, se rendirent aux Français pour échapper à la mort.

parrains dans ce duel à outrance, l'amiral de France, Jean de Bar, frère d'Edouard, et plusieurs autres personnages de distinction. On peut conjecturer, d'après ces notions fournies par l'histoire, que l'amiral et les grands seigneurs qui l'accompagnèrent à Bar, étaient les parrains des champions qui devaient se mesurer avec les Portugais, et qu'ils vinrent en cette ville, soit sur l'invitation du duc, soit sur celle de Jean de Bar, pour conférer avec Edouard au sujet de cette solennité chevaleresque ou militaire. Quoi qu'il en soit, le duc accueillit ces illustres hôtes avec une munificence dont on trouve la trace dans un compte du temps qui rappelle un paiement fait à divers agents de la gruerie de Bar qui avaient reçu la mission de prendre des lièvres *pour aider à la provision* et dépense du château, pendant le séjour de l'amiral et de sa compagnie à Bar (1).

Sur la fin du séjour d'Edouard en France, vers le temps des vendanges 1414, les habitants de Damery lui donnèrent six queues de vin que le prince accepta : elles furent amenées à Bar le 19 juin 1415 (2).

Un événement de nature à hâter le terme des hostilités qui agitaient les duchés de Luxembourg et de Bar, suivit de près la conclusion de paix signée à Arras au commencement de septembre. Antoine, duc de Brabant et de Luxembourg, donna le gouvernement de ce duché à Waléran de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Paul, qui trouva dans l'accomplissement de ce mandat un moyen de sortir de la triste position où l'avait placé son éloignement de la cour, et peut-être aussi celui qu'il avait montré

(1) Richelet Quarré, gruyer de Bar. Compte de 1413-1415.

(2) Wardin Bourras, cellerier de Bar. Compte de 1415-1416. *Recettes.* Il y a beaucoup d'apparence qu'il s'agit ici de Damery, bourg sur la Marne, à 6 kilomètres d'Epernay. Le commerce de ce bourg consiste principalement dans la vente des vins rouges estimés (Lesage, *Géogr. hist. et statist. du département de la Marne*, Vouziers, 1840, 2 vol. in-12).

pour servir le duc de Bourgogne dans la guerre qui venait de finir. Peu de temps après la fin du siége d'Arras, il s'éloigna du comté de Saint-Paul, pour se rendre à Ligny. Il était à la tête d'un corps de 600 hommes d'armes et archers au nombre desquels on comptait 60 Anglais. De Bohain, il voulut entrer à Laon, mais on lui en ferma les portes, ce qui le força à se loger au-dessous de la ville. De là il se rendit par Reims et Châlons à Ligny où il se trouvait le 1er novembre avec la comtesse, son épouse, sœur du duc de Bar, qui était venue l'y rejoindre. Peu de jours après, il se sépara de sa femme, qu'il laissa au château de Ligny, et sortit de cette ville pour aller à Luxembourg, à Thionville et en quelques autres bonnes villes du duché de Luxembourg.

Après avoir visité les principales villes et forteresses de son nouveau gouvernement, il se prépara, vers le 30 novembre, à assiéger le château de Neuville-sur-Meuse, qui était tombé entre les mains du seigneur d'Archimont et occupé par une troupe de *haussaires* (hussards) qui se livraient à des courses et à des hostilités incessantes dans le duché de Luxembourg et le comté de Ligny. Waléran investit cette forteresse : il avait dans ses troupes des notabilités militaires telles que Guiot de Bournonville, Collard de Fiennes, Alain de Vendôme et d'autres gens de guerre connus. Malgré les effets foudroyants de ses machines de guerre et la perte d'un boulevard pris d'assaut sur les assiégés, Waléran, que ses affaires appelaient ailleurs, se trouva, après six semaines de séjour sous les murs de Neuville, dans la nécessité, pour réduire la place, de recourir à d'autres moyens. Il fit fortifier une église à portée de Neuville et y jeta une poignée d'hommes d'armes, sous les ordres d'un gentilhomme, nommé le grand Wautier d'Eix (1), auquel il adjoignit un nommé Robinet Ogier,

(1) Monstrelet, auquel on a emprunté tous les détails rapportés ici sur Waléran de Luxembourg, nomme le gentilhomme désigné ici,

qui passèrent dans ce fort six nouvelles semaines, dont chaque jour fut marqué par des combats ou des escarmouches, entre la garnison du fort et celle de Neuville. A l'expiration de ce délai, les assiégés se rendirent à Waléran, qui, à son départ, s'était retiré à Damvillers, et de là à Ivois, où il passa tout le carême de 1415.

Les prévôtés de Bar, de Saint-Mihiel et le Bassigny ne furent pas les seules parties du Barrois qui subirent les conséquences ruineuses de la guerre de Lorraine en 1414. Les comptes de la châtellenie de Bouconville, qui ont échappé aux ravages du temps, donnent la plus triste idée de l'état auquel la population de cette prévôté se trouvait réduite. Les habitants de Nonsard et de *Sambuemont* (aujourd'hui Beaumont) avaient été obligés d'abandonner leurs demeures; ces villages étaient, dès l'époque du carême, entièrement dépeuplés, et les terres restèrent sans culture et sans produits pour la population et pour le domaine ducal. La plupart des autres sources du trésor public tarirent aussi dans cette malheureuse contrée. Les villages d'Essey et Maizerais furent les seuls de la prévôté où l'on put lever des aides ou *prières*. A Saint-Baussant, à Ansauville, la justice locale cessa entièrement de fonctionner et, par ce motif, il n'y eut aucune amende à percevoir. Le tabellionnage d'Essey ne donna aucun produit faute de transactions. Il en avait été de même en 1413.

*le grand Watier Disque.* On a cru devoir donner à cet homme d'armes le nom sous lequel il est désigné dans un compte du temps, où il figure à l'occasion d'un paiement de 8 livres messines qui a dû lui être fait au mois de janvier 1413 (N. st. 1414) par le receveur du comte de Nassau, à Commercy, en déduction de ce que ce prince lui devait alors. Le chapitre du compte dont cette dépense fait partie, se compose de paiements faits *aux gens et officiers* du comte de Nassau, ce qui prouve que le grand Wauthier d'Eix l'avait servi. Il est probable que ce gentilhomme était d'Eix, près de Verdun (Compte de Colin de Meraucourt, prévôt de Bouconville, pour le comte de Nassau, 1413-1415).

On ne put adjuger aucune des coupes du bois de Voivre, et l'on n'en tira dès lors aucun revenu. Enfin le *gerbage* de Bouconville ne put être adjugé en 1413 ni en 1414, et, contre l'usage, les deux prévôts en firent lever le produit qui fut amené et déposé dans la grange de la forteresse.

Dans ces conjonctures affligeantes, Philippe, comte de Nassau, qui possédait, avec Amé de Sarrebruck, la seigneurie de Commercy, et avec le duc de Bar, celles de Bouconville, de Pierrefort et de l'Avant-Garde, vint à la fin de l'année dans cette partie de ses Etats, dans le but de rétablir l'accord entre ce prince et le duc de Lorraine. Il arriva le 30 décembre, et pendant son séjour, qui dura jusqu'au 11 février suivant, il consacra environ trois semaines à travailler à l'accomplissement de cette tâche, allant tantôt à Foug, tantôt à Saint-Mihiel, à Verdun ou sur d'autres points où il était appelé à se rendre pour le succès de son entreprise (1).

Au nombre des autres faits historiques qui se produisirent en 1414 et dont nos archives offrent la trace, on peut citer un paiement de 13 livres fait le 4 janvier, à Pont-à-Mousson, à Jean, bâtard de Roppes ou de Ruppes, à titre de restitution d'un cheval qu'il avait perdu au service d'Edouard *devant Belrepaire* (Beaurepaire) (2); une décharge d'impôts, accordée par le duc

(1) Compte de Collin de Meraulcourt, prévôt et receveur de Bouconville, 1413-1415. *Dépenses*. Voici l'article qui rappelle la mission du comte de Nassau, mentionnée ici : « 12 francs despendus par » ledit prevost en poursuivant Mons. (le comte de Nassau) qui estoit » par de sa (deça), pour aidier à traicter la paix du duc de Lorraine, » et fut avec ly en plusieurs lieux, tant à Fou, à Saint-Mihiel, comme » à Verdun et autre part, par l'espace d'environ trois sepmainnes et » despendit en lui poursuivant, ladite somme qu'il prestoit par me» nues parties pour les menus frais de mondit seigneur. »

(2) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*. Il s'agit sans doute ici du château de Beaurepaire ou Beaurepart, construit par les soins d'Adhémar de Monthil, évêque de Metz, dans le voisinage de celui de

de Bar aux habitants du village de Rembercourt-sur-Orne, qu'il affranchit pour six ans, à partir du 1er mai, de l'impôt des feux et de toutes autres charges quelconques, sous l'obligation cependant de payer au domaine 8 sols fors (10 fr. 8 d.) de taille (1). L'adjudication ou mise à ferme, faite, vers la Pentecôte, au fermier du moulin d'Etain, d'un moulin à cheval, qui avait été établi à raison des guerres et pour les besoins du service de la place, dans les bâtiments où se trouvait le pressoir. L'usine fonctionna près d'un mois (du 27 mai au 24 juin). On peut mentionner encore comme des événements qui se produisirent vers le même temps, la découverte faite au bois de Tilly, près d'Etain, sous un poirier, d'un *godet de pierre*, contenant 36 gros vieux du roi Philippe; la défense faite par le sire de Bauffremont, gouverneur général du duché de Bar, d'exporter aucuns vivres du pays; le don, fait par le duc au maître de la maison-Dieu de

Château-Salins, que Raoul, duc de Lorraine, avait fait élever sur les terres dépendant d'un fief de l'évêché de Metz.

(1) 3e compte de Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, 1419-1420. Il y a beaucoup d'apparence que le village de Rembercourt-sur-Orne avait été ruiné lors de l'irruption du duc de Lorraine dans le Barrois, et que ce fut en considération des désastres qu'il subit alors que la décharge dont il est question ici lui a été accordée. Ce village était en ce temps une mairie. Le *maieur* (Colet Bonnet) dut payer, en 1419 ou 1420, une amende de 100 francs pour s'être approprié une vache trouvée par le *vaichier* et qui appartenait de droit, comme épave, au duc de Bar. Après l'avoir retirée des mains du pâtre, au nom du duc, il l'emmena chez lui, la fit engraisser et la tua. Il fut condamné, en raison de cet acte d'indélicatesse, à l'amende *arbitraire*, taxée depuis à 100 francs.

Le compte de Colet Ricart rappelle d'autres décharges d'impôts, accordées à la même époque aux villages de Tronville, Condé, Belrain, Ville et Varney. On est fondé à penser que ceux-ci avaient également subi les désastreuses conséquences de l'irruption de Lorraine, du 2 mai 1414, et que ce fut à cette circonstance qu'ils durent cette exemption d'impôts.

Revigny, d'une coupe de cinq arpents de bois, *en rémunération de ce que cette maison avait été arse* (1); et enfin, la restitution faite le 29 juin, par Edouard, à Bertrand de Landres, chevalier, de *neuf pièces de gros marrien* que ce gentilhomme avait prêtées pour le *presseur* et *pillory* de Bar.

(1) Compte de Richelet Quarré, gruyer de Bar, 1412-1415. Le maître de la maison-Dieu de Revigny se nommait Henry. Il avait un frère nommé Michel. Le mandement du duc a été donné le 23 dé cembre 1414. On est fondé à penser que l'incendie de cette maison remontait au 2 mai précédent.



# OBSERVATIONS

SUR

# UN DOCUMENT DU XVI^E SIÈCLE,

qui rappelle le don fait par Philippe de Gueldres, Reine de Sicile,

Duchesse de Lorraine et de Bar,

## D'UNE RELIQUE DE SAINT PIERRE

aux Dames religieuses de Sainte-Claire de Bar-le-Duc,

PAR M. LE COMTE HIPP. DE WIDRANGES.

(Réunion du 2 Mars 1870.)



Au nombre des obligations que la Société s'est imposées, figure celle de rechercher et de mettre au jour tous les documents qui peuvent servir à l'histoire en général, et spécialement à celle du pays que nous habitons.

Parmi ceux-ci, on doit certainement comprendre les chartes et les titres qui rappellent l'ancienne situation de la province, les événements importants qui s'y sont passés, les actes publics et particuliers des princes et autres personnages qui y ont exercé l'autorité suprême, et en général tous les monuments qui peuvent éclairer sur l'esprit, les coutumes, les mœurs et les usages de nos aïeux.

On peut considérer comme un document de cette nature, l'acte suivant, que le hasard a fait tomber entre mes mains, et dont je suis heureux de pouvoir, le premier, vous faire connaître l'existence et l'objet.

C'est une attestation qui rappelle le don fait, à la fin du XV^e ou

au commencement du XVIe siècle, à l'un des couvents de femmes qui s'établirent alors à Bar, par Philippe de Gueldres, femme de René II, roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, d'un reliquaire qui contenait une petite parcelle du chef de saint Pierre.

Cet acte a été délivré le 20 mars 1585, par les religieuses du monastère de Sainte-Claire de Bar-le-Duc, qui attestent en même temps avoir donné ce reliquaire au chapitre de Saint-Pierre de la même ville.

Il y a toute apparence que la pièce, que je mets sous vos yeux, était renfermée dans le reliquaire, avec la parcelle d'os de la tête du saint Apôtre, et qu'elle en a été extraite, avec celle-ci, lors de la clôture des églises en 1793.

Voici, Messieurs, la copie de cette attestation, dont j'ai trouvé le texte sur un carré de papier froissé, atteint de pourriture en plusieurs endroits, usé et jauni par le temps et que j'ai dû coller sur du papier végétal, afin de pouvoir en lire l'écriture : elle est ainsi libellée, sauf un mot qui a disparu, et dont l'absence, du reste, ne nuit en rien au sens de l'acte, parce qu'il fait partie d'un nom propre :

« Au nom de la glorieuse et très-sainte Trinité.
» *Amen.*

» Nous soubsignées Religieuses du monastère et couvent de » Saincte-Claire à Bar, certifions qua la priere et requeste de » Reverend Pere en Nostre Seigneur Pere Raymond du... de la » société de Jesus, Nous avons donné aux Venerables de Sainct » Pierre au dict Bar ce présent reliquaire du chef du glorieux » sainct Pierre Lapostre, lequel nous auroit esté donné par feu » d'heureuse memoire la Royne de Cecile (que Dieu absolve) il y » a plus de quatre vingtz ans. Ce que nous certifions soubz noz » seingz cy mis. Le vingtiesme jour du mois de mars mil Vc » quatre vingt et cinq. »

Au bas de l'attestation on remarque la mention de la signature de la mère abbesse, sœur Barbe Drouyn, de la mère vicaire, sœur Anne d'Ainville, et des deux portières, sœurs Katherine Phulpin et Anne Sauvage, du couvent de Sainte-Claire. On est porté à penser que la pièce dont je viens de vous exposer le contenu, a été insérée dans le reliquaire, par les soins du chapitre de Saint-Pierre, à l'époque de la donation qui lui a été faite de la relique, et qu'il a dû conserver l'original dans ses archives.

Les termes de l'attestation prouvent que la reine de Sicile a dû disposer, comme on l'a dit plus haut, de ces reliques, à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle. On sait que quelques années après la mort de René II, dont la carrière se termina au château de Fains, le 11 décembre 1508, cette princesse, qui avait donné dans ce pays des témoignages d'une grande et solide piété, se retira chez les religieuses Claristes de Pont-à-Mousson, où elle entra en 1519, y fit profession, s'y distingua par son étroite observance des règles de son ordre, par sa parfaite humilité et par sa volontaire pauvreté; elle y mourut en 1547.

On est fondé à croire qu'elle n'a point été étrangère à la fondation du couvent des Dames de Sainte-Claire, dont l'établissement, dans notre ville, remonte au 10 novembre 1497.

A l'attestation dont nous venons de parler, s'en trouve jointe une autre délivrée à Bar-sur-Ornain, le 1er décembre 1793, par M. François Bardot (1), alors prêtre constitutionnel, desservant de l'église paroissiale de Saint-Pierre et depuis curé de Fains, annonçant que le petit os du chef du prince des Apôtres, a été extrait d'un buste de ce saint, en cuivre doré, qui se trouvait au pied du grand crucifix (2), et que l'extraction en a été faite lors

(1) Il avait été jusqu'à la suppression des couvents, aumônier des Dames de Sainte-Claire.

(2) C'était le grand crucifix, ouvrage du célèbre Ligier Richier, qui était alors au fond du chœur de l'église de la ville-haute, et que l'on y voit encore aujourd'hui, mais attaché à un pilier en face de la chaire.

de la clôture des églises, en la même année. Ce dernier acte est accompagné d'un certificat du même ecclésiastique, signé à Bar le 1[er] juin 1810, par lequel il affirme être lui-même en possession d'un reliquaire de saint Pierre, provenant du monastère de Sainte-Claire de Bar.

Voici les attestation et certificat de 1793 et 1810 :

« Je soussigné François Bardot, prêtre desservant de la pa-
» roisse de Fains, certifie le présent extrait conforme à l'original
» resté entre mes mains, comme étant moi-même en possession
» d'un reliquaire de saint Pierre provenant du susdit monastère
» de Sainte-Claire de Bar. A Bar, le premier juin mil huit cent
» dix.

» *Signé* BARDOT, *dess[t] de Fains.* »

« Je certifie en outre que le présent petit os du chef de saint
» Pierre, prince des Apôtres, a été extrait d'un buste en cuivre
» doré qui était au pied du grand crucifix, ledit buste représen-
» tant saint Pierre. Cette extraction a été faite lors de la clôture
» des églises en l'an 1793, et on peut y ajouter foi. Bar-sur-Or-
» nain (*sic*), le premier décembre 1793. »

« *Signé* BARDOT, *dess[t] de Fains.*

Le buste dont il est question dans le certificat qui précède, est mentionné au procès-verbal d'inventaire du mobilier de l'église collégiale de Saint-Pierre, dressé le 31 décembre 1790, en vertu du décret de l'Assemblée nationale du 6 novembre précédent. La mention que l'on y remarque, ne s'accorde pas complètement avec le témoignage de l'abbé Bardot, en ce qui concerne la composition du reliquaire qui était, non en cuivre doré, mais en bois doré garni de cuivre. Voici les termes du procès-verbal, relatifs à cet objet si longtemps exposé à la vénération des fidèles de notre ville :

« Un buste de saint Pierre, en bois doré, sur piédestal de » même, garni de cuivre, de pierreries et de feuilles d'argent. » Les châsses et les bustes inventoriés, ajoutent les experts, sont » placés au fond du chœur, au-dessus d'un petit autel, et au-des- » sous d'un grand crucifix accompagné de saints ou statues, le » tout en forme de calvaire. »

Philippe de Gueldres, reine de Sicile, duchesse de Lorraine et de Bar, était fille d'Adelphe ou Adolphe, duc de Gueldres, et de Catherine de Bourbon, et naquit en 1462.

Restée orpheline, dès son bas âge, avec son frère Charles, leur tante Catherine de Gueldres, qui avait voulu rester libre de tout lien conjugal, défendit les droits de sa nièce et de son neveu, contre les injustes prétentions d'ambitieux ennemis, et quand le jeune Charles fut en âge de monter sur le trône ducal de Gueldres, elle lui remit la couronne, après avoir rendu compte de son administration; mais ce prince étant mort quelques années après, sans postérité, l'empereur Charles-Quint enleva ce duché à la vertueuse Philippe de Gueldres, qui en était héritière, donnant pour prétexte, que son grand-père Arnould de Gueldres, ayant été tiré de prison par le secours de Charles de Bourgogne, il lui avait cédé ses Etats par reconnaissance, et qu'après la mort de ce duc, il s'en était mis en possession et en avait joui toute sa vie; qu'à la vérité, Marie de Bourgogne, après la mort de son père, les avait remis à Adolphe, fils d'Arnould, que de ce prince ils étaient échus à son fils Charles, frère de la princesse Philippe de Gueldres, mais que nonobstant cette restitution, Charles-Quint y avait un droit nouveau, non-seulement comme petit-fils de Marie de Bourgogne, mais encore, disait-il, par une convention faite avec Charles de Gueldres, qui, pour maintenir la paix, avait consenti, qu'en cas où il viendrait à décéder sans enfants, le duché de Gueldres et le comté de Zutphen entreraient dans la maison de l'empereur, à l'exclusion des collatéraux.

C'est de la sorte que la maison de Gueldres cessa de régner

sur ses Etats et que Philippe, qui avait épousé, le 1[er] septembre 1485, René II, roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, perdit sa couronne patrimoniale (1).

J'ai vainement cherché, dans l'histoire, quelques détails sur la donation faite par Philippe de Gueldres aux religieuses de Sainte-Claire de Bar, et sur les circonstances qui ont pu faire tomber entre ses mains, le fragment de la tête de saint Pierre, que ces religieuses ont donné, depuis, au chapitre de l'église collégiale de ce nom. Je n'ai rencontré, dans les nombreux recueils que je possède, aucune mention de ces faits, et c'est ce qui m'a déterminé à vous entretenir de l'objet de cette attestation, dont l'original appartient, ainsi que la relique, à M. le chanoine Trancart, ecclésiastique de notre ville, qui a bien voulu me communiquer ce précieux document, et m'a autorisé en même temps à le publier.

(1) L'abbé Guillaume, *Vie de Philippe de Gueldres.*



RECHERCHES

SUR LA

# SITUATION DE LA LIBRAIRIE,

## L'ÉTABLISSEMENT ET L'ÉTAT DE L'IMPRIMERIE,

## A BAR-LE-DUC

### ET DANS QUELQUES AUTRES PARTIES DU BARROIS,

Pendant les XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècle,

PAR M. V. SERVAIS,

Chef de division à la Préfecture de la Meuse, en retraite.

(*Réunion du 2 Mars* 1870.)



AVANT l'invention de l'imprimerie, les livres, écrits à la main, étaient loin d'être aussi répandus qu'ils le sont aujourd'hui : il n'existait guère de bibliothèques que dans les maisons religieuses, les châteaux et demeures de ceux des princes, des grands seigneurs et autres particuliers, auxquels le goût de la lecture et une certaine opulence permettaient d'acquérir un petit nombre de livres. C'était une marchandise si rare, et d'un prix si élevé, que leurs possesseurs pouvaient, dans les temps de pénurie, les mettre en gage, comme des joyaux précieux, et trouvaient dans leur engagement, une ressource contre la misère.

Au nombre des documents historiques qui justifient ce que l'on avance ici, on peut citer le testament d'un nommé Laurent de Nancy, prévôt de Sainte-Glossinde, de Metz, daté de 1313, par lequel il lègue, entre autres choses, à cette abbaye, sa *Bible* et ses *Bréviaires*, à condition que les religieuses ne les ven-

dront, ni ne les engageront jamais (1). On voit, en d'autres actes du même temps (1318), Jean de Blois, archidiacre de Toul, acquérir d'un écolier de Paris, un livre intitulé *Décret* (Decretum), et quelques années après (1336), ses exécuteurs testamentaires restituer à l'église Saint-Martin de Toul, deux livres dont l'un contenait l'état des revenus de cette église (2).

Des faits dont nos archives offrent la trace donnent à penser qu'Edouard Ier, comte de Bar, mort en 1336, aimait la lecture des romans. Il en fut de même de Marie de France, femme de Robert, premier duc de Bar, mort en 1411, et peut-être aussi de ce dernier prince. L'un des comptes du XIVe siècle qui ont échappé aux ravages du temps, nous apprend qu'après la mort d'Edouard, qui périt dans le cours de la dernière croisade entreprise par les Français pour la conquête de la Palestine, on rapporta d'Athènes (d'*Estainnes*) au château de Bar, *trois romans dont li vns estoit de Roncevaulz* (3), *li autre des iiij filz Ainmont* (4), *et li autre d'Alixandre* (5). Ils furent remis au celle-

(1) *Histoire générale de Metz*, in-4o. Par son testament fait peu de temps avant sa mort, arrivée en 1430, le cardinal Louis de Bar, légua à Bonne de Bar, sa sœur, veuve de Waléran III, comte de Ligny et de Saint-Paul, *ses grandes et petites heures*, qui avaient appartenu à Marie de France, duchesse de Bar, leur mère, morte en 1404.

(2) Catalogue Joursanvaux. *Histoire générale de France, Histoire littéraire.*

(3) Il s'agit sans doute ici de l'un de nos romans de chevalerie où il est question de la fameuse bataille de Roncevaux, donnée en 778; le célèbre Rolland, neveu de Charlemagne, fit dans cette journée, fatale aux armes des Français, de si grands prodiges de valeur, que l'histoire et les romans en ont fait depuis un de leurs plus grands héros.

(4) Autre roman de chevalerie très-ancien. On en connaît une édition imprimée à Lyon en 1493, in-fol. goth. fig. Ce que l'on en dit ici prouve qu'il en existait des exemplaires manuscrits en 1336.

(5) On remarque dans la *Bibliothèque des romans*, publiée par Gor-

rier du château qui réunissait peut-être à ses fonctions, celles de bibliothécaire du prince (1). On trouve en d'autres comptes rendus à Bar, à l'époque du règne de Robert, des traces de dépenses faites pour l'envoi ou le renvoi de romans, faits à ce prince, d'une ville dans l'autre de son duché (2). Enfin on sait que l'histoire de *Mélusine*, l'un de nos plus anciens romans, a été composée par Jean d'Arras, secrétaire du duc de Berry, pour l'amusement de Marie de France, fille du roi Jean, qui devint duchesse de Bar, par son mariage avec Robert, en 1364.

Indépendamment de ces notions, empruntées pour la plupart à nos archives, j'ai recueilli encore dans celles-ci, une série de faits bibliographiques qui m'ont paru propres à donner une idée de l'état de la librairie à Bar-le-Duc pendant les XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècle, et des moyens que nos ancêtres avaient à leur disposition, à ces époques, pour suppléer à l'absence de l'imprimerie. La part immense que ces deux industries ont eue dans les grands événements qui se sont produits en France depuis un siècle, donne de l'importance à toutes les particularités qui se rattachent à l'histoire de leurs progrès et de leurs développements, et je suis certain que vous accueillerez avec intérêt,

don de Percel, en 1734, tome II, la mention du *Roman d'Alexandre-le-Grand,* traduit du latin en français, par Lambert Licors ou le court, prêtre natif de Châteaudun, en Beauce, manuscrit de 1193. Il y a beaucoup d'apparence que c'est une traduction de cet ouvrage que le comte Edouard I[er] avait emportée à Athènes, et que l'on rapporta au château de Bar, après sa mort, en 1336. L'abbé Duclos cite dans son *Dictionnaire bibliographique,* publié en 1790, un roman en vers intitulé : *La Geste de Alesandre,* vol. in-fol. manuscrit sur velin, du XII[e] siècle, orné de 318 miniatures singulières et de figures dessinées au simple trait, attribué à maître Eustache.

(1) Colet Mignot, cellerier de Bar, compte de 1336-1339. *Recettes.*

(2) Sur la fin de 1361, ou au commencement de 1362, le prévôt d'Etain envoya, de cette ville à Jametz, un messager pour y chercher un roman (romain) pour le duc de Bar.

l'exposé, d'ailleurs très-sommaire, des détails que j'ai recueillis sur ce sujet, bien qu'ils soient loin d'être complets. Il en résulte que, pendant nombre de siècles, l'on n'a eu dans le Barrois, comme ailleurs, que des livres manuscrits; que, peu d'années après l'invention de l'art typographique, il s'est établi à Bar un libraire, et à Longeville une imprimerie qui n'y a subsisté qu'un petit nombre d'années; que le commerce de la librairie, favorisé sans doute par la munificence de nos ducs et les besoins du service de l'instruction publique, s'est soutenu plus longtemps, et que l'établissement de l'imprimerie à Bar, ne doit pas remonter au-delà des premières années du XVIII^e^ siècle. Voici l'énoncé des faits sur lesquels l'opinion exprimée ici est fondée :

Le *Maistre de l'escolle* de Bar fit, en 1364 ou 1365, plusieurs *escriptures* pour le service de l'église de Saint-Maxe. Le doyen du chapitre, Simon de Fou (Foug), lui compta le 5 mai 1365 *cinq sols* pour son travail (1).

En 1409, un écrivain établi à Naives-devant-Bar reçut du même chapitre la mission de faire *certaine escripture* au missel de Vavincourt. Son travail coûta 72 sols ou 4 francs et demi (2), que le procureur du chapitre lui compta. Cet agent paya aussi, le 4 mars, 4 sols ou 3 gros, à un écrivain, pour un calendrier, en l'un des *Psaltiers* de l'église de Saint-Maxe. Le chapitre fit relier

(1) Symon de Fou, doyen de Bar, compte de 1364-65 : *Dépenses*. Pour avoir une idée approximative de l'importance des payements mentionnés dans cet extrait et les suivants, on peut multiplier les sommes payées par dix, chiffre représentant à peu près le rapport qui existait, aux époques auxquelles remontent les faits rappelés ici, entre la valeur de la livre ou du franc d'alors, et celle du franc actuel. Le gros valait 16 deniers, c'est-à-dire 1 sol 4 deniers. La livre valait par conséquent 12 gros tournois.

(2) 72 sols tournois ne font que 3 livres 12 sols, mais en monnaie de Barrois ils représentaient alors 4 francs et demi ou 4 livres 10 sols.

et réparer dans le cours de la même année, *vng saultier et vng antiphonier*. Ce fut le *marrelier* de Saint-Pierre qui fut chargé de cet ouvrage. Le procureur de Saint-Maxe lui délivra le jour de la saint Thomas, 8 sols pour le premier, et le samedi après la Fête-Dieu, 12 sols pour le second (1).

En 1468, Jacques Boucher, prêtre à Bar, fut appelé à relier et faire *vng livre de papier, contenant environ six cahiers, on quel sont escriptes plusieurs chartes de plusieurs villes du duché de Bar*. La chambre des comptes qui lui commanda l'ouvrage, lui fit payer 13 sols 4 deniers pour son salaire (2).

En 1487, Didier lescripvain (l'écrivain), portier du château de Bar, relia deux livres appartenant au roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar (René II), qui se trouvaient en la chambre des comptes, l'un nommé *Pontifical*, et l'autre un *Psaultier en grant volume*. Antoine, le tourier, demeurant à Bar, mit au second deux fermoirs neufs (fermaulx neufs). La chambre des comptes fit payer à Didier, pour la reliure des deux volumes, 3 francs 3 gros, en vertu du marché passé avec lui, et au tourier pour les fermoirs, 3 gros (3). On ignore si ces livres étaient imprimés ou s'ils étaient manuscrits. On comptait déjà en France, à cette époque, plusieurs imprimeries, et le prince régnant sur la Lorraine et le Barrois, avait pu se procurer quelques-uns de leurs produits.

Peu d'années après, on vit fonctionner à Bar une librairie, et à Longeville, bourg distant d'environ 5 kilomètres de cette ville, une imprimerie. L'existence de celle-ci est révélée par le témoignage d'un comptable contemporain, dont les termes portent à

(1) Compte du chapitre de Saint-Maxe, an 1409.

(2) Jacquemin de Genicourt, receveur général du duché de Bar, compte de 1468-69 : *Dépenses*.

(3) Antoine Warin, receveur général du duché de Bar, compte de 1486-87.

croire que l'établissement avait à sa tête un prêtre nommé *Martin Mourot*, à qui René II fit payer le 18 octobre 1506, 4 florins d'or, pour avoir imprimé *cent douze vidimus* de la bulle *de Lacticiniis*, dont 10 en parchemin, et le reste en papier. Il y a beaucoup d'apparence, ainsi que le fait observer un savant bibliographe lorrain (1), que c'est aussi Martin Mourot qui a imprimé, en 1527, à Longeville, par ordre de Hector d'Ailly, évêque de Toul, le *Viat de Salut* de Guillaume Parvi ou Petit, livre que l'on ne connaît guère aujourd'hui que par les recherches des bibliophiles, et dont les exemplaires sont d'une excessive rareté.

Le libraire établi à Bar, en 1506, se nommait *Julien Logeart*. René II fit prendre chez lui, vers ce temps, plusieurs petits livres pour l'achat desquels il lui fit payer 12 francs le 31 juillet (2). On compta aussi la même année à Logeart, 3 florins d'or, pour les *Cronicques de Froissart*, et un florin pour *un autre livre de Bocasse* (3). On découvre encore la trace de l'existence à Bar, en 1521, d'un libraire, nommé *Nicolas Trébuchet*. Ce dernier assista comme témoin à la fondation d'une chapelle en l'église de Rembercourt-aux-Pots, par Nicol Evrard, chanoine de Saint-Maxe et curé de Rembercourt (4).

Par une ordonnance ou mandement donné à Louppy-le-Château le 23 avril 1506, René II fit payer à maître Geoffroy, l'un de ses secrétaires, 40 francs, savoir : 10 francs pour parchemin

(1) M. Beaupré, *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine et sur ses progrès jusqu'à la fin du XVII^e siècle.* Nancy, 1845, in-8^o. Voyez aussi : *Nouvelles recherches de Bibliographie lorraine*, par le même. Nancy, 1853, br. in-8°.

(2) Le mandement du duc a été donné à Bar.

(3) 16^e compte de Jean Gerlet d'Amance, trésorier général du duché de Bar, 1505-1506.

(4) Archives de Rembercourt-aux-Pots. *Reg. de la fabrique*, in-fol. msc.

employé par lui à faire le Cartulaire des droits seigneuriaux de la terre et seigneurie de Gondrecourt, le faire relier et collationner, et le surplus pour une robe (1).

Il y a beaucoup d'apparence que l'imprimerie de Longeville n'existait plus en 1531, car le chapitre de Saint-Maxe fit faire à la main, à cette époque, et quelques années après, divers ouvrages bibliographiques utiles ou nécessaires au service de son église. Il alloua, le 28 avril 1531, 53 livres 4 sous à Thiébaut Rouyer, l'un de ses chanoines, pour les légendaires qu'il avait faits pour la collégiale. Thiébaut Rouyer était tenu, moyennant cette rétribution, de refaire à ses frais sept cahiers *ou plus*, d'un des légendaires qui n'était point écrit de sa main. Dans une réunion générale du 5 février 1542 (N. st. 1543), le chapitre décida que l'on achèterait *trois douzaines de parchemin, pour parachever le Psaultier que messire Thiébaut Rouyer doit faire.*

En 1541, Nicolas Baudin, relieur à Longeville, fut appelé à relier *tout de neuf* les livres de la musique de la collégiale de Saint-Maxe. Ils se composaient de 7 volumes, que le relieur s'obligea à remettre à neuf moyennant 4 francs. Après leur restauration, ils furent délivrés à *Messire Nicol Drouyn*, maître des enfants de chœur (2), pour les garder et s'en servir à l'é-

(1) 16e compte de Jean Gerlet d'Amance, 1505-1506.

(2) On sait que René Ier, roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, donna en 1434, la maison de Popey au chapitre de Saint-Maxe, et qu'au nombre des conditions auxquelles il lui en fit la cession, se trouvait l'obligation d'entretenir 4 enfants de chœur avec un maître chargé de leur enseigner la musique pour le service de l'église. La donation a eu son effet jusqu'à la suppression du chapitre en 1790. Plusieurs d'entre nous ont encore vu et entendu dans les réunions de la première Société philharmonique, formée à Bar vers 1828, un professeur de musique, M. Busselot, qui a figuré, avec distinction, dans les soirées et autres solennités musicales, et qui devait à l'institution

glise (1). Enfin, le chapitre donna, le 6 avril 1554 (N. st. 1555), 30 gros aux échevins de l'église de Naives-devant-Bar, pour payer le libraire qui avait *rabillé* le missel de leur église.

La perte de la plupart des registres capitulaires de Saint-Maxe postérieurs à 1576, nous a enlevé les moyens d'arriver à la connaissance des mesures prises par le chapitre, après cette époque, pour la fourniture et l'entretien des livres nécessaires au service de son église. Nous n'avons plus, pour nous éclairer sur l'état de la librairie pendant le XVII[e] siècle, l'origine et la situation de l'imprimerie à Bar-le-Duc, durant le XVIII[e], que les documents fournis par les actes de nos administrations civiles et les notions bibliographiques répandues dans les bibliothèques de la France et du pays.

Une délibération municipale du 1[er] juin 1644, insérée dans l'un des registres de l'ancien hôtel-de-ville de Bar-le-Duc, nous apprend qu'un particulier, étranger à cette ville, et dont on ne cite pas le nom, songea alors à y former un établissement typographique, et que l'autorité municipale se montra disposée à favoriser l'exécution du projet, en accordant à son auteur des exemptions temporaires de charges et d'autres avantages dont les habitants de la ville ne jouissaient pas. Voici le texte de cet acte :

fondée par le roi de Sicile, son éducation et le savoir dont il a fait preuve parmi nous.

Une délibération du chapitre du 16 juillet 1540, nous apprend que le maître des enfants de chœur et ses élèves habitaient alors une maison sise *derrière l'escolle*. Celle-ci se trouvait dans le voisinage du bâtiment, occupé depuis par le collége. Cette délibération prescrit à Nicol Drouyn de *monter* au château, lui et son ménage, pour y demeurer, dans une maison précédemment habitée par un haut vicaire, mort depuis peu, et qui venait d'être appropriée et affectée au logement du maître et des enfants de chœur. Le chapitre laissa le même jour la maison qui avait été occupée par ceux-ci à Dominique Regnauldin, prêtre chapelain de la chapelle Saint-Christophe.

(1) Registre capitulaire de Saint-Maxe, 1506-1576.

« Résolu que l'imprimeur qui se présente pour demeurer à
» Bar, en cas qu'il veuille y demeurer, sera reçu bourgeois sans
» payement du droit de bourgeoisie (1), et que les commissaires
» des quartiers pour les logements et les assayeurs des tailles,
» seront admonestez de le considérer et que pendant vng an,
» il sera exempt et déchargé de porte et guet (2). »

Cette décision est certainement de nature à faire croire à l'établissement d'une imprimerie à Bar-le-Duc, vers 1644, mais cette opinion ne saurait se soutenir à côté du résultat des recherches des bibliographes qui n'ont découvert jusqu'ici aucune trace de l'existence d'un établissement de cette sorte dans la capitale du Barrois, pendant le XVII[e] siècle (3). On est fondé à penser, d'après ce qu'ils rapportent sur le produit des presses établies dans le duché de Bar, que les événements du temps, ou d'autres motifs, ont forcé l'imprimeur qui se proposait alors de transférer sa résidence dans nos murs, à renoncer à son entreprise, et que son projet n'a point eu de suite. A cette preuve négative de l'absence d'un établissement typographique à Bar, de 1600 à 1700, on peut en joindre une autre, résultant de l'impression à Saint-Mihiel, à Pont-à-Mousson, à Vitry-le-François et à Paris, de divers ouvrages publiés dans le cours de cette période, et qui, on doit le supposer du moins, auraient été imprimés à Bar, si cette ville eût possédé des presses. On peut en juger par la nomenclature suivante de ces écrits :

1° *Covstvmes du bailliage de Bar, rédigées par les trois estats*

(1) On considérait alors comme *bourgeois*, les particuliers de la cité qui jouissaient du bénéfice accordé aux habitants par les lettres d'affranchissement.

(2) On entendait par ces mots, l'obligation de monter la garde aux portes de la ville, et celle de faire le guet sur ses murs ou ses tours.

(3) Voyez les *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine*, par M. Beaupré. Nancy, 1845, in-8°.

*du dict bailliage, conuoqués à cest effect par ordonnance de Sérénissime prince Charles, par la grâce de Dieu, duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc., et homologuées par Son Altesse, au moys d'octobre, mil cinq cens soixante et dix-neuf.* A Saint-Mihiel, par François du Bois, imprimeur de Son Altesse, M DC XIV (1614), in-4°.

2° *Traicté des criées et adjudications par décret, contenant les formes, solemnités et pratiques du bailliage et de la prévôté de Bar-le-Duc, suivant la covstume du lieu.* Pont-à-Mousson, Jean Guilleré, imprimeur de Son Altesse, et de l'vniversité. 1666, in-4°.

3° *Les Ordonnances et règlements des Gormets* (gourmets) *de la ville de Bar-le-Duc, pour la conduite des marchands venant achepter du vin au dit Bar;* brochure in-12 de 15 pages, à Vitry, chez G. Seneuze, imprimeur et libraire, 1679 (1).

4° *Covtumes du bailliage de Bar, avec un Commentaire tiré du droit romain*, etc. (par Jean Le Paige, avocat au parlement et au bailliage de Bar). Paris, 1698, in-12.

On peut jusqu'à un certain point ajouter à cette liste l'ouvrage suivant dont l'impression a dû, à raison de son volume et autres conditions que l'auteur ou l'imprimeur ont eu à remplir, exiger un travail de plusieurs années.

5° *Voyage du Mont Sinaï et de Jérusalem,* par Morison, chanoine de Bar-le-Duc. Toul, 1704. A. Laurent, in-4°.

(1) Archives de la Meuse. Liasses provenant de M. de Vendières, ancien maire de Bar-le-Duc, données au département par ses héritiers, à la demande de M. Paton, son exécuteur testamentaire. On trouve, dans la brochure mentionnée ici, une sentence rendue par le prévôt de Bar, sur une instance intervenue entre les cinq gourmets et le syndic de la ville, sentence qui paraît avoir été suivie d'appel de la part des gourmets. C'est à l'occasion, sans doute, de ce recours, que les ordonnances et règlements qui régissaient alors le service des gour mets ont été imprimés.

Nous nous croyons autorisé à conclure de tout ce qui précède, et sauf les modifications que de nouvelles découvertes peuvent apporter à cette opinion, que l'art typographique n'a été importé à Bar-le-Duc, que vers 1701, époque à laquelle cnmmence la succession connue de nos imprimeurs. Voici, d'après le résultat de nos investigations, la liste de ceux qui ont exercé dans cette ville de 1700 à 1800 :

Lochet (*Jean*), imprimeur-libraire. Son premier ouvrage connu est intitulé : *Recueil général des règlements particuliers et des coutumes anciennes du monastère de Sainte-Claire de Bar-le-Duc*, divisé en 2 parties. Bar-le-Duc, 1701, in-8°. Il a imprimé en 1711, une nouvelle édition du Commentaire de Jean le Paige, sur la coutume de Bar, in-12. On voit par le titre de ce volume, que Lochet était imprimeur du duc de Lorraine et de Bar (Léopold), et de la ville. Il demeurait rue du Bourg, *au laurier couronné*. Il mourut à Bar le 7 janvier 1720; son imprimerie resta, à sa mort, entre les mains de sa veuve, qui la possédait à la fin de 1721, ainsi qu'on l'apprend par un extrait des *Arrêts du conseil d'Etat de S. A. R., servant de règlement pour les fournitures et ustensiles aux troupes qui sont sur les frontières*, du 13 novembre 1721, imprimé à Bar-le-Duc, chez la veuve Jean Lochet, imprimeur ordinaire de S. A. R., de sa chambre du conseil et des comptes du duché de Bar et de la ville (1).

Briflot (*Richard*), imprimeur-libraire. Il dut s'établir à Bar, en vertu d'un décret de la duchesse douairière de Lorraine et de Bar (2), du 29 septembre 1733, qui permit à Richard Briflot, natif de Stenay, de travailler à l'imprimerie à Bar. Il obtint, le 16 février 1735, le titre d'imprimeur du duc de Lorraine et de Bar, et travailla depuis pour la chambre des comptes et le bail-

(1) Archives de la Meuse. Liasses provenant de M. de Vendières.

(2) Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine et de Bar, veuve de Léopold, mort en 1729.

liage. Il imprima en 1748, la 4e édition du *Panégyrique de Louis XV*, par Voltaire. L'auteur se trouvait alors à la cour de Stanislas, à Commercy, où il arriva à la fin de janvier (1). Briflot imprima l'année suivante, la 1re édition des *Mémoires alphabétiques pour servir à l'histoire, au pouillié et à la description générale du Barrois*, publiée par de Maillet, 1749, in-12; il édita aussi vers ce temps, un ouvrage moins connu, qui a paru sous le titre de *Traité du faux*, ou l'ordonnance de France du mois de juillet 1737, conférée avec les ordonnances de Lorraine, in-12. Il mourut à Bar, le 31 août 1783, à l'âge d'environ 84 ans. Il résidait en 1755, *près les Dames de la Congrégation*, dont la maison, affectée depuis la révolution au service de la municipalité, vient d'être démolie pour l'agrandissement de la place de l'Hôtel-de-Ville, dite aujourd'hui *place Reggio*.

Gérardon (*Louis*), imprimeur-libraire. Son existence comme imprimeur et libraire, en 1738, est révélée par un exemplaire d'une *Ordonnance de la prévôté et police de Bar*, du 19 février de cette année, imprimé en placard et sorti de ses presses. On a aussi une *Ordonnance de la prévôté et police de Bar*, du 14 novembre 1739, imprimée à Bar, chez Louis Gérardon, imprimeur-libraire, in-12.

Christophe (*François-Louis*), imprimeur-libraire. Il a imprimé en 1766, deux ouvrages intitulés : 1° *La Conquête de la terre promise*, poëme (en douze chants), 2 vol. in-12; 2° *Arrêts du Conseil d'état du roi, avec les ordonnances des chambres des comptes de Lorraine et Barrois, concernant la maîtrise des orfèvres de Nancy et de Bar*, in-12 (2). C'est aussi de ses presses

(1) Durival. *Description de la Lorraine*, etc., t. I, p. 196.

(2) On remarque à la fin du volume les noms et surnoms des marchands orfèvres, joailliers de Bar, reçus conformément au règlement général du 26 avril 1765. Les personnes inscrites sur cette liste sont au nombre de 10.

qu'est sorti l'ouvrage de M. Grignon, maître de forges à Bayard, imprimé sous le titre de Bultin (*sic*) *des fouilles faites par ordre du roi, d'une ville romaine entre Saint-Dizier et Joinville en Champagne*, découverte en 1772-1774, in-8° de 80 pages. On connaît un *Mémoire sur les états du duché de Bar*, imprimé à Verdun, par François-Louis Christophe, in-4° de 9 pages, arrêté en assemblée des notables des trois-ordres, à Bar-le-Duc, le 4 novembre 1788 (1).

Briflot (*Jean-Richard*), fils de Richard Briflot. Il exerça la profession d'imprimeur à Bar, plusieurs années avant la mort de son père, ainsi qu'on le voit par un exemplaire des *Lettres patentes en forme d'édit pour la prise de possession des duchés de Lorraine et de Bar, données à Versailles au mois de février* 1766. Bar-le-Duc, Jean-Richard Briflot, imprimeur de la chambre des comptes, in-4° de 4 pages. Il était en 1780 imprimeur du bailliage de Bar, titre qu'il prend aussi sur des impressions faites pour le bailliage en 1789. Il a été imprimeur du département, à partir de 1790, et du district de Bar, en 1793 et 1794. Il mourut en cette ville, le 17 août 1802, âgé de 63 ans. Nous possédons une annonce imprimée en placard, et sortie des presses de Jean-Richard Briflot, en 1782. C'est l'avis d'une adjudication qui a dû se faire, le 5 mai de cette année, en l'*Hôtel du Cygne*, à Bar-le-Duc, pour la location des revenus de la mense abbatiale de l'abbaye de Montiers-en-Argonne.

(1) Ma bibliothèque, livres et documents recueillis à Bar. Archives de la Meuse. En tête du premier volume de *La Conquête de la terre promise*, on remarque une épître dédicatoire à Mme la duchesse de Chevreuse, signée L. D. B. (l'abbé de Bérault). Le privilége accordé à la demande de l'imprimeur, pour l'impression du livre, a été donné à Commercy par le roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, le 9 septembre 1765. On sait que l'abbé de Bérault-Bercastel, auteur de cet ouvrage, a rempli les fonctions de professeur du collége à Bar-le-Duc où il a demeuré.

CHOPPIN père (*Charles*), imprimeur-libraire. Il partagea le service des impressions du département avec Jean-Richard Briflot, en 1790 et années suivantes, jusqu'aux événements du 9 thermidor an II. Il a été aussi imprimeur de la société des *Amis de la Constitution*, puis de la *Société populaire de Bar*, dont il était membre en 1791, 92, 93 et 94. Il a imprimé en 1800, la *Jeunesse de Figaro*, roman de Regnault-Warin, déjà connu alors par le *Cimetière de la Madeleine*, et quelques autres ouvrages politiques et littéraires. Il s'adjoignit depuis, pour l'exercice de son industrie, *Noël-Charles* CHOPPIN, son fils, avec lequel il était associé en 1810. Il mourut à Bar, le 14 janvier 1819, à l'âge de 75 ans.

MOUCHERON et DUVAL, imprimeurs associés en 1790, puis DUVAL seul en 1794, rue Voltaire. Ils paraissent avoir été chargés des impressions du collége. Ils ont imprimé en société, entre autres ouvrages, en 1790 : 1° *Discours, projet et observations sur l'instruction publique*, par J.-F. Major, professeur de rhétorique au collége de Bar, le 12 octobre 1790, in-4° de 24 pages. 2° *Résultat d'un mémoire très-étendu sur le produit du vignoble du Barrois*, par M. de la Morre, principal du collége, et lu à la *Société des amis de la Constitution*, dans la séance des 23 et 25 octobre 1790, in-4° de 12 pages. L'année suivante, Moucheron et Duval ont imprimé, en société, un ouvrage de Regnault-Warin, intitulé *Siècle de Louis XVI*, dont on ne rencontre que le tome Ier; ce qui porte à croire qu'il n'a point été achevé. Il y a beaucoup d'apparence que les ouvrages de Gérard, qui ont paru sous le titre, l'un de *Tableau social*, et l'autre de *Lettre au Pape sur le fanatisme et ses erreurs*, sont sortis de leurs presses. Ils ont été imprimés, le premier en 1791, et le second en 1792, in-12. Ils ont donné encore l'*Almanach du département de la Meuse*, pour 1792, publié par M. L*** (*Lavocat*), in-18, et en 1793, un ouvrage de Regnault-Warin, intitulé *Eléments de politique*, in-12. On doit à Duval l'impression de deux brochures publiées après

les événements du 9 thermidor, intitulées, l'une *Exposé des persécutions exercées dans la commune de Bar-sur-Ornain*, in-4° de 55 pages, et l'autre *Les citoyens de la commune de Bar-sur-Ornain, réunis en société populaire, aux représentants du peuple composant le Comité de sûreté générale à la Convention nationalé*, in-4° de 24 pages (Bar-sur-Ornain, le 25 frimaire de l'an III).

Laguerre (*Nicolas*), imprimeur et libraire. Son existence comme typographe, en 1795 et 1796, est révélée par des actes du Directoire du district de Bar et de l'administration centrale du département, sortis de ses presses. Il paraît avoir succédé au sieur Choppin (Charles), comme imprimeur du département et du district de Bar, dont il a partagé les impressions avec Jean-Richard Briflot, dans le cours de ces deux années. Il est mort à Bar-le-Duc, le 15 août 1841, âgé de 58 ans. Comme Richard et Jean-Richard Briflot, il a imprimé quantité de petits livres d'église, et d'autres ouvrages destinés à l'instruction morale et religieuse des jeunes gens dans les colléges et des enfants dans les écoles.

Je ne terminerai pas cet essai sans dire quelques mots de nos plus anciens livres manuscrits et imprimés, et sans citer quelques faits propres à donner une idée de l'état du commerce de la librairie dans les siècles qui ont précédé le nôtre. C'est dans les bibliothèques des monastères principalement qu'il faut chercher ce qui nous reste en livres de ces époques. Voici en quels termes le bibliothécaire de Saint-Mihiel, M. Granvoinet, signalait au préfet de la Meuse, dans un rapport du 19 frimaire an IX (10 décembre 1800), les richesses bibliographiques existant alors dans le dépôt de livres confié à ses soins, et qui, en l'an III, renfermait, suivant ce rapport, environ 16,500 volumes, nombre qui, par suite de restitutions faites à divers émigrés autorisés à y reprendre leurs livres, au retour de l'émigration, se trouvait réduit d'environ 4,000 volumes.

« Il existe actuellement, dit M. Granvoinet, 12,300 volumes, y » compris une très-grande quantité de vieux livres ascétiques de » peu de conséquence, qui ne valent pas la peine d'être inscrits » au catalogue et qu'on aurait pu mettre au rebut. Dans ce nom- » bre, il y a à peu près 8,000 volumes in-8° et in-12, 1,680 » in-4°, et 2,620 in-fol.

» Les ouvrages qui dominent sont des Bibles (il y en a d'une » édition rare). Il y a deux exemplaires de la polyglotte; des » interprètes et des commentaires de l'Ecriture; environ 45 ou- » vrages imprimés depuis 1457 jusqu'en 1500; *les Antiquités* » *grecques et romaines* avec des gravures; *les différentes reli-* » *gions du monde*, avec de belles gravures par Bernard Picard; » quelques Atlas anciens; des dictionnaires de différentes es- » pèces; environ 75 manuscrits, la plupart sur parchemin, » parmi lesquels il s'en trouve des XIII^e^ et XIV^e^ siècle, mais » qui ne sont que des Bibles, des homélies des saints Pères, » des conciles, des constitutions monachales. Tous les Pères de » l'Eglise se trouvent dans cette bibliothèque, dont plusieurs » ont double exemplaire; le recueil de tous les conciles en 33 » vol. in-fol., d'une édition superbe. Il y a quelques ouvrages » de droit, des coutumes de différents pays, mais il existe peu » d'histoire et d'ouvrages de littérature. Il n'y en a point de ma- » thématiques, de médecine ni d'histoire naturelle. »

Je ne puis résister au désir de reproduire encore ici un extrait d'un autre rapport, adressé au Préfet du département, le 1^er^ septembre 1816, par M. Perrin, alors archiviste et bibliothécaire à Saint-Mihiel, parce qu'il renferme des détails que l'on ne trouve pas dans le rapport de son prédécesseur, tant sur le local où la bibliothèque était établie, que sur le nombre et la nature des œuvres qu'elle contenait alors :

« Il existe, dans la cy-devant abbaye de Saint-Mihiel, une » vaste bibliothèque, qui a de longueur 49 mètres 10 décimètres, » et de largeur 7 mètres 70 centimètres.

» Le plafond en est superbe, décoré de guirlandes supérieu-
» rement travaillées. Elle renferme 11 à 12 mille volumes, dis-
» tribués dans 58 armoires bien boisées et très-bien sculptées.
» Cette bibliothèque est riche en Bibles en toutes sortes de lan-
» gues, et le Talmud, en hébreu, formant 14 vol. pet. in-fol. s'y
» trouve.

» En général, il y a beaucoup d'excellentes éditions, beaucoup
» d'incunables et une soixantaine de manuscrits, tant in-fol.
» qu'in-4° et in-8°. Ces manuscrits ne sont pas à la vérité iné-
» dits. Il en existe du VIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs du IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup>, etc.,
» jusqu'au XIV<sup>e</sup>.

» Au-devant de cette superbe salle, se trouve un vestibule où
» sont déposées les archives domaniales, qui proviennent des
» abbayes de Saint-Mihiel, de Saint-Benoit, l'Etanche et autres
» maisons religieuses de l'arrondissement (1).

L'abbaye de Saint-Mihiel ne fut pas la seule maison religieuse du pays qui possédât une bibliothèque. Les inventaires de mobilier de ces maisons, dressés à l'époque de leur clôture, en 1790, prouvent qu'elles renfermaient généralement des collections plus ou moins considérables de livres, dont on retrouve encore les catalogues dans nos archives. Plusieurs de ceux-ci forment de forts volumes in-folio et in-4°. Le commerce de la librairie a dû à l'existence de ces nombreux établissements, à celle d'une foule d'autres bibliothèques formées dans les presbytères, dans les châteaux et en d'autres maisons, par des particuliers appelés par leurs emplois ou leurs professions, à se livrer à l'étude des lettres, des sciences et des arts, un développement qui con-

(1) Archives de la Meuse. Les Archives domaniales, mentionnées ici, ont été extraites, en 1847, du local où elles étaient en dépôt à Saint-Mihiel et amenées à Bar-le-Duc, pour être réunies aux archives du département, où elles ont été classées depuis, par les soins de l'archiviste actuel, M. Marchal.

tribua beaucoup à sa prospérité, principalement dans le siècle dernier. On a vu plus haut que tous les imprimeurs établis à Bar de 1700 à 1800, réunissaient à cette qualité celle de libraire. Cela n'empêcha point un jeune libraire, le sieur Jean Mécuson, de venir, vers 1758, se fixer dans notre ville, où il a exercé cette profession jusqu'à sa mort, arrivée le 2 septembre 1822. Pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, ses magasins, établis à la ville-haute, furent fréquentés par tout ce qu'il y avait alors d'hommes honorables à Bar et dans les environs. Il contribua beaucoup à enrichir les bibliothèques, des ouvrages publiés en France et en Lorraine, par les grands écrivains de cette époque. Il reçut, durant cette longue période, la visite de trois personnages éminents, dont il se plaisait à rappeler le passage dans son établissement : Jean-Jacques Rousseau, dont on a donné le nom à une de nos rues, le duc de Cossé-Brissac, et l'abbé de Brienne. Le premier a logé dans un hôtel situé sur la place *de la Couronne*, où se trouvait alors une auberge accréditée. Quant au cardinal Loménie de Brienne, qui a été ministre et mourut à Sens, en 1794, on sait par l'histoire, qu'il aimait les livres avec passion et ne passait jamais dans une ville, sans entrer chez les libraires.

Cet essai est loin de présenter tous les détails historiques et bibliographiques qui peuvent se rattacher aux questions que j'ai entrepris d'y traiter. C'est, à mes yeux, une ébauche à laquelle la recherche, l'étude et la mise en lumière d'autres documents existants dans nos bibliothèques et surtout dans nos archives, ne peuvent manquer d'ajouter nombre de traits nouveaux, utiles à la solution définitive de la question relative à l'importation de l'art typographique à Bar, question que le savant auteur des *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine* (M. Beaupré), n'a résolue qu'en partie, et dont notre Société m'a paru spécialement appelée à s'occuper.

# ENTRETIEN

SUR

# VICTOR ORSEL,

## PEINTRE LYONNAIS,

PAR M. BIRGLIN,

Architecte, Conservateur du Musée de Bar-le-Duc.

(*Réunion du 2 Mai* 1870.)



L'ART n'est autre chose que la manifestation du beau idéal. L'imitation de la nature est un de ses moyens accessoires, l'illusion réaliste n'en est que l'écart. Il cherche à exprimer la beauté physique, intellectuelle et morale et va jusqu'en Dieu même trouver la source vive *du beau. Tel est surtout l'art religieux et chrétien.*

Il n'est pas sans intérêt de connaître sur ce point l'opinion d'un philosophe dont le nom fait autorité. M. Cousin ne reconnaît pas l'art religieux. « L'art, dit-il, n'a pas pour but d'exciter directement le sentiment moral et religieux. L'objet propre de l'art est de produire l'idée et le sentiment du beau ; cette idée et ce sentiment épurent et élèvent l'âme par l'affinité du beau et du bien et par le rapport de la beauté idéale à son principe qui est Dieu.

Cousin ne peut accepter la théorie qui confond le sentiment du beau avec le sentiment moral et religieux, met l'art au service de la religion et de la morale et lui donne pour but de nous rendre meilleurs et de nous élever à Dieu.

« L'art produit le perfectionnement de l'âme, mais indirecte-

ment. L'artiste est avant tout artiste. Ce qui l'anime est le sentiment du beau. Il se confie à la vertu de la beauté. Il la fortifie de tout le charme et de toute la puissance de l'idéal, c'est à elle ensuite à faire son œuvre. L'artiste a fait la sienne quand il a procuré à quelques âmes d'élite le sentiment exquis de la beauté.

» L'art est une puissance indépendante qui ne relève que d'elle-même.

» On parle de la foi qui animait les artistes et vivifiait leurs œuvres, cela est vrai de *Cimabuë* et de *Giotto*; mais après *Angelico da Fiesole*, à la fin du XVe siècle, en Italie, on aperçoit surtout la foi de l'art en lui-même et le culte de la beauté. Raphaël, dit-on, allait passer cardinal; oui, mais en peignant toujours le Galatée et sans quitter la Fornarina (1). »

Telle est, Messieurs, la pensée bien nette du philosophe; je me contenterai d'y opposer la double lumière de la vie et de l'œuvre d'Orsel.

VICTOR ORSEL naquit à Oullins, près Lyon, en 1795, dans une maison de campagne de sa famille.

A l'âge de quatre ans, il perdit son père et fut placé sous la direction d'un digne et savant ecclésiastique; ses études furent solidement basées sur la religion. Il faisait sa nourriture de la Bible, des Pères de l'Eglise et de la science des conciles. Entraîné vers les arts par un penchant irrésistible, il choisit la peinture.

L'Ecole de Lyon venait d'être fondée par Napoléon Ier, et se trouvait sous la direction d'un homme du plus haut mérite, M. Revoil. Le maître comprit l'élève et le conduisit rapidement au sommet de sa classe; si bien, qu'en 1814, les événements ayant privé momentanément l'école de son directeur, Orsel fut choisi par ses condisciples pour le remplacer. Le jeune maître se montra digne de sa tâche.

(1) Victor COUSIN, *Du Vrai, du Beau et du Bien*. VIIIe leçon.

C'est à Paris qu'il fallait, comme aujourd'hui, chercher l'enseignement élevé des arts. Orsel y vint demander à l'illustre *Guérin* une direction qui se garda bien de substituer le maître à l'élève. Ce n'est pas une des moindres gloires de l'artiste qui a peint Marcus Sextus et traduit les touchantes pages de Virgile, d'avoir su respecter le génie de ses élèves en leur imprimant un élan qui ne pouvait que le grandir.

Guérin fut appelé à la direction de l'Ecole de Rome. Orsel l'y suivit.

Napoléon sentait la valeur des arts. Il avait réuni au Louvre, comme en un trophée de dépouilles opimes, les chefs-d'œuvre antiques et de la Renaissance qu'il avait été possible d'amener à Paris. Avec ces ressources, l'initiation était sérieuse et l'on pouvait croire que l'Italie n'avait plus autre chose à dévoiler aux yeux étonnés du jeune homme que la magnificence de ses ruines et la splendeur de son ciel.

Mais il y restait encore Raphaël dans ses fresques, les basiliques avec leurs puissantes mosaïques, Florence, ses cloîtres, *Fra Angelico*, le Campo Santo de Pise où l'*Orcagna* jouit d'une gloire incomparable.

Quoique peu recherchés alors, ces maîtres devinrent les familiers d'Orsel; il reçut d'eux une sève vigoureuse qui prépara la force et l'originalité de son talent.

Lorsqu'arriva le temps de produire, ce fut à Paris qu'Orsel se fixa : il y mit au jour trois œuvres capitales : le tableau *du Bien et du Mal*, le *Vœu de Fourvières*, et *la chapelle de la Vierge, à l'église de Notre-Dame de Lorette*. Même, ces travaux absorbant les dix-huit dernières années de sa vie dans le labeur de la composition et de l'enseignement, il laissa inachevée une partie de la chapelle que la main pieuse d'un ami devait terminer.

Le 1er novembre 1850, succombant à une maladie cruelle, Orsel

emportait dans la tombe la certitude d'avoir accompli de grandes choses. Jamais il n'avait reçu les satisfactions dues à son mérite.

J'ai esquissé, Messieurs, en traits simples une existence grande et noblement remplie. Un enseignement doit en ressortir. Qu'est-ce que cet homme a voulu? Qu'a-t-il produit dans sa solitude étrange?

Il a voulu assouplir la peinture, jusqu'à en faire un moyen de porter dans les âmes les convictions religieuses les plus élevées comme les plus précieuses. Il a fui avec un soin jaloux le sentimentalisme qui énerve ou le culte exclusif de la forme qui charme sans instruire. Il a mis sa gloire à enseigner la foi chrétienne avec le secours du dessin le plus pur et la puissance de l'émotion la plus vraie. Il n'a rejeté aucun des éléments sains de l'art du peintre; au contraire, il en a fait une harmonieuse unité, s'efforçant, comme il le disait lui-même dans une expression désormais consacrée, de *baptiser l'art grec*, c'est-à-dire d'envelopper la pensée et l'enseignement chrétiens dans la forme la plus belle et la plus touchante et, à la faveur de l'émotion qu'elle produit, de pénétrer au cœur du spectateur pour l'emporter aux célestes régions de la Foi.

Voilà ce qu'a voulu Orsel! Son œuvre a-t-il répondu à ses desseins?

Ce serait un travail considérable de feuilleter devant vous, Messieurs, la publication incomplète encore, des compositions du maître. Touchons seulement, en les effleurant, aux sommets de ses travaux : *Le Bien et le Mal*, — *Le vœu de Fourvières*, — *La chapelle de la Vierge*.

Et cependant comment ne pas citer au moins les deux toiles qui font l'honneur du Musée de Lyon : *la Mort d'Abel*, et *Moïse sauvé des eaux?*

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, une critique savante de ces peintures; je ne puis que vous transmettre les impressions que j'ai ressenties devant ces compositions admirables. Eh bien! laissez-moi vous dire que la mort d'Abel m'enleva jusqu'à l'enthousiasme. Le corps de la victime est là, étendu : sa tête repose sur les genoux de sa mère. Caïn s'enfuit et le père courroucé le maudit, pendant qu'Eve éplorée saisissant la main d'Adam, se frappe la poitrine. La tête renversée dans une indicible douleur, elle semble s'écrier, rappelant la première faute : *Me, me, adsum qui feci!*

Ce tableau date de 1823. Orsel avait 28 ans. Il avait atteint, en peignant la tête d'Eve, à l'apogée de l'expression.

Comment vous rendre, Messieurs, l'admiration respectueuse qui s'empare de l'âme en face du tableau de Moïse présenté à Pharaon? Toutes les magnificences de la cour de Toutmosis sont réunies dans une mise en scène ou règne en même temps une gravité austère. Malgré la beauté du palais et la vivante silhouette du fond, malgré l'élégante variété d'accessoires, disposés avec une justesse et une exactitude historique qui a devancé l'ouverture de nos musées égyptiens, tout est à l'expression. Sans doute cet enfant robuste présenté par la servante de Termutis nous attache; sans doute aussi nous sommes touchés de la démarche noble et de la demande de la fille du roi qui désigne le palais où son père va recevoir Moïse; nous tremblons avec la mère comprimant la joie de sa fille qui va trahir sa ruse et perdre son bonheur; nous ne pouvons en même temps nous défendre de nous arrêter sur les regards des grands qui s'entrecroisent et dénotent une curiosité inquiète; mais le Pharaon! gravement assis, la main droite soulevée, la tête inclinée et pensive, il accuse d'un œil anxieux la méditation profonde de l'avenir. Tout un monde de préoccupations passe devant lui et l'on se sent hésiter sur la détermination à prendre, tant l'attitude, le geste,

l'ensemble du personnage s'emparent du spectateur pour ne faire qu'un avec lui.

J'ai hâte, Messieurs, de vous parler du tableau *du Bien et du Mal* commencé à Rome en 1829 et exposé au Salon de 1833. Il fut du petit nombre des ouvrages qui obtinrent les applaudissements de la critique. Je voudrais, si le temps le permettait, pouvoir en lire les descriptions fidèles qu'en ont faites des juges éminents.

Orsel savait l'art de rendre une grande pensée ou une grande action. Il tenta de fixer sous un seul regard, le développement d'une idée-mère présentée sous ses différentes faces. Ce qu'on appelle en réthorique la confirmation ou la preuve, cette partie stratégique du discours, il la transporte sur sa toile, sous la forme suave ou terrible d'un poëme.

Etant donnée une grande pensée, la lutte du Bien et du Mal qui se disputent le monde, un sujet principal en indiquera l'image accentuée. Des tableaux habilement agencés dans un cadre symbolique, développeront l'action successive du Mal comme du Bien dans la vie, puis au sommet la conclusion sera posée par Dieu lui-même. Certes, voilà un cadre immense, et la manière dont il est rempli nous rappelle les arts du moyen-âge dans leur splendeur, alors que le choix de la forme nous fait rêver aux plus pures époques de l'antiquité.

Au centre deux jeunes filles ; l'une, attentive aux leçons que lui fournit le livre de la Sagesse, est protégée par l'ange armé ; l'autre, passionnée et distraite, a foulé aux pieds ce même livre, pour prêter l'oreille aux suggestions d'un démon. Quel sera le sort de chacune d'elles ?

Suivons la dernière qui se laisse emporter par un brillant cavalier. Bientôt c'est la honte et l'abandon. Chassée par le séducteur, elle implore vainement ce cruel satisfait qui la fait railler par son fou.

Du moins son père, sa mère l'accueilleront-ils au foyer? Mais elle a une sœur, et sa présence la souillerait. Le père offensé la repousse et la maudit. Survient alors le désespoir. Le fruit du crime est inerte à ses pieds. Elle a donné la mort à son enfant. Elle se pend au même arbre près duquel elle avait pris la fuite.

La légende du Bien nous montre la jeune fille sage, accostée par un chevalier qui lui déclare son loyal amour; les yeux baissés, elle désigne sa mère, du consentement de laquelle doit dépendre l'union.

Puis viennent les fiançailles en présence du père confiant et de la mère dont le regard inquiet scrute l'époux jusqu'au fond de l'âme.

Le jeune chevalier part pour la guerre, laissant son épouse à la garde du noble sentiment de la maternité.

De retour, le soldat a déposé les armes pour se livrer aux joies du foyer domestique, admirablement rendues par les caresses qu'il donne à son enfant.

Au sommet du tableau, le Christ reçoit dans son éternité la jeune fille sage, tandis qu'à sa gauche le démon qui a tenté l'impudique la précipite dans les abîmes.

Telle est sommairement, Messieurs, la marche de cette double épopée, dans laquelle figures, cadres, ornements, jouent un rôle très-marqué. L'unité y est parfaite, la variété partout. Chaque scène est un chef-d'œuvre en même temps qu'un grand enseignement. Ce tableau appelé naïvement *le tableau des familles* par les gardiens de l'Exposition, mérite en effet de prendre place à tous les foyers et d'y être sans cesse médité.

Désormais la voie du peintre est tracée et *la Chapelle de la Vierge* nous le montre à l'apogée de son art.

Si l'on regarde en face le maître autel de l'église Notre-Dame-de-Lorette, à Paris, on a à sa droite la chapelle du Saint-Sacrement, à sa gauche la chapelle de la Sainte-Vierge, chacune

d'elles à l'extrémité des bas-côtés. Dans l'axe de la basse-nef s'ouvre la porte de la sacristie au-dessus de laquelle est un tympan formant plein mur. Une petite coupole surmonte quatre pieds-droits et reçoit le jour d'une lanterne. Tel est le champ offert au peintre pour célébrer les gloires de la Mère de Jésus-Christ.

Outre le tympan placé au-dessus de la porte de la sacristie, dans lequel est représentée l'idée générale, *la Vierge Mère de Dieu*, trois divisions du sujet correspondent aux différentes parties de la construction : *les pieds-droits* reçoivent les figures symboliques, *les pendentifs* montrent l'action de la Vierge sur l'humanité, *et la coupole*, figurant la voûte des cieux, resplendit du triomphe royal de la fille de David. Le tout forme l'ensemble des Litanies traduites sur ces murailles de la façon la plus neuve et la plus hardie.

Je renonce à analyser, même succinctement, un travail aussi gigantesque. Qu'y doit-on le plus admirer du talent soutenu de la composition, ou de l'exécution poussée dans les moindres détails jusqu'à la perfection même, ou bien et surtout de l'idéal sublime qui a inspiré Victor Orsel? Je ne sais; car le propre de ce génie réside dans un équilibre de toutes les puissances de l'art et, sous sa main, le sujet respire si abondamment la vie, qu'on ne songe jamais à l'artiste qui l'a produit. Inimitable perfection que les seuls grands maîtres ont laissée à leurs œuvres!

Je ne puis cependant, Messieurs, taire une remarque qui caractérise la supériorité de cet ouvrage.

D'abord le parti pris de peinture dénote un principe qui n'a été mis en pratique qu'aux grandes époques et qu'un très-petit nombre d'artistes appliquent de nos jours : c'est la volonté de respecter l'architecture en la décorant, de fuir l'illusion qui montre à travers les murailles des ciels, des paysages, des horizons et laisse oublier qu'une construction solide, durable et disposée suivant un grand goût souvent, abrite à la fois le specta-

teur et l'œuvre du peintre. En un mot, c'est la teinte plate ou le fond d'or sur lesquels reposent les sujets ou la décoration, moyens difficiles il est vrai, mais qui ont le mérite d'allier l'un à l'autre, au lieu de les mettre en lutte, l'architecture et la peinture, deux arts si bien faits pour s'entendre.

Si nous examinons l'une quelconque des nombreuses compositions de la chapelle et que nous saisissions les éléments qui la constituent, figure ou ornement, nous y trouvons dans toute sa vérité l'empreinte de la nature créatrice. Rien d'essentiel n'y est omis; mais un goût épuré a présidé à toutes ces formes en élevant leur caractère à la hauteur du sujet. Ainsi, la nature, choisie toujours, assouplie au style, n'est jamais asservie à des caprices d'imagination qui en violent la vérité. De plus, sous ces formes belles, à travers ces compositions solides par la pensée, l'ajustement, le geste et l'expression, de la base au faîte de cet enchaînement harmonieux, circule, avec la sève poétique, la puissance lumineuse et vivifiante de la foi.

Ah! comment dire, en présence d'un tel ouvrage, que l'art existe pour l'art, quand on l'a défini : *la manifestation du beau idéal*, et que, pressant les idées et les termes pour savoir enfin ce qu'est le beau en lui-même, on ne trouve qu'un seul mot pour satisfaire au sens qu'on y attache et que ce mot : c'est Dieu!

C'est avec regret que j'abandonne cette admirable chapelle dont je n'ai pu, Messieurs, que vous donner une faible idée. Du moins est-ce pour reposer un instant nos regards sur un tableau digne de la plus haute admiration. J'ai nommé le *Vœu de Fourvières*.

En 1832, le choléra, après avoir ravagé le Nord et le Centre de la France, arrive aux portes de Lyon et rétrograde. En 1835, il franchit la ville sans l'atteindre. Les habitants décidèrent qu'un tableau commémoratif redirait aux âges futurs cette

protection miraculeuse, attribuée par la voix publique à Notre-Dame de Fourvières. Orsel en fut chargé et y consacra de longues et précieuses études.

La sainte Vierge, assise sur un trône, porte l'enfant Jésus. A ses pieds la ville agenouillée implore sa protection, tandis qu'un lion blessé lèche ses plaies. Debout, derrière le trône, un ange arrête de son glaive le *Choléra*, figuré par un Indien, qui verse sur la ville une coupe empoisonnée. La Mort, la Guerre civile l'escortent; mais saint Jean et les autres protecteurs de Lyon, ont intercédé pour la cité. Elle est sauvée.

La colline de Fourvières vue au-dessous des nuages qui supportent les grandes figures, achève d'écrire le sens du tableau.

Le vœu de Fourvières, ai-je dit, fut peint après de longues et sérieuses études qu'attestent des cartons admirablement reproduits. Cette peinture est l'expression la plus savante de l'art monumental. Simplicité et ampleur de dessin; modelé soumis, clarté et transparence des tons, toutes les grandes qualités de la fresque s'y retrouvent. Malheureusement cette toile, faite pour être vue et sentie de loin, n'a pas reçu la place qui lui était destinée. On devait construire pour elle, à Fourvières, une nef qui n'existe pas, et j'ai pu la voir accrochée aux murs de la cathédrale, à une hauteur pour laquelle elle n'a pas été peinte et sous le jour faux et confus des vieux vitraux (1).

Obligé de terminer ce court entretien, je laisse, Messieurs, sans en rien dire, tant et de si nobles travaux, où se reproduit sous mille formes cette inébranlable volonté d'enseigner aux hommes les leçons sublimes de la morale et de la foi.

Mais il est une chose que j'ai encore à vous faire connaître et

(1) Il me revient que le vœu de Fourvières, a trouvé dans une autre église de Lyon une place digne de cette grande composition.



dont je me reproche de ne pas vous avoir plus tôt entretenu. Orsel ne fut pas seul dans la carrière ardue qu'il a suivie, le ciel lui réservait un ami digne de son génie et de son cœur.

A l'atelier de Pierre Guérin, il connut un jeune homme du nom d'Alphonse Périn, fils du célèbre miniaturiste. Devenus l'un à l'autre sympathiques, ils se lièrent et ce fut pour toujours. Pour toujours : car la mort en éloignant Orsel ne l'a point ravi tout entier à son ami. C'est ensemble qu'ils firent à Rome leurs études si fortes et si originales. C'est côte à côte, mais sans confondre jamais leurs idées ni leurs talents, qu'ils exécutèrent leurs chapelles de Notre-Dame-de-Lorette; car, par un bonheur qui leur était dû, ces deux amis furent en même temps chargés, l'un de la chapelle de la Vierge, l'autre de celle du Saint-Sacrement. C'est en unissant leurs pensées et leurs réflexions qu'ils ont enseigné leur art à un petit nombre d'heureux élèves; c'est dans la même foi qu'ils ont vécu, qu'ils ont souffert et qu'ils ont espéré; et aujourd'hui que la tombe s'est fermée sur l'un d'eux, Alphonse Périn semble mort à sa propre renommée pour vivre dans la gloire d'Orsel.

Héritier des œuvres de son ami, il lui fait hommage de sa fortune, de son temps et de son savoir. Ses mains pieuses ont achevé ses travaux et lui élèvent aujourd'hui un monument plus durable que l'airain; et bientôt les privilégiés pourront étudier dans un ouvrage, admirable d'exécution et de conception, tout ce que fut Orsel.

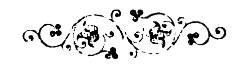
Cette association si noble fut plus féconde encore. Un troisième artiste, à Rome, se joignit à Orsel et à Périn, ce fut l'éminent professeur de gravure à l'Ecole de Lyon, *Victor Vibert*. Nous le peindrons tout entier en disant qu'il consacra vingt ans à graver le tableau du *Bien et du Mal* (1); qu'il entreprit de ramener

(1) Edité par Schulgen et Schwann, rue Saint-Sulpice, à Paris.

son art à la pure école de Marc-Antoine, et que, comme Orsel, il succomba à la tâche dans un glorieux isolement.

Messieurs, nous voilà bien éloignés de la théorie de l'art pour l'art soutenue par Cousin.

Ne serait-il pas vrai de dire, en tirant des faits leur légitime conclusion, que l'art n'est pas un but, mais un moyen, comme tout ce qui alimente le jeu des facultés humaines; qu'on n'est pas asservi aux doctrines parce qu'on a su trouver en elles de hautes inspirations; que la part de la liberté n'est laissée d'ailleurs que trop grande puisqu'on admet de nos jours, presque sans distinction, l'art charmant ou laid, vulgaire ou sublime, religieux ou corrupteur; qu'enfin l'artiste, ayant le respect de lui-même, ne peut sans péril méconnaître le précepte d'Horace qui fit de la moralité une condition essentielle pour devenir habile à exprimer sa pensée, et qu'il a de plus le devoir, s'il est chrétien, de rendre sensibles les beautés idéales de la foi, s'élevant vers Dieu, seul but digne de ses efforts.



# LE PAPILLON ET L'ESCARGOT.

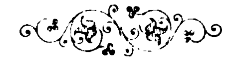
## FABLE

Lue par M. FLORENTIN dans la réunion du 1er juin 1870

A peine échappé du cocon,
Un brillant papillon
Essayait ses ailes
Dans un champ diapré de mille fleurs nouvelles.
De l'une à l'autre il allait et venait,
S'élevait, s'abaissait, tournait,
Tourbillonnait,
Toutes les admirant, mais ne sachant encore,
Parmi le riche écrin de Flore,
Sur quel joyau fixer son choix :
Bluets, coquelicots, liserons, églantines,
Splendides bassins d'or, suaves aubépines
Le ravissaient, l'attiraient à la fois.
Du haut d'une jonquille,
Un escargot, dressé sur sa coquille,
Lui dit : — Charmant fils du Zéphir,
Avant de te poser choisis avec prudence,
C'est souvent un poison que l'on boit, où l'on pense

Rencontrer et saisir
Un innocent plaisir.
— Merci de vos conseils, aimable solitaire,
Repartit au colimaçon
Notre étourdi; rampez, traînez votre maison
Où vous pouvez; c'est votre affaire.
Moi, je veux à mon gré de fleur en fleur courir,
Sans souci m'étourdir
Et jouir.
Il dit, et sur la rose,
En frémissant, tout d'abord il se pose,
La quitte et, tour à tour,
Parcourt
Les vergers et les bois, les moissons, les prairies,
S'enivrant à longs traits en cent coupes fleuries,
Et se riant du prudent escargot :
Il trouve enfin la mort dans le sein d'un pavot.

Enfant, il faut être plus sage :
Par des conseils sensés laisse-toi diriger.
La vie a son apprentissage,
Et sous des fleurs aussi cache plus d'un danger.



# NOTE

SUR

# L'ARCHITECTURE

## ENVISAGÉE A UN POINT DE VUE PHILOSOPHIQUE

PAR M. C.-C. CHARAUX,

Docteur ès-lettres, professeur au Lycée de Bar-le-Duc (1).

*(Réunion du 6 Juillet* 1870 )



QUAND on parle des arts qui contribuent à former le goût, à polir les mœurs, à élever les âmes, on entend presque toujours la poésie, la peinture, la musique : rarement songe-t-on à l'architecture. Est-ce erreur ou indifférence? Nous laissons à de plus habiles le soin de trancher la question, et de rechercher les causes d'un oubli si général et si peu mérité. Pour notre part nous ne l'avons jamais compris, encore moins en sommes-nous coupable. Nous faisons comme le peuple, et ce qui, dans une ville, attire d'abord notre attention, ce sont ses monuments, ses églises, ses palais, ses maisons. Ils nous en disent plus sur le caractère des habitants, sur leurs penchants et leurs préférences que de longues et savantes dissertations. Nous aimons à deviner sous le marbre et la pierre, taillés et disposés de mille manières différentes, un passé que le présent peut bien altérer de parti pris ou défigurer par maladresse, mais qu'il ne saurait anéantir. Les musées nous ré-

(1) Aujourd'hui à la Faculté des Lettres de Grenoble.

vèlent le goût des classes élevées, le degré et la nuance de leur politesse, de leur délicatesse, de leur culture intellectuelle et morale : les monuments nous apprennent ce qu'était, ce que valait le peuple tout entier. Il a marqué la pierre du sceau de son génie, il l'a taillée sur le modèle de son âme, il l'a élevée dans les airs à la hauteur de sa foi et de ses espérances. Il semble parfois qu'avec elle il aspire à quitter la terre et à s'élancer dans l'infini. Souvent aussi on dirait qu'il craint d'abandonner cette même terre où il a concentré ses désirs et ses joies. Ses édifices ne s'élèvent pas alors plus haut que ses pensées : ils dépassent à peine le sommet des demeures ordinaires. Cette remarque s'applique surtout aux cités purement guerrières ou purement industrielles. Thucydide l'a faite un des premiers au début de son livre où il compare l'aspect général de Sparte à celui d'Athènes.

On distingue, aux monuments qu'ils ont élevés, les peuples qui pensaient d'abord à Dieu de ceux qui songeaient surtout à l'homme, à ses besoins ou à ses plaisirs. Ceux qui étaient forts, puissants, pleins de confiance en eux-mêmes et dans l'avenir se sont survécu dans les œuvres de leurs mains. Ceux qui avaient conscience de leur faiblesse, qui n'ont eu ni sève, ni vigueur, ni lendemain; ceux-là n'ont pas laissé plus de traces de leur passage dans le sol que dans l'histoire. Il faut songer à la postérité pour mériter l'attention de la postérité. Elle ne sait rien de ceux qui n'ont pas travaillé pour elle : loin de les célébrer elle oublie jusqu'à leur nom.

Rien d'ailleurs ne contribue comme les monuments à nous faire voir l'inépuisable fécondité de l'esprit humain, l'harmonieuse unité de l'univers. C'est par eux surtout que l'homme, avec le moindre degré de politesse et de culture, s'est fait, si l'on peut s'exprimer ainsi, créateur intelligent. De même que toutes les choses d'ici-bas nous élèvent à Dieu, si nous voulons bien les entendre, et reflètent son Etre infini; ainsi les œuvres de l'homme témoignent de ses pensées et de ses sentiments, de ses

douleurs et de ses espérances. S'il n'a point fait la matière, du moins l'a-t-il pétrie de sa main puissante, et l'hommage qu'il rendait du fond de son âme, sanctuaire invisible, au beau, au vrai, au bien, il a forcé la nature à le rendre avec lui. L'obscur langage de celle-ci est devenu une sublime éloquence qui éclate aussi bien dans la majesté des temples que dans l'harmonie des sons ou la vivante expression des statues et des peintures.

A mesure qu'il avance à travers les siècles, l'homme découvrant sans cesse des vérités nouvelles et les aimant d'un plus vif amour, la matière plus mobile encore que son âme (plus docile à coup sûr), lui fournit pour satisfaire ce besoin impérieux de dire ce qu'il sait, d'exprimer ce qu'il sent, une variété infinie de formes, de couleurs et de contours. Elle est toujours là, au service de son génie, comme lui féconde, inépuisable, et plus il crée, plus elle fournit, sans s'épuiser jamais, la matière de ses créations. De son vaste sein l'homme a tiré le marbre, la pierre, les métaux les plus utiles ou les plus précieux. Il a demandé aux fleurs dont elle se pare, aux arbres qu'elle fait naître et grandir, aux lianes grimpantes, aux tiges qui se dressent ou s'inclinent, aux dômes de verdure, le premier modèle de ses colonnes, de ses voûtes, de ses chapiteaux, de leurs moindres ornements. Ainsi s'enchaînent le monde visible et le monde invisible; ainsi Dieu reçoit le double hommage de l'homme, créature raisonnable et libre, et de la nature à laquelle, l'homme communique, dans les chefs-d'œuvre de l'art, quelque chose de sa vie, de son intelligence et de sa liberté.

L'architecture est au premier rang des arts qui manifestent cette union de la matière et de l'esprit. Elle sert aux besoins de l'homme et à ses plaisirs; elle exprime, tantôt avec délicatesse, tantôt avec grandeur ses sentiments et ses pensées. Ce n'est pas seulement une école particulière qu'elle nous fait connaître avec ses aspirations et son génie, c'est tout un peuple dont elle manifeste, durant une longue suite de siècles, le caractère et les ten-

dances. A défaut d'histoire sa vie est écrite sur la pierre. Que saurions-nous, sans les monuments qu'ils ont laissés, des races Pélasgiques et de l'empire des Aztèques? Sans doute l'Opéra qu'on bâtit ne résume pas toute la vie morale de la France à la fin du XIX[e] siècle, mais il aide à la faire entendre; tout comme Notre-Dame sert beaucoup à l'intelligence du XIII[e] siècle et de son histoire.

Les peuples sortis de l'état nomade débutent, de toute nécessité, par l'architecture. Il leur faut des abris contre la chaleur du jour et le froid des hivers. C'est encore à l'architecture qu'ils demandent, à l'apogée de leur civilisation, de splendides édifices pour abriter leurs tableaux et leurs statues. Les chefs-d'œuvre de l'art tirent un nouveau lustre des palais qui les protégent. Ainsi la basilique de Saint-Pierre est un chef-d'œuvre qui garde des chefs-d'œuvre et en rehausse le prix par sa beauté et sa majesté. On en peut dire autant du Louvre et de l'Escurial.

Si le caractère d'un peuple se reflète dans ses monuments, si son histoire s'écrit sur la pierre autant que sur les livres, son état moral à son tour, n'est-il pas dans un rapport étroit avec les édifices qui l'environnent et au milieu desquels s'écoule son existence? Est-ce que la route n'est pas directe du regard à l'âme, et peut-on admirer l'ordre et les proportions dans le monde visible, sans que l'esprit en soit éclairé d'une nouvelle lumière, sans que le cœur en soit, à certaines heures, ému et comme ébranlé? — Le tableau qu'on n'a vu qu'une fois peut vivre des années dans la mémoire, et le monument gracieux ou majestueux, élégant ou imposant que nous contemplons tous les jours ne laisserait pas dans notre âme une trace d'autant plus profonde qu'elle est plus souvent imprimée! Si l'aspect des lieux qu'ils habitent est pour quelque chose dans le caractère et la poésie des peuples, les monuments qui, dans certaines capitales, tiennent lieu de la nature, ne semblent-ils pas nous entourer d'un cercle imposant, je ne dirai point de rochers, de forêts et de montagnes,

mais de temples, de palais et d'arcs-de-triomphe? Oserait-on soutenir que l'éducation d'un Athénien se faisait tout entière à l'école des philosophes ou des rhéteurs; — que le Parthénon, les temples des dieux, les musées et les portiques n'y avaient aucune part? Le Capitole n'est-il pour rien dans la grandeur romaine et dans l'inébranlable constance du peuple roi? Qui peut supposer la foi chrétienne anéantie et nos cathédrales debout? Retranchez du village l'église qui en est l'âme et le centre, que deviennent les traditions, les souvenirs, le peu d'art et de poésie qu'on trouve encore dans nos campagnes? Le caractère lui-même n'en sera-t-il pas modifié, sa grandeur diminuée, sa vigueur affaiblie? Là où rien ne s'élève au-dessus des maisons particulières, je crains fort que les esprits ne soient descendus au même niveau, et qu'on n'ait infligé à toutes les âmes une commune mesure de médiocrité et d'impuissancé. Les grands monuments sont comme les premiers degrés du ciel : on cesse d'y penser quand on cesse d'en bâtir.

Mon dessein, messieurs et chers collègues, n'était point de traiter le vaste sujet dont j'ai à peine esquissé les traits principaux, mais d'inspirer à l'un d'entre vous le dessein de le traiter, ou d'en faire à Bar-le-Duc une application particulière. N'attendons pas que les derniers monuments et les curieuses maisons qui attirent les regards de l'étranger aient disparu pour toujours. L'histoire de notre ville est encore, en grande partie, écrite sur la pierre. Hâtons-nous de la transcrire sur le papier qui, malgré sa légèreté apparente, la gardera plus longtemps.

# QUELQUES MOTS

SUR

# LA MORTALITÉ DES ENFANTS,

PAR M. LE DOCTEUR BAILLOT.

(*Réunion du 6 Juillet* 1870.)



UNE grave question, celle de la mortalité des enfants dans la première année de leur existence, préoccupe aujourd'hui plus que jamais la plupart des corps savants. J'ai dès lors pensé qu'il était du devoir de tous les membres du corps médical, appelés, par leurs fonctions, à vivre en quelque sorte au milieu des familles, et même dans leur intimité, de faire connaître le résultat de leurs études et de leurs observations sur un aussi important sujet. C'est donc à mon titre de médecin, et à ce titre seulement, que je viens prendre la liberté de vous présenter les considérations suivantes.

Exerçant la médecine depuis trente-sept ans, dans un centre de population de plus de 15,000 habitants, et ayant été chargé, pendant dix ans, de la surveillance des enfants assistés du département de la Meuse, j'en ai vu beaucoup succomber, après quelques jours, ou quelques mois d'existence.

Mes recherches et mes observations se sont ainsi portées sur des enfants nés dans les différentes classes de la société, élevés, et placés dans des milieux souvent très-opposés; d'où il résulte que, pour faire ressortir la différence qui existe dans les chiffres de leur mortalité, j'ai dû diviser ces enfants en plusieurs catégories, suivant l'influence plus ou moins grande des causes de maladies auxquelles ils se sont trouvés exposés.

Première Catégorie.

*Enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres élevés et entretenus au compte du Département, conformément à la loi du* 8 *pluviôse an XIII et au décret du* 15 *janvier* 1821.

| ANNÉES. | HOSPICES DÉPOSITAIRES. | ENFANTS âgés de moins d'un an. | | | ENFANTS morts dans la 1re année de leur existence. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Garçons. | Filles. | Totaux. | Garçons. | Filles. | Totaux. |
| 1847 | Bar. . . . . . | 21 | 26 | 47 | 8 | 12 | 20 |
| | Verdun. . . . | 32 | 22 | 54 | 13 | 6 | 19 |
| 1848 | Bar. . . . . . | 22 | 13 | 35 | 13 | 12 | 25 |
| | Verdun. . . . | 26 | 31 | 57 | 15 | 16 | 31 |
| 1849 | Bar. . . . . . | 23 | 25 | 48 | 14 | 12 | 26 |
| | Verdun. . . . | 24 | 17 | 41 | 11 | 12 | 23 |
| 1850 | Bar. . . . . . | 11 | 21 | 32 | 6 | 13 | 19 |
| | Verdun. . . . | 14 | 16 | 30 | 7 | 10 | 17 |
| | | 173 | 171 | 344 | 87 | 91 | 178 |

Les admissions ont été de 344, les décès de 178, et la *mortalité de* 70,74 *pour cent.*

Tous ces enfants, à peu d'exceptions près, appartenaient à de malheureuses femmes, livrées aux derniers excès du libertinage, à de pauvres mères de famille, plongées dans la misère, ou à des jeunes filles qui, pour la plupart, sous le poids de la honte, avaient eu recours à tous les moyens possibles pour déguiser leur état de grossesse, ou qui, préoccupées des difficultés qu'elles auraient un jour pour nourrir et élever leur enfant, avaient tout fait pour arriver à un avortement.

Un certain nombre de ces enfants pouvaient présenter, au moment de leur naissance, toutes les apparences de la santé et

porter en eux le germe de l'affection qui ne devait pas tarder à les enlever.

Aussi, en présence de leur origine, souvent entachée d'une altération profonde de l'économie; altération due soit à un état de souffrance survenue chez la mère pendant la gestation, soit à une infection morbide qu'elle leur a transmise pendant leur développement intra-utérin, il n'y a pas lieu de s'étonner du chiffre élevé de leur mortalité.

Ce résultat déplorable surprendra moins encore si l'on considère en outre : 1° Que ces enfants sont généralement transportés à la campagne, deux ou trois jours après leur exposition, à une distance quelquefois de trente kilomètres, couchés dans un panier, portés sur une hotte, vêtus plus ou moins convenablement, sans toutes les précautions nécessaires pour les garantir du froid, du vent, du soleil ou de la pluie, et pour leur permettre de respirer librement, ce qui les expose aux bronchites, aux catarrhes suffocants et aux congestions cérébrales. 2° Qu'ils sont privés d'un allaitement convenable, aucun d'eux n'étant nourri au sein, mais bien avec du lait de vache ou de chèvre, donné à la cuiller, au verre ou au biberon, pendant les deux ou trois premières semaines, et pendant les mois suivants, avec de la bouillie ou de la soupe au beurre, ou au lard et aux légumes (la soupe de la famille); nourriture le plus souvent impropre à la délicatesse de leurs organes et qui les prédispose aux maladies des intestins, et par suite aux affections du cerveau. 3° Enfin, qu'ils manquent de soins médicaux et de toute thérapeutique intelligente, lorsqu'ils tombent malades, parce qu'ils sont, pour la plupart, éloignés de la demeure d'un médecin, et abandonnés aux seules ressources de la nature. Heureux encore quand leur état ne vient pas à s'aggraver par suite d'une de ces médications empyriques qui ont toujours cours dans nos campagnes!

### Deuxième Catégorie.

Les tours des deux hospices de Bar et de Verdun, supprimés

par arrêté préfectoral du 20 novembre 1858, ont été remplacés à partir du 1er janvier suivant par la création de trois bureaux d'admissions, l'un à Bar, l'autre à Saint-Mihiel et le troisième à Verdun, et par l'institution de secours temporaires accordés non-seulement aux filles-mères, mais aux mères indigentes qui consentent à élever leurs enfants.

Depuis cette nouvelle disposition, le mouvement des enfants assistés, enfants exposés, enfants abandonnés et orphelins pauvres, a été pour les années 1865, 1866, 1867 et 1868, savoir :

| ANNÉES. | BUREAUX. | ENFANTS âgés de moins d'un an. | | | ENFANTS morts dans la 1re année de leur existence. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Garçons. | Filles. | Totaux | Garçons | Filles. | Totaux. |
| 1865 | Bar. . . . . . | 1 | 10 | 11 | 1 | 5 | 6 |
| | Saint-Mihiel . | 1 | 3 | 4 | » | 2 | 2 |
| | Verdun. . . . | 7 | 1 | 12 | 2 | 1 | 3 |
| 1866 | Bar. . . . . . | 3 | 1 | 4 | 1 | » | 1 |
| | Saint-Mihiel . | » | 1 | 1 | » | » | » |
| | Verdun. . . . | 4 | 2 | 6 | 2 | 1 | 3 |
| 1867 | Bar. . . . . . | 2 | 2 | 4 | 2 | 2 | 4 |
| | Saint-Mihiel . | » | 1 | 1 | » | » | » |
| | Verdun. . . . | 1 | 3 | 4 | 1 | 1 | 2 |
| 1868 | Bar. . . . . . | 3 | 1 | 4 | 2 | » | 2 |
| | Saint-Mihiel . | 1 | 4 | 5 | » | 2 | 2 |
| | Verdun. . . . | 1 | 6 | 7 | 1 | 2 | 3 |
| | | 24 | 39 | 63 | 12 | 16 | 28 |

Sur ces 63 admissions, il y a 28 décès, ce qui constitue une mortalité de 44 pour cent.

La différence de mortalité entre les enfants de cette catégorie et ceux de la catégorie précédente doit d'autant plus surprendre,

que de tous les enfants assistés, ceux actuellement admis par les bureaux sont généralement dans les plus mauvaises conditions, parce que leurs familles sont, ou réduites à la plus profonde misère, ou tombées dans la plus complète abjection, ou privées de leur liberté par suite de condamnations judiciaires qui les éloignent momentanément de leurs foyers. Mais elle s'explique par le meilleur choix des nourriciers qu'il est maintenant possible de faire; car leur nombre est devenu supérieur à celui des enfants, et par les soins qui sont donnés à ces enfants dans leurs maladies, depuis que le Département a pris à sa charge les honoraires du médecin et la fourniture des médicaments.

### Troisième Catégorie.

*Enfants admis aux secours temporaires.*

| ANNÉES. | VILLES. | ENFANTS âgés de moins d'un an. | | | ENFANTS morts dans la 1re année de leur existence. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Garçons. | Filles. | Totaux. | Garçons | Filles. | Totaux. |
| 1865 | Bar. . . . . . | 13 | 23 | 36 | 2 | 1 | 3 |
| | Saint-Mihiel . | 6 | 11 | 17 | 3 | » | 3 |
| | Verdun. . . . | 15 | 18 | 33 | » | » | » |
| 1866 | Bar. . . . . . | 25 | 12 | 37 | 1 | 4 | 5 |
| | Saint-Mihiel . | 17 | 11 | 28 | » | 3 | 3 |
| | Verdun. . . . | 20 | 20 | 40 | 1 | » | 1 |
| 1867 | Bar. . . . . . | 18 | 19 | 37 | 2 | 3 | 5 |
| | Saint-Mihiel . | 10 | 16 | 26 | 2 | » | 2 |
| | Verdun. . . . | 15 | 25 | 40 | 2 | 3 | 5 |
| 1868 | Bar. . . . . . | 15 | 19 | 34 | 1 | 2 | 3 |
| | Saint-Mihiel . | 17 | 9 | 26 | 2 | 2 | 4 |
| | Verdun. . . . | 27 | 16 | 43 | 6 | 4 | 10 |
| | | 198 | 199 | 397 | 22 | 22 | 44 |

Sur ces 397 admissions, il y a eu 44 décès, soit 11,08 pour cent.

Les enfants compris dans cette catégorie étaient presque tous des enfants de filles-mères, et quelques-uns seulement appartenaient à de pauvres familles qui n'auraient pu les élever si l'on ne fût venu à leur aide. Peu d'entre eux ont succombé, quoique nés les uns et les autres dans d'assez mauvaises conditions, parce que, plus heureux que les enfants des deux catégories précédentes, ils ont été nourris et élevés par leurs mères.

Dans le but de prévenir et de faire cesser les abandons, le Département accorde, depuis le 1er janvier 1859, un secours temporaire de dix francs par mois, à la fille-mère et à la mère, dont l'état d'indigence absolue est régulièrement constaté et qui conservent leurs enfants; ce secours leur est continué pendant trois ans, et même plus, s'il est reconnu nécessaire. Toutes ces femmes dès lors allaitent leurs enfants et leur prodiguent tous les soins dont ils ont besoin.

La jeunesse, la fraîcheur et la santé de la plupart des filles-mères sont en outre autant de présomptions favorables pour leur aptitude à être de bonnes nourrices; et si quelques-unes, il est vrai, ne sont pas aussi heureusement douées, on peut dire que c'est l'exception; car la séduction ne s'adresse généralement pas aux natures faibles et maladives, aux malheureuses filles atteintes de quelque imperfection physique. Leurs enfants sont presque toujours forts, bien portants, bien constitués, et ne demandent qu'à vivre, ceux, surtout, de celles qui, n'ayant commis qu'une seule faute, en acceptent avec résignation toutes les conséquences, et cherchent à la réparer par les soins qu'elles leur prodiguent.

### Quatrième Catégorie.

***Enfants appartenant aux différentes classes de la société, nés et décédés dans la ville de Bar.***

| ANNÉES. | ENFANTS âgés de moins d'un an. | | | ENFANTS morts dans la première année de leur existence. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Garçons. | Filles. | Totaux. | Garçons. | Filles | Totaux |
| 1865 . . . . | 167 | 174 | 341 | 42 | 32 | 74 |
| 1866 . . . . | 168 | 169 | 337 | 23 | 23 | 46 |
| 1867 . . . . | 202 | 209 | 411 | 25 | 26 | 51 |
| 1868 . . . . | 170 | 177 | 347 | 37 | 42 | 79 |
| | 707 | 729 | 1436 | 137 | 123 | 250 |

Sur ces 1436 naissances il y a eu 250 décès, soit 17,40 pour cent.

Cette mortalité est sans doute relativement très-considérable, et cependant elle n'est que la conséquence rigoureuse des différents milieux où sont nés et où ont été élevés ces enfants. Ainsi, il en est qui, en ouvrant les paupières, n'ont vu que l'abondance et tout ce qui constitue le bien-être; d'autres, un peu moins favorisés, mais encore dans les heureux, ont trouvé le nécessaire; mais le plus grand nombre n'ont rencontré que la misère avec son isolement et ses privations.

Comme dans toutes les villes industrielles, la population ouvrière occupe une très-grande place dans la ville de Bar, où elle est généralement peu aisée; aussi, pour beaucoup de familles,

l'arrivée d'un enfant, loin d'être considérée comme un événement heureux, y est envisagée comme une lourde charge, par l'impossibilité où l'on s'y trouve le plus souvent de répondre d'une manière convenable aux nécessités qu'elle impose.

L'homme et la femme, dans la plupart de ces familles, sont obligés, chacun de leur côté, de subvenir par un travail quotidien à l'entretien du ménage; et lorsque l'un ou l'autre vient à manquer à cette obligation, ne fût-ce que momentanément, aussitôt arrive la gêne à laquelle ne tarde pas à succéder la misère, pour peu que cette situation se prolonge.

Les femmes, en général, sont occupées dans des ateliers ou dans des caves et n'y respirent qu'un air presque toujours vicié et des plus insalubres; aussi sont-elles, pour le plus grand nombre, ou anémiques ou chlorotiques. Leur état de grossesse, quand il survient, ne les affranchit pas de l'obligation de pourvoir par elles-mêmes aux nécessités de la vie. Elles continuent ainsi à se livrer à leurs travaux et à vivre dans les mêmes milieux, jusqu'au terme de leur délivrance. Les veillées souvent prolongées, les fatigues quelquefois excessives, la nourriture abondante un jour, suffisante à peine le lendemain, et parfois de dures privations viennent ensuite exercer une influence des plus fâcheuses sur l'être qu'elles portent dans leur sein. Enfin sont-elles accouchées, et à peine rétablies, que la voix impérieuse du besoin leur rappelle l'obligation de retourner aussitôt à l'atelier, ce qui les met dès lors dans l'impossibilité d'allaiter leur enfant.

D'autres mères, beaucoup plus heureuses, pourraient et devraient remplir ce premier devoir de la maternité, et elles s'en exemptent, parce qu'elles préfèrent leur repos et leurs plaisirs aux obligations quelquefois pénibles de la nourrice.

Quelques femmes, enfin, pour s'excuser de ne point nourrir leurs enfants, allèguent, ou l'état de leur santé, ou leur conformation physiologique; mais le nombre de celles qui, en réalité, sont fondées à s'appuyer sur ces motifs est tellement restreint,

que c'est à peine une exception parmi toutes celles qui s'affranchissent de ce devoir.

De tous les enfants nés dans ces conditions, les uns sont placés en nourrice, lorsque leurs parents sont en état de s'imposer un pareil sacrifice, et ont eu l'heureuse chance de trouver des femmes présentant toutes les garanties nécessaires pour subvenir à un bon allaitement; les autres, et c'est le plus grand nombre, sont nourris et élevés au biberon, et enfin, quelques-uns seulement, sont nourris par leurs mères.

Toutes ces causes n'expliquent que trop pourquoi le chiffre de la mortalité des enfants de cette dernière catégorie est aussi élevé.

Si maintenant on considère dans leur ensemble tous les décès d'enfants, âgés de moins d'un an, compris dans ces diverses catégories, on voit que la moyenne est de 22,22 pour cent.

Après avoir ainsi exposé quelles sont les causes probables de cette grande mortalité et avoir fait ressortir leur influence plus ou moins pernicieuse, suivant les milieux où elles s'exercent, n'y a-t-il pas lieu de rechercher quelles en ont été les manifestations les plus fréquentes?

Ces renseignements, si on pouvait se les procurer, seraient sans aucun doute de la plus grande importance, car ils serviraient à affirmer la seule marche à suivre pour arriver à résoudre, autant qu'elle le comporte, cette grave question de la mortalité des enfants dans la première année de leur existence. Malheureusement il est difficile, pour ne pas dire presqu'impossible, de les obtenir, et il en sera probablement encore longtemps de même, à moins qu'à l'instar de ce qui a lieu dans la ville de Bar, l'on ne procède à aucune inhumation sans que la déclaration du décès ne soit accompagnée d'un certificat de médecin constatant la nature de la maladie qui a occasionné la mort.

Les recherches de cette nature ont donné pour la ville de Bar, les résultats suivants :

| MALADIES. | ENFANTS DÉCÉDÉS | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | EN 1865. | | EN 1866. | | EN 1867. | | EN 1868. | | TOTAUX. | | Total général. |
| | Garçons. | Filles. | Garçons. | Filles. | Garçons | Filles. | Garçons. | Filles. | Garçons. | Filles | |
| Méningite........ | 8 | 5 | 4 | 9 | 11 | 8 | 7 | 14 | 30 | 36 | 66 |
| Bronchite........ | 1 | » | 1 | 1 | 1 | 4 | 3 | 2 | 6 | 7 | 13 |
| Catarrhe pulmonaire. | 3 | » | » | » | 1 | 2 | » | » | 4 | 2 | 6 |
| Catarrhe suffocant.. | » | » | » | » | 1 | » | 1 | » | 2 | » | 2 |
| Pneumonie....... | » | » | » | » | » | » | 5 | 1 | 5 | 1 | 6 |
| Phtysie......... | » | » | » | » | » | 1 | » | » | » | 1 | 1 |
| Croup.......... | » | » | » | » | » | » | » | 1 | » | 1 | 1 |
| Dyphtérite....... | » | » | 1 | » | » | » | » | » | 1 | » | 1 |
| Muquet......... | 1 | » | » | » | » | » | » | » | 1 | » | 1 |
| Gastro entérite..... | 10 | 10 | 4 | 3 | 7 | 6 | 15 | 15 | 36 | 34 | 70 |
| Erysipèle........ | 1 | 1 | » | 1 | » | » | » | » | 1 | 2 | 3 |
| Scarlatine........ | 2 | » | » | » | » | » | » | » | 2 | » | 2 |
| Variole......... | » | » | 1 | 3 | » | » | » | » | 1 | 3 | 4 |
| Pemphygus....... | » | » | » | » | » | 1 | » | » | » | 1 | 1 |
| Sclérème........ | 1 | » | » | » | » | » | » | » | 1 | » | 1 |
| Anémie......... | 11 | 14 | 8 | 4 | 3 | 3 | 4 | 8 | 26 | 29 | 55 |
| Cachexie scrofuleuse. | 1 | » | » | » | » | » | » | » | 1 | » | 1 |
| Rachitisme....... | » | » | » | » | » | » | 1 | » | 1 | » | 1 |
| Choléra......... | » | » | 3 | » | » | » | » | » | 3 | » | 3 |
| Asphyxie........ | » | » | » | 1 | » | » | » | » | » | 1 | 1 |
| Sans désignation... | 3 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 5 | 11 |
| | 24 | 32 | 23 | 23 | 25 | 26 | 37 | 42 | 127 | 123 | 250 |

Ainsi sur 250 décès, survenus dans une période de quatre ans, 66 ont eu lieu par affections cérébrales, 32 par affections des voies respiratoires, 70 par affections intestinales, et 55 par anémie.

Ce tableau, comme on le voit, indique de la manière la plus évidente quelles sont les maladies auxquelles succombent le plus souvent les enfants, dans la première année de leur existence, et quoique relatif seulement aux enfants d'une ville, on est néanmoins fondé, d'après ce que l'on est à même d'observer, à en généraliser l'application.

Une telle indication n'est-elle pas des plus précieuses pour rechercher les causes de toutes ces affections et pour aviser ensuite aux moyens les plus efficaces de les prévenir ou de les combattre ?

C'est ainsi qu'avec un peu d'attention on s'aperçoit bien vite qu'un grand nombre d'entre elles ont un caractère tout accidentel et étranger à la constitution de l'enfant, et qu'il en est d'autres dont l'origine est due ou à une infection congéniale ou à un trouble fonctionnel survenu chez la mère, pendant la grossesse.

Les premières, sans aucun doute, peuvent être facilement prévenues ou combattues; mais malheureusement il n'en est pas de même pour les autres, et il en sera ainsi tout le temps que l'on n'aura pas senti la nécessité de se soumettre rigoureusement aux prescriptions de la morale, et de n'enfreindre aucune des lois de l'organisme.

Le défaut d'allaitement est donc le point de départ du plus grand nombre des maladies des enfants, et la cause principale de leur mortalité; ce fait est dû, ainsi qu'il a été dit, soit à une incapacité physiologique, soit à une mauvaise éducation, soit à l'impossibilité de se procurer des nourrices.

L'incapacité physiologique est le résultat du peu de développement ou de l'atrophie de la glande mammaire, du peu de proéminence ou de la rétraction du mamelon, et quelquefois, mais rarement, de la constitution débile ou maladive de la mère.

La mauvaise éducation conduit la femme à s'affranchir de l'obligation de remplir le premier devoir de la maternité. Elle la met en garde contre tout ce qui peut lui occasionner la moindre

sujétion ou la plus légère fatigue, elle lui fait tout sacrifier à son plaisir, ou l'autorise à se laisser absorber par des intérêts matériels qu'elle croit d'un ordre bien supérieur à l'obligation de nourrir elle-même son enfant. La mère de famille, en négligeant ainsi de répondre aux exigences de son organisation, ne se doute pas que, non-seulement elle compromet l'existence de son enfant, mais qu'elle s'expose aux conséquences les plus fâcheuses pour sa santé; car il est généralement reconnu que celle qui n'allaite pas son enfant est, par ce fait, plus disposée aux affections inflammatoires du péritoine et de la matrice, et aux dégénérescences cancéreuses de la glande mammaire et de l'utérus.

La grande aisance dont jouissent actuellement les habitants de la campagne, n'explique que trop pourquoi il se trouve aujourd'hui si peu de femmes disposées à se charger des enfants de celles qui ne veulent ou ne peuvent les allaiter.

Les nourrices sont ainsi devenues, de jour en jour, plus rares; et lorsqu'on est assez heureux pour en rencontrer, et surtout pour pouvoir faire un choix, on donne généralement la préférence à la fille-mère, que ses antécédents et sa conduite ne rendent pas indigne d'une pareille marque de confiance, parce que les autres étant, pour la plupart, de pauvres mères de famille, souvent chargées d'enfants, mal logées, mal nourries, et quelquefois privées du nécessaire, ne présentent, en quelque sorte, aucune des conditions indispensables pour pouvoir élever convenablement un enfant.

Cette impossibilité presque absolue de se procurer des nourrices doit-elle être considérée comme un mal? Loin de là, il y a plutôt lieu de l'envisager comme un grand bien, parce qu'elle est certainement appelée à avoir pour résultat de réveiller chez la mère de famille le sentiment de la maternité, en l'amenant à comprendre que sa mission ne consiste pas seulement à mettre au jour un enfant, mais qu'elle doit le nourrir de son lait comme elle l'a déjà nourri de son sang; qu'elle doit l'aider et le surveiller

dans ses premiers pas, et être la première à inspirer son cœur, à développer son intelligence et à lui faire prononcer ce mot si doux de *maman*, ce mot si cher au cœur de toutes les mères, qui est partout, et dans tous les idiomes l'*alpha* de son langage.

Qu'y a-t-il donc à faire pour arriver à diminuer, autant que possible, la mortalité des enfants nouveau-nés? Doit-on, comme on semble le proposer, recourir seulement à la création de médecins inspecteurs pour surveiller les nourrices et s'assurer du bon état des enfants? Mais cette mesure ne pourra certes pas répondre à ce que l'on se croit fondé à en attendre. Ne serait-il pas plus convenable de se préoccuper du soin d'attaquer le mal dans sa racine, et pour cela, de voir la société telle qu'elle est, avec ses aspirations, ses besoins et ses défauts; de diriger et de donner satisfaction aux uns, de ne rien négliger pour détruire les autres, et de faire comprendre surtout à la mère de famille que c'est un devoir sacré pour elle, que d'allaiter elle-même son enfant? Alors seulement on pourra être certain de voir diminuer une mortalité contre laquelle protestent et la nature et l'humanité.

Il est donc de la plus grande urgence de commencer, et au plus tôt, par s'occuper, plus qu'on ne le fait malheureusement, de l'éducation de la femme, et surtout de rendre celle-ci moins futile et mieux préparée à la mission pour laquelle elle est créée : c'est-à-dire à être mère et à en remplir tous les devoirs.

La femme, en effet, considérée sous le rapport physiologique, est tenue à donner à son corps toute la liberté et toute l'aisance nécessaires pour ne pas en entraver le développement. Elle doit, en conséquence, renoncer à ces corsets étroits qui, en comprimant la poitrine, s'opposent à la complète évolution des seins et à la libre expansion pulmonaire : ce qui peut donner lieu dans la suite aux accidents les plus graves. Elle doit également s'abstenir de faire usage de ceux qui, en allongeant la taille, exercent une pression sur les organes de l'abdomen au point d'en troubler

les fonctions, de rendre les accouchements plus laborieux, et de devenir parfois une cause de stérilité par la déviation que les intestins, ainsi refoulés, impriment à la direction de la matrice.

Sous le rapport moral, elle doit être initiée dès sa plus tendre jeunesse, avec tout le ménagement que comporte sa pudique ignorance, à la connaissance des importants devoirs qu'elle aura un jour à remplir, et être ainsi préparée à accepter avec joie et bonheur toutes les peines et les fatigues de la maternité.

L'institution des secours temporaires accordés à la fille-mère est appelée à rendre les plus grands services, du moment où elle a pour résultats d'amener une diminution dans le chiffre de la mortalité des enfants, de réduire le nombre de ceux que l'on expose, et, comme conséquence, l'allocation départementale affectée à leur entretien; car, pour les enfants exposés, ce ne sont plus des secours accordés seulement pendant trois ans, mais bien des secours continués jusqu'au moment où ils ont accompli leur douzième année. Mais, ce qui est beaucoup plus important, c'est que cette institution est de nature à faire naître et à resserrer les liens de famille entre la mère et son enfant, et peut-être aussi, est-ce trop espérer du cœur humain? entre le père, la mère et l'enfant.

La fille-mère, en effet, qui conserve et allaite son enfant, en prend généralement le plus grand soin. Elle lui consacre tout le temps dont elle peut disposer, s'impose souvent de grandes privations pour subvenir à tous ses besoins, et s'attache enfin tellement à lui, que lorsqu'arrive le moment où l'on vient à cesser de lui donner des secours, on ne la voit pour ainsi dire jamais l'abandonner, quel que puisse être l'état de ses ressources.

L'enfant, de son côté, auquel on a conservé sa mère, devient ensuite presque toujours pour elle la meilleure des sauvegardes, en la prémunissant par sa présence, contre de nouvelles fautes : récompense bien inappréciable déjà de toutes ses fatigues et de tous ses sacrifices.

Un certain nombre d'enfants assistés, placés à la campagne, succombaient, il y a quelques années encore, sans avoir été ni vus ni soignés par un médecin, parce que la dépense, occasionnée par une pareille démarche, aurait été à la charge du nourricier. Aujourd'hui, heureusement, il n'en est plus de même dans le département de la Meuse, l'administration indemnise le médecin et acquitte toutes les fournitures de médicaments. Par cette mesure il obtient ainsi un résultat des plus satisfaisants.

Pour arriver à diminuer, autant que possible, la mortalité des enfants dans la première année de leur existence, il y a donc lieu :

1° D'élever la femme dans la prévision qu'elle sera un jour mère de famille et que son premier devoir, s'il lui est donné d'avoir un enfant, sera de le conserver et de le nourrir de son lait.

2° De pénétrer la société de la grande et importante mission de la femme; et, pour lui en faciliter l'accomplissement, d'arriver à mettre celle-ci en situation de pouvoir remplir tous les devoirs de mère de famille.

3° De créer partout des secours temporaires en faveur de la fille-mère et de la mère indigente, pour que l'une et l'autre puissent répondre aux mêmes obligations.

4° De rendre obligatoire, pour chaque département, le paiement des frais de maladie de tous les enfants assistés.

Ces mesures, les seules auxquelles on puisse recourir, dans l'état actuel de la société, amèneraient, j'en suis convaincu, le résultat que je signale, et que doivent désirer tous les amis sincères de l'humanité.

# ENTRETIEN

SUR

# L'ÉTAT ET LE PROGRÈS

## DANS L'ARCHITECTURE CIVILE A BAR-LE-DUC,

Par M. A. MAXE, architecte diocésain.

(*Réunion du 3 Août* 1870.)

TOUCHER la question du goût, Messieurs, en embrasser seulement certain horizon, est une tâche très-délicate, et peut-être au-dessus de mes forces; le goût, ce parfum de l'âme qui rayonne et brille dans les grandes conceptions de l'art, comme celles que l'on nous a exposées il y a trois mois avec tant de clarté et de poésie, se révèle dans les œuvres les plus ordinaires, il se trahit partout, jusque même dans le vêtement, dans la tenue des individus, et parfois on le confond malheureusement avec les écarts de l'imagination.

Humble praticien dans un art qui fait la gloire des nations, et qui est bien aussi la manifestation la plus sensible de leur civilisation, envisageant la question d'après ma faible expérience, je me propose simplement de rechercher si nous sommes en progrès aujourd'hui, sous le rapport du goût, dans l'architecture privée à Bar-le-Duc.

J'essaierai, Messieurs, de soutenir votre intérêt, mais au moins n'abuserai-je pas de votre attention, assuré d'avance de votre bienveillance, ou, si vous aimez mieux, de votre indulgence.

Se promener dans les rues est assez prosaïque : cependant,

comment saisir autrement l'objet et le but de mes recherches?

Il ne reste rien du moyen-âge que quelques membres de détail, trop peu nombreux et trop peu intéressants pour être remarqués; mais dès la Renaissance, la Bourgeoisie semble avoir voulu lutter avec la Noblesse, pour doter notre ville de maisons vraiment remarquables au point de vue de l'art, ainsi que nous le montrent la Ville haute, les rues du Bourg, des Juifs, de l'Horloge, de Saint Jean, etc.; ces dernières témoignant ainsi qu'elles étaient alors mieux habitées qu'aujourd'hui.

Avec le XVIIIe siècle, qui a fermé la période à laquelle nous devons nos richesses architecturales, il semble que se soient éteints le goût, le sentiment, la pratique de l'art; et, en effet, c'est presque de nos jours que fut posée cette maxime, négation de la moindre notion du goût, *rien n'est beau que l'uni*, et, sous son influence, non-seulement notre ville s'est meublée de façades d'une nudité, d'une froideur des plus maussades; mais encore elle a vu tomber une des belles maisons de la rue du Bourg, qui pouvait durer des siècles encore; à la Ville haute, hacher impitoyablement pilastres et corniches, totalement à l'une, partiellement à l'autre, et partout, faire disparaître les cadres saillants des fenêtres, sous les prétextes les moins justifiés. Enfin, cette influence, si funeste à l'art, avait pris tant d'empire sur les esprits, même les plus intelligents, que l'édilité de la Ville elle-même laissa remplacer la belle façade du Collége de Gilles de Trèves, par celle que nous avons aujourd'hui : véritable façade de filature. C'est ainsi que notre place centrale perdit aussi le caractère propre que lui donnaient les appareils refondus, régulièrement observés à toutes les maisons, et dont on ne voit plus que quelques restes depuis longtemps déjà.

Aujourd'hui, Messieurs, nous le constatons tous avec l'intérêt que nous inspire le titre qui nous réunit, de pareils vandalismes ne se commettraient plus, nous en avons la conviction, en faisant quelque attention aux maisons qui se sont élevées depuis plu-

sieurs années; dans celles-ci, au moins, on reconnaît l'étude ou la connaissance de l'art, le respect des règles de l'harmonie, une recherche sérieuse du style, l'intelligence de la construction, toutes les qualités enfin qui annoncent une pratique positive de l'art.

Toutefois, il me sera bien permis de consigner ici quelques réflexions; c'est que le style gagne à une plus grande préoccupation de la construction, à mieux approprier celle-ci à la nature propre de nos matériaux, à en tirer les formes de détail aussi bien que l'ornementation même, à se garder dans celle-ci de dessins trop maigres qui ressortent peu dans notre atmosphère rarement bien claire, à donner moins de fermeté à l'étage supérieur qu'à l'inférieur, à se retenir de trop de recherches décoratives dans le haut quand l'œil ne voit en bas que des glaces, à tenir compte attentivement du point de vue d'une composition préconçue avec richesse, à donner du sens, une raison d'être à tous les détails, et qu'enfin la variété dans certaines parties, sans sortir de l'unité, donne une véritable richesse en évitant surtout une froide monotonie.

Nous pouvons donc conclure, Messieurs, et c'est là le but de ce petit entretien, qu'aujourd'hui à Bar, nous sommes véritablement en progrès dans l'architecture civile, et nous devons tenir pour certain que les artistes cultivant cet art, secondés par l'influence salutaire de notre Société, qui ne peut manquer de se faire sentir sur l'éducation propre de notre population, en relèveront le niveau, descendu si bas aux premiers temps de notre génération, lui assurant ainsi une période d'une valeur réelle qui marquera dans l'avenir et l'histoire de la cité.

# LE TORRENT ET LE FLEUVE.

## FABLE

Lue par M. FLORENTIN dans la réunion du 6 septembre 1871.

LORSQU'ÉCLATE un orage au front de la montagne,
Le Torrent débordé foule au loin la campagne,
Emportant dans son cours
Les troupeaux, les moissons, les hameaux et les bourgs;
L'onde dévastatrice
Renverse en sa fureur le superbe édifice
De digues et de murs, rempart trop impuissant!
Où l'art crut enchaîner le monstre frémissant.
Le Torrent passe..... il est passé..... des ruines,
Voilà ce qu'il laisse après lui!...
Dieu nous en préserve meshui!!
Révéré comme un Dieu, des cîmes abyssines
Aux rives du Delta le Nil porte ses flots,
Ouvrant un sûr accès aux hardis matelots;
Et lorsque, tous les ans, lé soleil en sa course
Traverse le Cancer, le Fleuve enfle sa source,

Sur d'arides sillons ses eaux vont déborder
Et déposer avec largesse
Ce limon, gage de richesse,
Qu'un rayon de chaleur bientôt va féconder.

Le Torrent orageux, amis, de la licence,
De l'aveugle fureur d'un peuple ivre, irrité,
Est l'emblème fidel, non de la liberté (1) !
La liberté, la grandeur, la puissance,
Gages de paix, de bonheur, d'abondance,
Se figurent bien mieux
Sous les traits d'un grand Fleuve au cours majestueux.

(1) Allusion à une fable de Pierre Lachambaudie, intitulée : *Les Enfants et le Torrent.*



# LE CAMP
# DE LA WOËVRE
## (*CASTRUM VABRENSE*);

**Par M. H. LABOURASSE,**
Inspecteur de l'enseignement primaire à Arcis-sur-Aube, Membre correspondant de la Société.

(*Réunion du 4 Octobre* 1871.)

E camp, dont la position n'a pu être fixée d'une manière certaine, est l'un des plus célèbres de la Meuse, à raison du drame sanglant qui s'y est accompli au VIe siècle.

L'antipathie des races, surexcitée par la rivalité de deux femmes tristement célèbres, ensanglantait alors les mobiles frontières de la Neustrie et de l'Austrasie. Brunehaut affermissait à Metz l'autorité de son fils Childebert II, tandis que Frédégonde promettait son appui aux leudes austrasiens, tout disposés à secouer le joug de sa rivale.

Dominé par sa mère et docile à ses inspirations, le fils de Sigebert s'efforçait de contenir et de dompter la farouche indépendance de sa noblesse. A l'instigation de Frédégonde, les grands d'Austrasie organisèrent un vaste complot ayant pour but d'assassiner Childebert, de partager son royaume à ses deux fils en bas âge et de gouverner sous leur nom. Rauking, Ursion et Berthefried furent chargés d'exécuter ce plan audacieux et criminel. Le complot fut découvert, et Rauking tué sur le seuil de l'appar-

tement royal. Ursion et Berthefried, à la tête de troupes dévouées, avaient combiné leurs mouvements pour prêter main-forte aux conjurés; mais ayant appris la mort de leur principal complice, ils s'enfuirent vers la Neustrie; et serrés de près par l'armée austrasienne, ils se renfermèrent, eux, leurs familles et leurs antrustions, dans une basilique dédiée à saint Martin, à une faible distance de la maison de campagne d'Ursion.

Après une longue et vigoureuse résistance, les rebelles furent délogés de cette forteresse improvisée, par Godégésile, gendre du romain Lupus, duc de Champagne ou de Reims, qui tenait pour Childebert II. Ursion (*Wurse?*), voyant qu'on allait incendier leur retraite, s'élança hors de l'enceinte et vendit chèrement sa vie. Berthefried put échapper au massacre et s'enfuit à Verdun près d'Agericus (*Airy*); mais, malgré la protection de ce saint évêque, il fut tué dans un oratoire où il s'était réfugié.

Nous abrégeons à dessein le récit du chroniqueur pour aborder cette question toujours pendante : Où étaient la forteresse et le village de Vaivre dont parle Grégoire de Tours? Doit-on les voir à Saint-Valfroy, au mont Saint-Germain, à Châtillon, à la côte des Hûles près des Eparges, à Latour-en-Woëvre ou à Montsec? Sans prétendre imposer notre opinion, nous essayerons, dans ce qui suit, de dégager quelque inconnue de ce problème historique. Un antiquaire de mérite, M. Denis, de Commercy, doué d'un remarquable talent d'investigation, a, dans une petite brochure publiée il y a quelque trente ans, placé le *castrum* qui nous occupe sur la colline de Montsec. Notre opinion, d'accord avec la sienne, était déjà fixée à cet égard quand nous avons eu connaissance de ce travail; mais nous n'avons pas voulu le lire, pour laisser à cette courte dissertation un caractère original.

De la chaîne des Côtes, qui sépare la vallée de la Meuse du fertile plateau de la Woëvre (*pagus Vabrense*), se détache et

court vers l'est un rameau de trois kilomètres, entre Loupmont et Varnéville. A l'extrémité orientale de ce contrefort, et comme un point sur un I, s'élève le côteau de Montsec, dont il est séparé par un col marécageux qui fait suite à l'étang de la Perche et où se trouvent la tuilerie de la Lieue et la cense de Rechichanois. Ce cône isolé, d'où l'on jouit d'un horizon splendide, se recommandait à nos belliqueux ancêtres comme un observatoire naturel, très-propre à recevoir un camp ou une forteresse. Le sommet, triste et nu, contraste singulièrement avec les plaines, les vignobles et les forêts d'alentour. Il semble qu'une malédiction séculaire ait stérilisé cette terre tout à la fois rebelle et sacrilége.

Bien que l'on n'y trouve aucune trace extérieure d'habitations, il est hors de doute que les Gaulois ont campé sur cette colline : les nombreuses médailles recueillies sur ses flancs et parmi lesquelles abondent les *chèvres de Moïse*, attestent le séjour prolongé qu'ils y ont fait. La basilique qui servit de retraite aux conjurés avait pu être bâtie, suivant l'usage des chrétiens d'alors, soit sur les ruines d'un temple païen, soit sur l'emplacement d'une forêt druidique; et le *menhir* des bois de Saint-Mihiel put être dressé par quelque fanatique adorateur de Teutatès ou d'Odin banni du côteau de Montsec.

L'isolement de ce côteau, sa forme cônique, ses flancs rapides, ses abords marécageux en faisaient pour l'époque un point stratégique important. Et si l'on songe à la facilité qu'avaient les rebelles de se retirer vers la Meuse et la Neustrie par les nombreux défilés des Côtes, on comprendra qu'Ursion et ses complices aient cru trouver un refuge assuré dans cette position qu'ils jugeaient inexpugnable.

Ce n'est pas tout. De Grand, antique cité leuquoise, dont les ruines attestent encore l'importance et l'étendue, une voie romaine se dirigeait vers Metz. Très-visible au sud de Mandres, où un pli de terrain a été tranché pour lui livrer passage, elle dépassait cette commune, pénétrait dans la forêt, longeait le val

d'Ormanson, traversait Nasium, franchissait les collines au nord-est de la Barboure et se dirigeait sur Chonville, après avoir lancé une voie secondaire vers le bas Ornain, Varney, Laimont et la Maison-Duval. De Chonville, la voie principale passait à Pont où elle traversait la Meuse, tournait à gauche vers Mécrin, se jetait dans les bois de Marbotte et de Saint-Mihiel, courait vers Woinville, atteignait Marchéville, le *Fines* des itinéraires (1), et aboutissait à la cité des Médiomatrices.

Au point précis où s'élevait le château de Vulfoald, fondateur de l'abbaye de Saint-Mihiel, un diverticule descendait à *Vindinidia* ou *Vindia* (*Woinville*), côtoyait la Madine (*Mad*, la Lune) et les marais de Montsec, coupait la plaine et atteignait *Scarpone*, aujourd'hui Charpeigne, dans la vallée de la Moselle.

Il était naturel que les conjurés, attendant l'issue de la criminelle tentative de Rauking à Metz, se tinssent entre cette ville et la Meuse, dans un pays coupé de forêts, de ruisseaux, d'étangs, de marécages, et qui leur fût familier. Le diverticule de Woinville facilitait leur retraite en cas d'échec; mais, poursuivis par les Austrasiens restés fidèles à Childebert, ils ne purent atteindre assez tôt les Côtes et se réfugièrent à Montsec.

La forteresse de Vaivre, dit Grégoire de Tours, était proche de la maison de campagne d'Ursion. Outre que les *burgs* étaient nombreux aux abords de la Woëvre (*Apremont*, *Heudicourt*, *Hattonchâtel*), nous sommes autorisé à penser que le château du rebelle était celui où fut exilé Vulfoald, à la naissance du diverticule et à quatre kilomètres de Montsec. Pour appuyer l'opinion que le *castrum* était à Châtillon-sous-les-Côtes, on a vu dans *Watronville* une corruption d'*Ursioni villa;* sans être aussi

(1) D'après M. l'instituteur Brizion, le *Fines* dont il est question aurait été non à Marchéville, mais vers Manheulles.

affirmatif, nous pensons que le nom actuel de Woinville peut, à aussi juste titre, revendiquer cette étymologie.

Berthefried, ajoute le chroniqueur, s'enfuit à cheval vers saint Airy pour lui demander asile. Montsec est à neuf lieues de la ville épiscopale, où le leude fugitif put arriver en quelques heures, soit en gagnant la vallée de la Meuse, soit en se jetant dans les forêts continues qui, alors comme aujourd'hui, couronnaient le sommet des Côtes entre Saint-Mihiel et Verdun.

Il est donc vraisemblable, sinon démontré, que le *Castrum Vabrense* occupait le haut du mamelon à l'orient duquel est bâti Montsec. Nulle trace du culte de saint Martin n'y existe, il est vrai; mais aucun des lieux où l'on a cru voir le *castrum*, Châtillon excepté, n'offre ce caractère, qui, d'ailleurs, lui est commun avec quatre-vingt-six autres paroisses du diocèse, dont les églises sont placées sous le vocable de cet illustre apôtre des Gaules.

Un rapprochement singulier vient à l'appui de notre thèse.

En face du côteau de Montsec, avons-nous dit, s'élève celui de Loupmont. Godégésile, qui surveillait les mouvements des conjurés du seul côté où ils pussent fuir vers la Meuse, a dû camper, non dans la plaine humide, mais à l'est du plateau qui domine ce dernier village. Comme ses troupes étaient celles du duc Lupus, ne donna-t-on pas depuis à ce lieu le nom de *Lupi mons* (Loupmont), ou plutôt ne fût-ce pas un défi, une bravade, une menace des soldats de Godégésile, dont se riaient les rebelles du *Mons securus* (Montsec), qui se croyaient en sûreté?

Il sera curieux de rapprocher cette étude sommaire du travail plus complet de M. Denis sur le château de Montclin ou de Montsec. Des dissertations comme celle-ci, qui reposent surtout sur des conjectures, les plus courtes sont les meilleures; c'est

pourquoi nous nous sommes borné à l'exposé rapide de la topographie des lieux et des rapprochements historiques qui nous font voir, sur l'étroit plateau de Montsec, le *Castrum Vabrense* du chroniqueur mérovingien, laissant à de plus habiles, et peut-être au hasard, le soin de fixer sur ce point les incertitudes de l'histoire.



DÉCOUVERTE

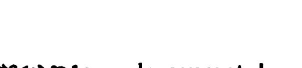
# D'OBJETS ANTIQUES

Faite à Nubécourt au mois de septembre 1867.

## NOTE

Présentée par M. le C^te^ HIPPOLYTE DE WIDRANGES,

*Dans la réunion du 4 Octobre* 1871.



DANS le courant de septembre 1867, il a été découvert des sépultures antiques sur le territoire de Nubécourt, commune du canton de Triaucourt, département de la Meuse, au lieu dit *la Quemine*, à 500 mètres environ au-dessous de l'antique voie romaine, dite *des Ardennes*, qui traversait le territoire de ce village, du sud au nord. Cette découverte a été faite par des ouvriers occupés à ouvrir une carrière, pour se procurer de la pierre destinée à la construction du nouveau pont qui franchit la rivière d'Aire, entre Nubécourt et Bulainville, sur le chemin d'intérêt commun N° 51, de Senard à Saint-André. Ce pont, commencé en 1867, a été terminé en 1868.

M. Paulin Gillon, ancien maire de Bar-le-Duc, fondateur du Musée de cette ville, qui a précieusement recueilli tous les objets qui ont été exhumés de cette carrière, nous en a confié le dépôt pour en faire la description.

A environ 80 centimètres de profondeur dans le sol, ces ouvriers ont mis à jour, avec des débris humains, plusieurs objets de la période Franque et Mérovingienne, dont nous allons donner la description.

### Figure première.

Epée franque ou mérovingienne, à double tranchant, se terminant en pointe, dont la garde a disparu, mais sur la soie de laquelle on aperçoit encore les parties ligneuses de la poignée en bois qui la garnissait. Le pommeau, adhérant à l'extrémité de cette soie, est formé par une traverse plate en fer A, de 7 centimètres 2 millimètres de long, sur 2 centimètres 1/2 de large et 4 millimètres d'épaisseur, sur laquelle est fortement fixée, par deux tenons, une traverse B, ornementée et niellée en argent, également en fer, de 7 millimètres d'épaisseur, 7 centimètres de longueur et 17 millimètres de hauteur, à sa partie la plus élevée C, ainsi qu'on le voit dans la figure 1.

Cette lame d'épée, très-oxidée et rompue en deux parties par la rouille, mesure 4 centimètres de largeur moyenne, et 82 centimètres de longueur, y compris la poignée qui en a 13.

L'arme que nous décrivons, et que l'on a exhumée avec plusieurs lames de scramasaxes, est une des rares épées franques ou mérovingiennes que l'on rencontre dans les sépultures de cette époque. M. Namur, dans son savant travail sur les sépultures gallo-franques du grand-duché de Luxembourg, nous signale deux épées semblables recueillies à Mondorf et à Emerange, dans des tombeaux de chefs francs.

Cette arme est donc, vraisemblablement, celle du chef qui commandait les guerriers qui ont succombé ici, à une attaque quelconque, dans leur marche sur la voie antique qui passait à peu de distance du lieu où ils ont été inhumés; mais les simples guerriers qui l'accompagnaient, ne portaient que cette espèce de grand couteau, ou sabre très-épais, tranchant d'un seul côté,

Figure I

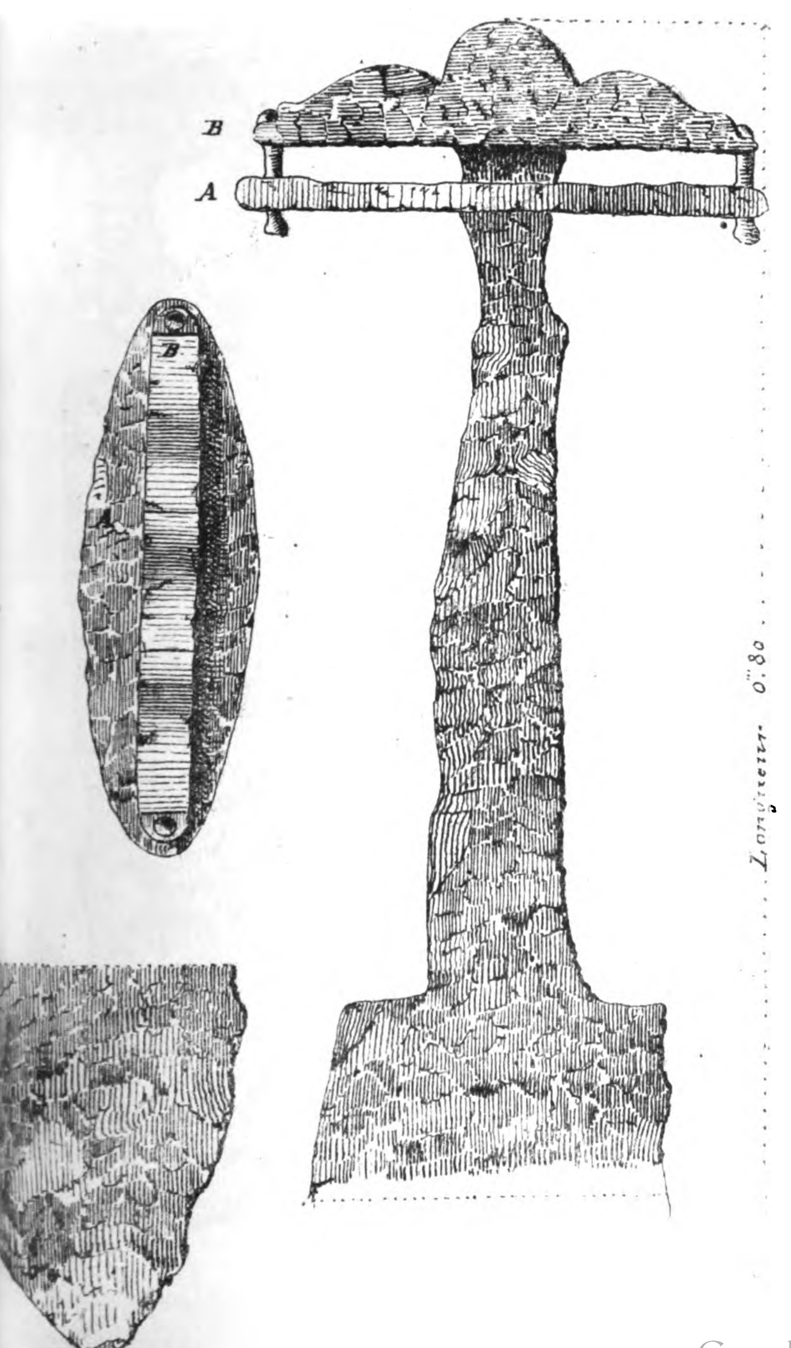


Figure N° 2.

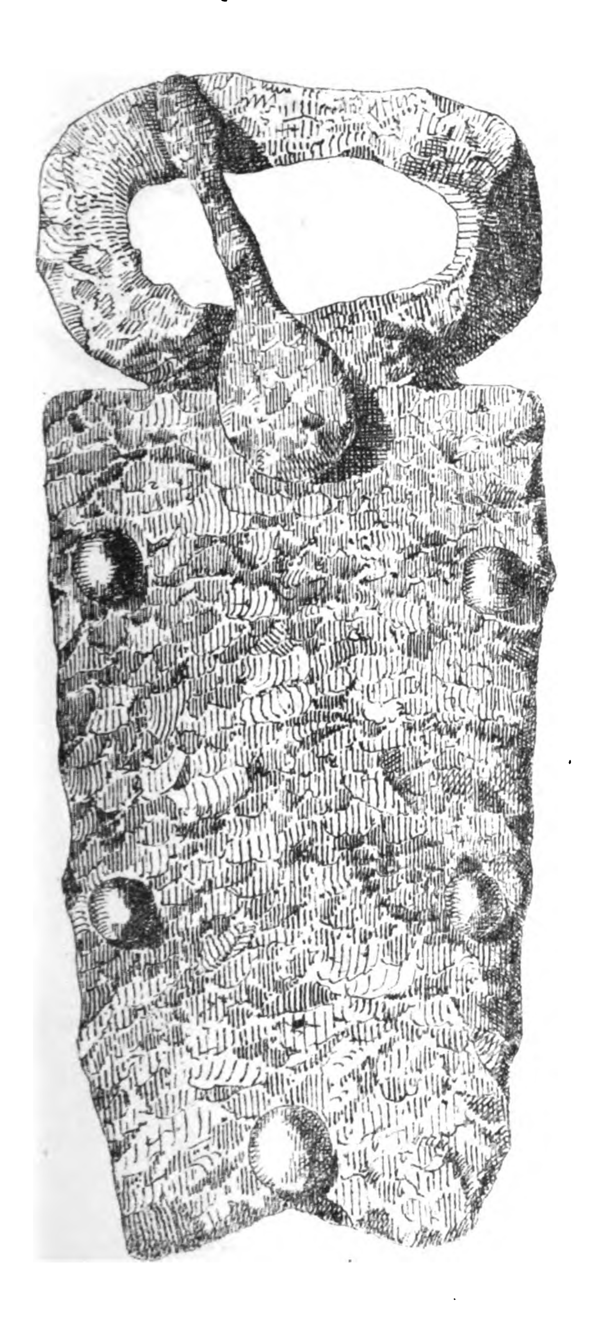


Figure N° 3

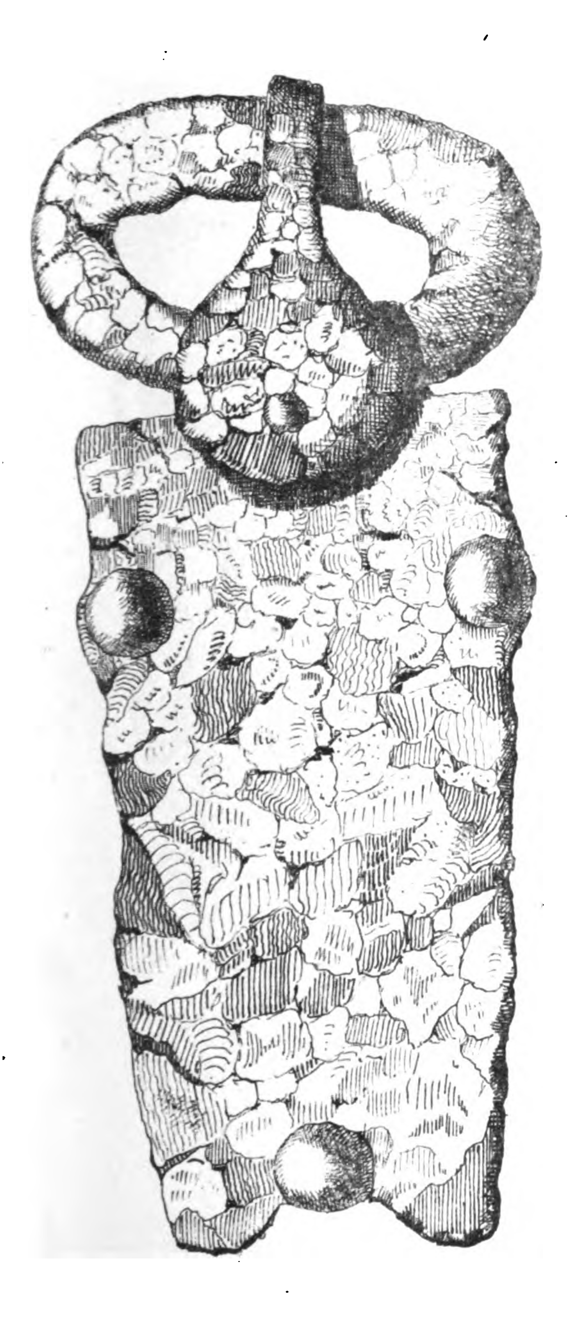


*Figure N 4*

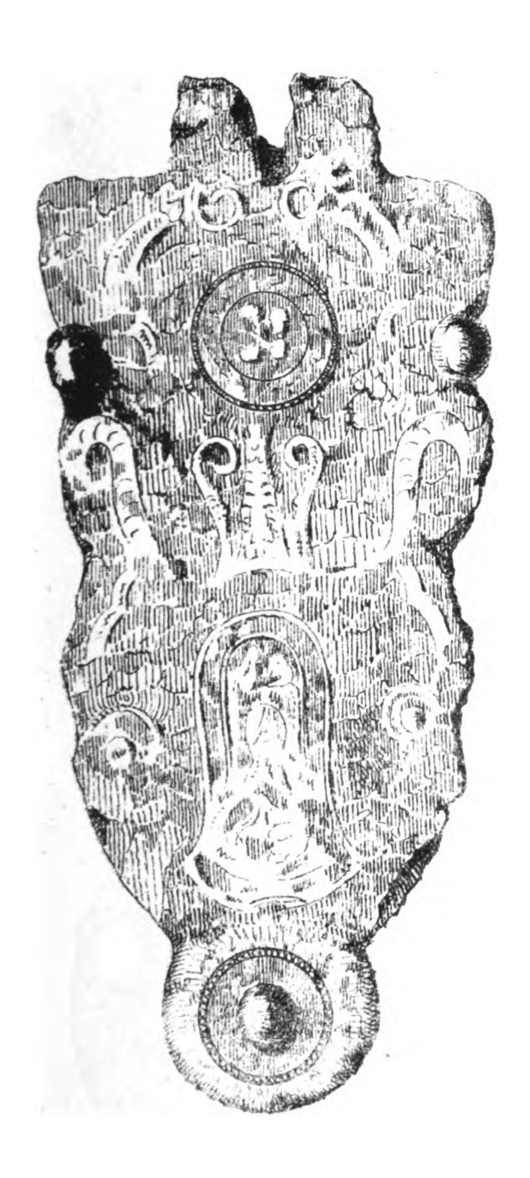


Figure N: 5

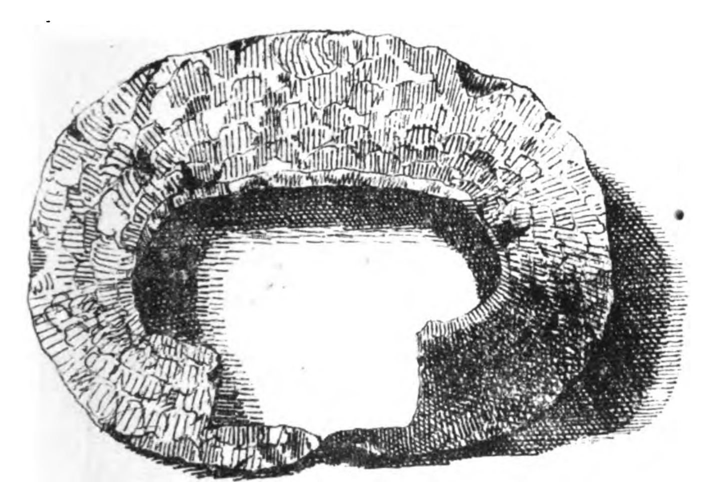


Figure N: 6

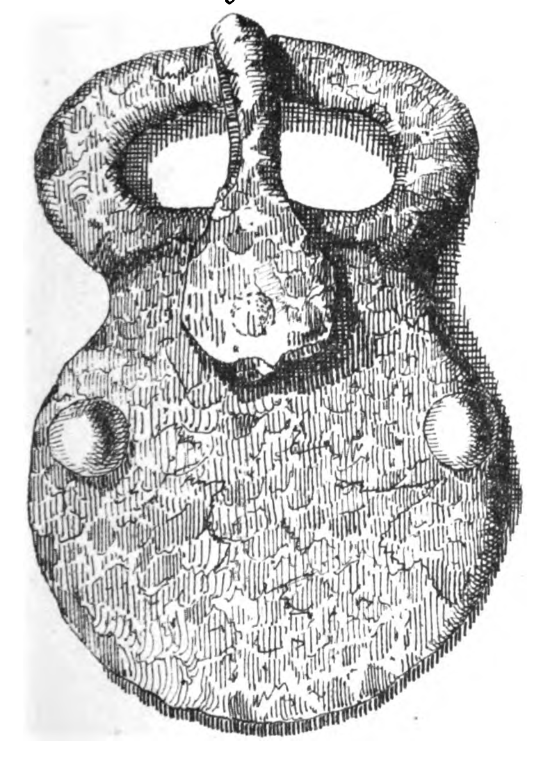


*Figure N°7*

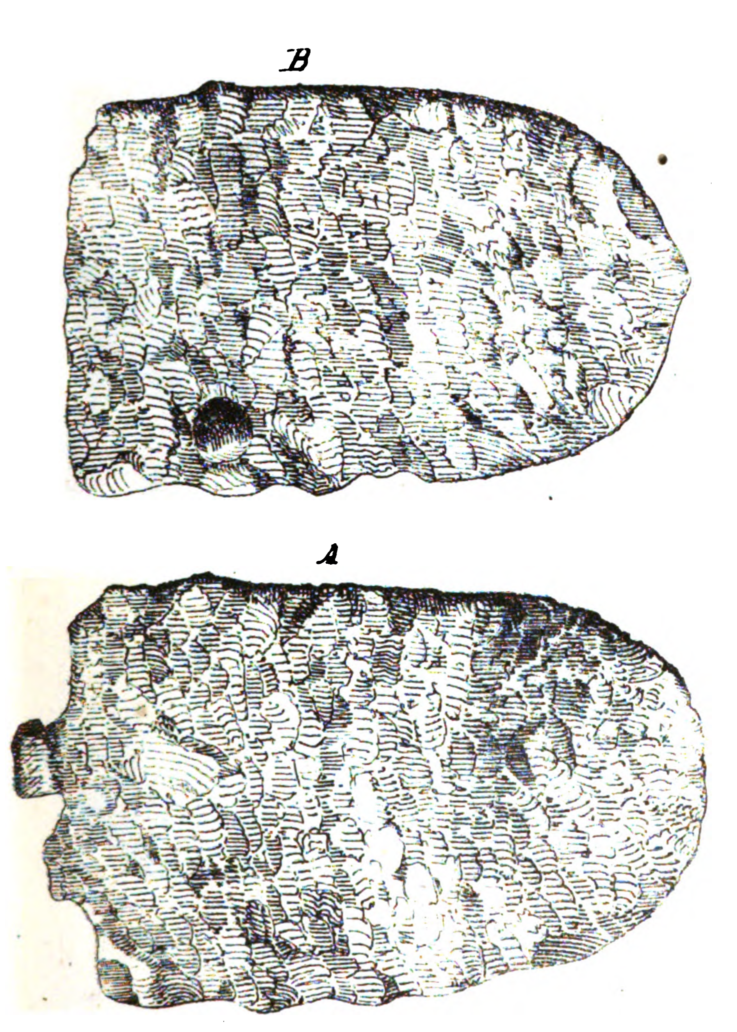


*Figure N° 8*

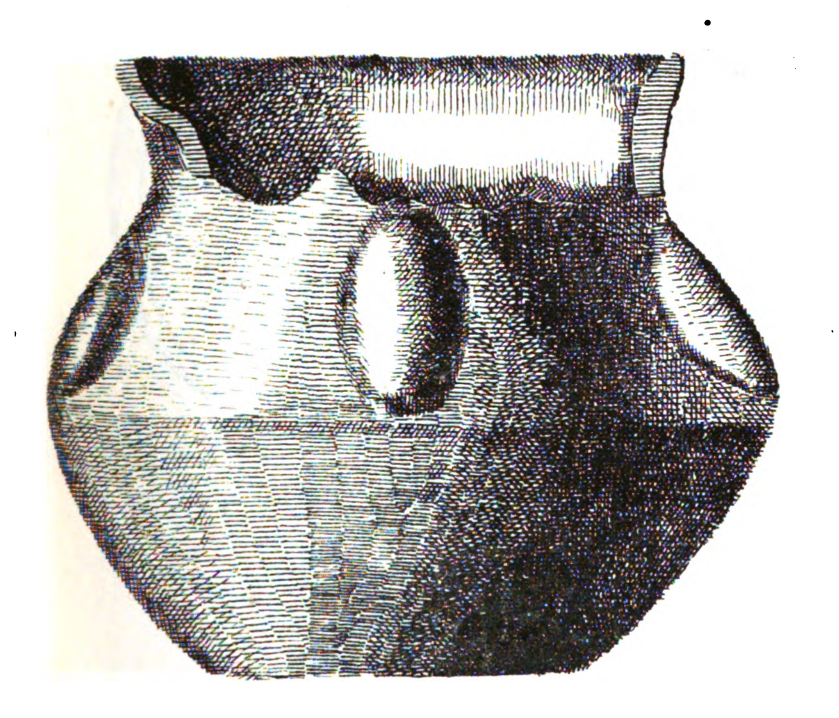


Figure N° 10

Bracelet

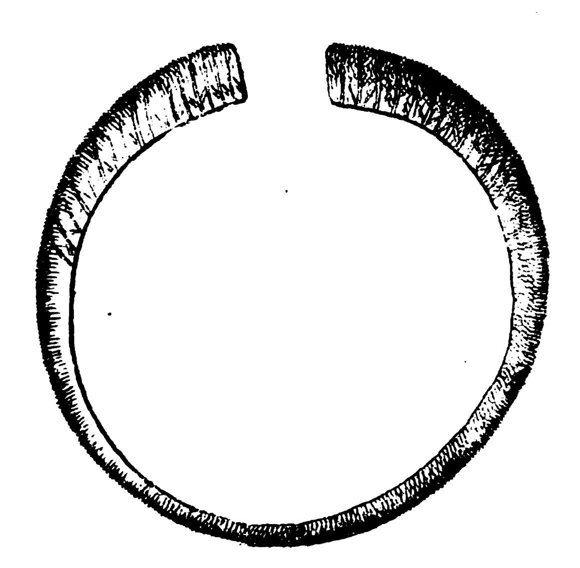
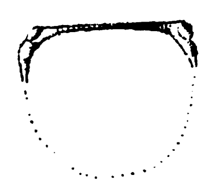


Figure N° 9

Bague





dont la longueur varie de 40 à 75 centimètres, y compris la soie, dont la lame est presque toujours munie, près du dos et vers le milieu, de deux rainures parallèles, creusées longitudinalement de chaque côté, nommé généralement scramasaxe, que l'on rencontre très-fréquemment dans les découvertes de nos contrées, et qui devait se manier avec les deux mains, vu la longueur du manche.

J'ai possédé plus de cent lames de cette arme, trouvées dans des sépultures antiques, soit à Remennecourt, soit à Varney, Couvonges et autres lieux du département de la Meuse, ainsi que dans le département des Vosges (1). J'en ai retenu des échantillons de diverses grandeurs, les mieux conservés, et j'ai donné le reste à plusieurs collectionneurs, ainsi qu'aux musées de Bar et de Verdun.

Deux scramasaxes, assez bien conservés, ont été trouvés à Nubécourt : l'un, qui a quatre centimètres de largeur moyenne, sur 52 centimètres de longueur, y compris la soie entière qui est de 10 centimètres, ne laisse apercevoir que très-faiblement, une trace de rainure de chaque côté de la lame; on remarque facilement encore sur sa soie la partie ligneuse de la poignée qui était sans garde ni pommeau.

L'autre, dont la lame est de même longueur et largeur que la précédente, mais dont la soie, en partie rompue, n'a plus que 6 centimètres de longueur, présente de chaque côté de la lame une rainure longitudinale près du dos, et une autre parallèle vers le milieu; la virole qui fixait la poignée en bois à la naissance de la lame, existe encore.

Un petit couteau ou poignard, de 16 centimètres de long et 3 de large, tranchant aussi d'un seul côté, montre sa soie en partie rompue. Chaque guerrier, indépendamment de son scramasaxe, était encore muni d'une arme semblable.

(1) Voir les *Mémoires de la Société philomathique de Verdun,* t. III, page 200 et suivantes.

### Figure deuxième.

Outre les armes, il a été exhumé les divers objets suivants :

Une boucle de ceinturon à talon, en acier très-oxidé, portant encore son ardillon, ainsi que les trois clous en fer à grosse tête qui la fixaient au cuir du ceinturon. On aperçoit à sa surface quelques traces de niellures en argent, qu'il est impossible de reproduire aujourd'hui. Elle a 15 centimètres de long, sur 7 de large, en haut, et 5 en bas; le talon opposé ou contre-plaque manque.

### Figure troisième.

Une autre boucle de ceinturon à talon, en acier très-oxidé, ayant encore son ardillon, ainsi que les trois clous, à grosse tête en cuivre, bien conservés, qui la retenaient au cuir du ceinturon, laisse encore voir, sur sa surface, les rares traces de niellures en argent qui l'ornaient; mais on ne peut pas non plus reproduire les dessins qu'elles représentaient. Elle mesure 15 centimètres de long, 6 de large, en haut, et 5 en bas. La contre-plaque n'existe plus.

### Figure quatrième.

Un talon de boucle de ceinturon, en acier très-oxidé, dont la boucle, figure 5, qui en est détachée, est privée de son ardillon. Ce talon, qui présente aussi à sa surface des vestiges de niellures en argent dont nous avons encore pu représenter quelques traces, muni encore des trois clous en fer à grosse tête qui le fixaient au cuir du ceinturon, mesure 13 centimètres 1/2 de long, 6 de large en haut, et se termine par une forme arrondie, au milieu de laquelle se trouve l'un des trois clous précités. La contre-plaque manque comme dans les boucles précédentes.

### Figure cinquième.

Boucle détachée du talon, figure 4, en acier très-oxidé, dépourvue de son ardillon, mais sur laquelle on remarque encore quelques traces des niellures en argent qui la décoraient.

### Figure sixième.

Une quatrième boucle de ceinturon à talon, en acier très-oxidé aussi, munie de son ardillon et de ses deux clous en cuivre à grosse tête, qui la fixaient au cuir du ceinturon, laisse remarquer encore quelques légères traces des niellures en argent qui ornaient sa surface. Elle est de forme circulaire par le bas, d'un diamètre de 6 centimètres 1/2 et d'une hauteur de 9 centimètres. La contre-plaque n'a pas été trouvée.

### Figure septième.

Un talon de boucle de ceinturon en acier très-oxidé A, privé de sa boucle et des clous qui le fixaient au cuir du ceinturon, laisse apercevoir encore quelques faibles traces des niellures en argent qui décoraient sa surface. Sa longueur est de 9 centimètres, sur une largeur moyenne de 5 centimètres 1/2, et se termine en forme arrondie. La contre-plaque B, de même forme, présente les mêmes faibles traces de niellures en argent, et un seul des clous en fer qui la fixaient au cuir du ceinturon, les deux autres ayant disparu.

Il a été ramassé plusieurs autres fragments de grandes, moyennes et petites boucles de ceinturon, en acier, ainsi qu'une partie de clé simple en fer, mais entièrement oxidée.

### Figure huitième.

On a aussi recueilli un petit vase en terre cuite, de couleur grisâtre, de 8 centimètres de hauteur et de 9 centimètres 1/2 de largeur, à la panse, laquelle est renflée et ornée à son pour-

tour de quatre petites bossettes; l'ouverture en est un peu ébrèchée. Ce vase était rempli de terre, dans laquelle on a trouvé quatre phalanges de doigts, une molaire et deux petites dents humaines. Ce vase contenait aussi un bouton uni en bronze, un anneau moyen en cuivre, l'extrémité de la garniture d'un petit fourreau en cuivre, et une bague brisée, en rosette, sur le chaton de laquelle on remarque la figure ciselée d'un oiseau fantastique.

### Figure neuvième.

On a de même exhumé de ces fouilles un petit bracelet ouvert, en bronze, sans aucune ornementation, ainsi que 18 grains d'un collier ayant appartenu à l'une des personnes inhumées dans ce lieu, et une tête de mort, qui, soumise à l'analyse médicale, a été reconnue être celle d'une femme, portant sans doute le collier dont il vient d'être parlé.

### Description des grains de ce collier.

#### Six gros grains.

1. Grain cylindrique, en verre grossier, de couleur verte, orné de dents de loup, en espèce d'émail jaune.
2. Grain cubique, en grès grisâtre, avec dessin, en espèce d'émail jaune à sa surface.
3. Grain cylindrique, en grès grisâtre, portant sur le milieu de sa surface une bande circulaire ondée, en émail blanc, entre deux filets circulaires en émail jaune.
4. Deux grains d'ambre ou succin, de formes indéterminées.
5. Grain cylindrique en grès rougeâtre avec pois en émail jaune à sa surface.

#### Douze petits grains.

1. Deux petits grains striés, en émail ou verre bleu foncé.
2. Trois petits grains, en émail vert pâle.
3. Et sept petits grains, en espèce d'émail jaune.

# LISTE DES MEMBRES

DE

## LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

## DE BAR-LE-DUC.



### Fondateurs.

Baillot, docteur en médecine, rue du Bourg.

Bala, pharmacien, rue Entre-Deux-Ponts.

Birglin, architecte, conservateur du Musée, au Musée (ville haute).

Bompard (Henry), chevalier de la Légion d'honneur, député à l'Assemblée Nationale, maire de la ville de Bar-le-Duc.

Bonnabelle, typographe, rue des Tanneurs.

Bonne, officier d'Académie, docteur en droit, avoué, rue du Bourg.

Carriot, chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur d'Académie, rue des Fossés.

Cavéneget (Eugène), sculpteur, rue du Point-du-Jour (1).

Charaux, docteur ès-lettres, officier d'Académie, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble.

Collignon, professeur de rhétorique au Lycée, rue de la Banque.

Collin fils, ingénieur civil, fabricant, rue de la Rochelle.

Connesson, ingénieur des ponts et chaussées, rue Voltaire (2).

(1) M. Cavéneget a, depuis, donné sa démission de membre titulaire, pour devenir *correspondant*.

(2) M. Connesson a aussi donné sa démission de membre titulaire.

Damourette, officier d'Académie, professeur d'histoire au Lycée, rue de la Banque.

Demoget, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, ingénieur civil, architecte, rue des Tanneurs.

Florentin, ancien professeur, receveur des établissements de bienfaisance, rue de la Rochelle.

Gelly, docteur en médecine, rue de la Rochelle.

Gillon (Paulin), député à l'Assemblée Nationale, ancien maire, rue de la Rochelle.

Godart, vétérinaire, rue de la Rochelle.

Guiot, architecte du département, rue Lapique.

Humbert, contrôleur principal en retraite, rue d'Arros.

Jeanjean, professeur de sciences physiques, chimiques et naturelles au Lycée, rue des Chènevières.

Marchal, archiviste de la Meuse, ville haute.

Maxe, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, architecte diocésain, rue Saint-Antoine.

Mennehand, officier d'Académie, professeur de troisième au Lycée, rue des Tanneurs.

Micault, architecte, place de la Couronne.

Perronne, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Voltaire.

Poincaré, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur ordinaire du service hydraulique, rue des Tanneurs.

Richard, piqueur au chemin de fer, rue du Bourg.

Servais, ancien chef du cabinet du Préfet, en retraite, rue des Ducs-de-Bar.

Tassy de Montluc, ingénieur civil, rue des Tanneurs.

Vériot, chevalier de la Légion d'honneur, agent-voyer en chef du département, rue de la Gare.

Wayer, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, peintre, professeur de dessin, rue des Foulans.

Widranges (le comte Hipp. de), rue de la Rochelle.

## MEMBRES ADMIS DEPUIS LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ.

### Titulaires.

| | Date de l'admission. |
|---|---|
| Yung (Alfred), professeur de musique, à Bar-le-Duc | 6 avril 1870. |
| Develle (Edmond), ancien adjoint au maire, avoué, à Bar-le-Duc | 4 mai 1870. |

### Correspondants.

| | |
|---|---|
| Jeannin (Alphonse), curé de Vassincourt | 6 avril 1870. |
| Maupoil (Henri), lieutenant au 32e de ligne | 4 mai 1870. |
| Cavéneget (Eugène), sculpteur, à Bar-le-Duc | 1er juin 1870. |
| Damourette, docteur en médecine, à Sermaize (Marne) | *id.* |
| Piroux, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de l'institution des sourds et muets, à Nancy | 6 juillet 1870. |
| Labourasse, ancien maître de pension à Bar-le-Duc, inspecteur de l'enseignement primaire, à Arcis-sur-Aube | *id.* |
| Lallemand, ancien maître-adjoint à l'Ecole Normale de Commercy, maître de pension, à Bar-le-Duc | *id.* |
| Dumont, chevalier de la Légion d'honneur, juge, à Saint-Mihiel | *id.* |
| Thomas (l'abbé), membre de la Société Philomathique de Verdun, vicaire général du diocèse | 3 août 1870. |
| Portier (Eugène), homme de lettres, à Paris | *id.* |
| Tihay (l'abbé), curé doyen de Condé | *id.* |

Date de l'admission.

Remy (Charles), ancien notaire à Châlons-sur-Marne, secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne. . . 2 août 1871.

Lemaire (Auguste), ancien professeur de rhétorique à Paris, résidant à Triaucourt (Meuse). *id.*

Lemoine, membre de la Société de Langres. . . 6 sept. 1871.

Gaudé, instituteur à Sauvigny (Meuse). . . . . 4 oct. 1871.

Theuriet (André), à Paris. . . . . . . . . . . . *id.*

Brave, chevalier de la Légion d'honneur, professeur au collége de Lunéville. . . . . . . *id.*

Lombard, professeur à la Faculté de Droit de Nancy. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . *id.*

Morel (Léon), percepteur à Pleurs (Marne). . . 8 nov. 1871.

Morel (Emile), curé à Sampigny. . . . . . . . . *id.*

Pierrot (Philogène), rédacteur du *Journal de l'arrondissement de Montmédy*, à Montmédy. 6 déc. 1871.



# TABLE DES MATIÈRES.



## MÉMOIRES.






Bar-le-Duc. — Imprimerie Contant-Laguerre.

*En préparation :*

LE

# DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

**DICTIONNAIRE HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE, NOBILIAIRE, ARCHÉOLOGIQUE & STATISTIQUE,**

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DE L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE,

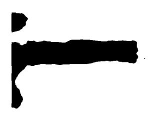


**Par les Rédacteurs de l'ANNUAIRE**

du même département.

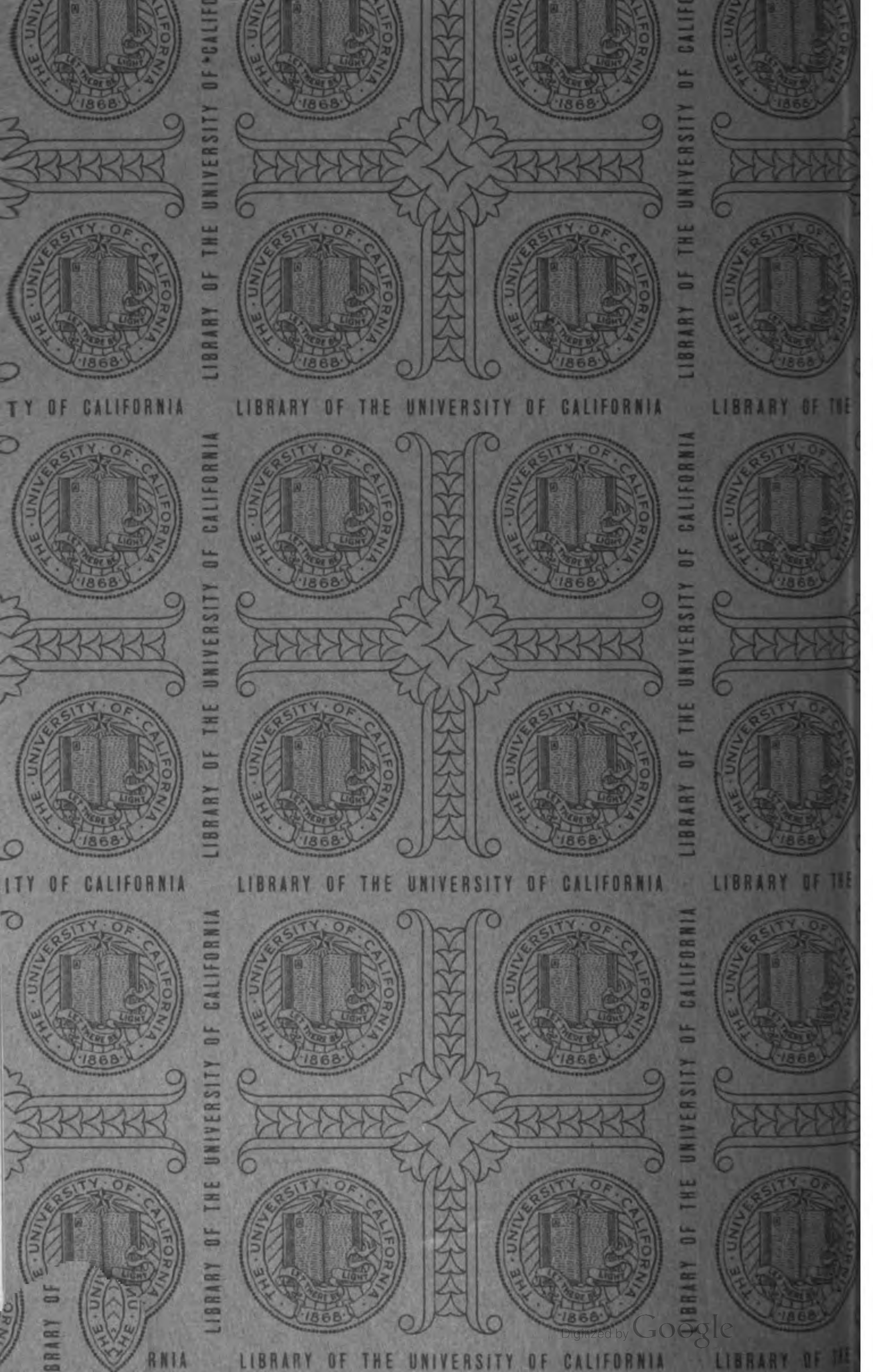
AVEC LA COLLABORATION D'UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET D'ARCHÉOLOGUES.

Les personnes qui posséderaient des documents pouvant trouver place dans le cadre ci-dessus, sont priées de les adresser à M. **Bonnabelle**, rue des Tanneurs, 37, à Bar; tous les documents publiés porteront le nom des personnes qui auront bien voulu les communiquer.





Bar-le-Duc. — Imprimerie Contant-Laguerre.


LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868